



HAL
open science

L'appréhension par l'Union européenne de la criminalité organisée transfrontalière des Balkans

Claire Aromatario

► **To cite this version:**

Claire Aromatario. L'appréhension par l'Union européenne de la criminalité organisée transfrontalière des Balkans. Droit. 2021. dumas-03559606

HAL Id: dumas-03559606

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03559606v1>

Submitted on 7 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
MASTER 2 DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES
PARCOURS « SECURITE INTERIEURE »

**L'APPREHENSION PAR L'UNION EUROPEENNE
DE LA CRIMINALITE ORGANISEE TRANSFRONTALIERE
DES BALKANS**

présenté et soutenu par

CLAIRE AROMATARIO

Directeur de recherche : Nicolas CATELAN

- Année 2020/2021 -

« La Faculté n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire, qui doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

Je remercie vivement mes proches pour leur soutien durant toute cette période intense de travail ainsi que pour leur aide sur la relecture de mon mémoire.

Je remercie tous les professionnels qui, enthousiastes à l'énoncé de mon sujet, m'ont apporté des éléments de réflexion et m'ont encouragée. Ils m'ont réconfortée dans l'utilité de mon travail et l'actualité de mes questionnements.

Je remercie enfin Monsieur Jean-Baptiste Perrier, directeur du Master 2 Sécurité intérieure ainsi que Monsieur Nicolas Catelan, le directeur de mon mémoire, pour leurs conseils et leur confiance.

Liste des abréviations principales

ARYM : Ancienne République Yougoslave de Macédoine

ASA : Accords de stabilisation et d'association

CO : Criminalité organisée

COSI : Comité permanent de de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure

ECE : Equipe commune d'enquête

FYROM : Former Yugoslavian Republic of Macedonia

GPO : Groupe criminel organisé

MCV : Mécanisme de coopération et de vérification

OCTA : Organised crime threat assessment

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord

PESC : Politique Etrangère et de Sécurité Commune

PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense

PNR : Passenger Name record

PSA : Processus de Stabilité et d'Association

SOCTA : Serious and organised crime threat assessment

UE : Union européenne

Sommaire

Partie 1. Contexte replaçant la criminalité organisée des Balkans dans un cadre européen

Chapitre 1. Les mécanismes de défense de l'Union européenne face à la criminalité organisée transfrontalière

- I. La protection des membres par leur unité
- II. L'union et la coopération : outils de la lutte contre la criminalité organisée
- III. L'état du processus d'intégration des Balkans

Chapitre 2. Première approche d'une région à forte criminalité transfrontalière

Section 1. La criminalité organisée au sein du nouvel ordre

Section 2. Intégration et reconstruction

Chapitre 3. La présence certaine de la criminalité organisée balkanique

- I. L'impact des groupes criminels des Balkans orientaux
- II. L'impact de la criminalité organisée provenant des Balkans occidentaux

Partie 2. Les multiples risques criminels liés à l'intégration des Balkans au sein de l'Union européenne

Chapitre 1. L'accession à de nouveaux marchés

- I. Une circulation intérieure difficile à contrôler
- I. Des frontières extérieures difficiles à garder

Chapitre 2. Le risque de balkanisation de l'UE

- I. L'affaiblissement de l'Etat de droit : causes et conséquences d'une Europe en crise
- II. Une Union européenne un peu désarmée

Partie 3. L'appréhension de la criminalité organisée par l'intégration

Chapitre 1. L'intégration des Balkans dans l'UE, une solution face à la criminalité organisée

- I. Une lutte contre la criminalité facilitée
- II. Une intégration aux multiples avantages

Chapitre 2. L'intégration des Balkans dans l'UE, une solution pour une Europe plus forte

Section 1. Les Balkans, une région convoitée par l'Est

Section 2. Les Balkans, une région convoitée par l'Asie

Section 3. Les Balkans, une région convoitée par le Proche et Moyen Orient

« *The experience of law enforcement authorities has shown that even successful and far-reaching disruption of criminal networks has little long-term consequence for the overall activities of organised crime. Like the Hydra of Greek mythology, removing one head does not kill the monster.* »¹

L'hydre moderne. Europol, dans son rapport sur la menace de la criminalité organisée au sein de l'Union européenne publié le 12 avril 2021, qualifie le crime organisé d'« *hydre moderne* ». Dans la mythologie, ce monstre avait neuf têtes qui se dédoublaient après chaque décapitation ; la criminalité organisée est divisée en une multitude de branches qui se reforment presque aussitôt démantelées. L'hydre avait une tête qui était immortelle ; le crime organisé, même totalement démantelé, reste ancré dans les sociétés, les rapports humains et il semble impossible d'en finir pour toujours. L'haleine du monstre, même endormi, était un puissant poison ; le crime organisé répand dans son environnement la crainte, l'insécurité et l'aviilissement des sociétés et économies, tel un poison qui se répand dans un corps.

Le SOCTA 2021. Ce combat inlassable contre le crime organisé ainsi que son infiltration de la société et de l'économie est l'approche choisie dans le SOCTA² 2021 intitulé : « *A corruption influence : The infiltration and undermining of Europe's economy and society by organised crime* »³. Ce rapport pluridisciplinaire apportant une évaluation générale de la menace criminelle est actuellement le document le plus fiable et abouti⁴ concernant les tendances du crime organisé au sein de l'Union européenne. Remplaçant l'OCTA⁵ de 2013, il identifie les groupes criminels clés qui impactent la sécurité des Etats membres de l'UE, leurs types d'activités et anticipe les expansions criminelles futures. Les facteurs favorisant le développement du crime organisé y sont également expliqués car le SOCTA sert de base aux divisions stratégiques et opérationnelles de l'UE en matière de lutte contre la CO. Il cible huit champs d'infractions pénales : immigration illégale, trafic des êtres humains, contrefaçon de marchandise, production de drogues de synthèse, trafic de cocaïne et d'héroïne, cybercrime,

¹ « *L'expérience des autorités répressives a montré que même une perturbation réussie et de grande envergure des réseaux criminels n'a que peu de conséquences à long terme sur les activités globales du crime organisé. Comme l'hydre de la mythologie grecque, l'élimination d'une tête ne tue pas le monstre.* », (Traduction personnelle aidée de l'outil DeepL), SOCTA 2021, Europol, p.14

² Serious and organised crime threat assessment

³ « *Une influence de la corruption : L'infiltration et la sape de l'économie et de la société européennes par le crime organisé* », traduit d'après DeepL

⁴ Il est construit grâce à plusieurs sources : des sources opérationnelles, des services de renseignement des Etats membres, des apports académiques, des organisations internationales, du secteur privé et public. Tous ont participé pour un total d'environ 4000 questionnaires remplis.

⁵ Organised crime threat assessment

délinquance d'appropriation et trafic d'armes. Ces priorités ont été soumises au Comité permanent de de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI)⁶. Le COSI est chargé de définir le cycle 2013-2017 des objectifs à atteindre pour chaque priorité.

Une approche à travers les groupes criminels. Les groupes bulgares, roumains, albanophones et d'ex-Yougoslavie sont fréquemment cités dans les rapports d'Europol du fait de l'utilisation par ces groupes de la route des Balkans menant au sol européen. La méthodologie de ces rapports a suivi l'évolution de ces groupes. Ces analyses ont toujours été organisées selon les différentes catégories d'infractions, la mention des ethnies des groupes criminels impliqués y a peu à peu disparu. En effet, dans le SOCTA 2021, il est notamment expliqué que cette donnée n'avait plus valeur à être mentionnée étant donné la mixité des groupes. Cependant, certains groupes ethniques restent identifiables. Ainsi, tout en prenant en compte la mixité des groupes criminels organisés afin de ne pas adopter une vision réductrice et faussée de ce phénomène, sera abordée la criminalité organisée provenant des Balkans « *orientaux et occidentaux* ».



Carte de Mouvement européen Paris

⁶ « Le COSI facilite, promeut et renforce la coordination des actions opérationnelles des États membres de l'UE en matière de sécurité intérieure de l'UE. » « Le COSI est composé de hauts fonctionnaires des ministères de l'intérieur et/ou de la justice de chacun des États membres de l'UE, ainsi que de représentants de la Commission et du SEAE. Europol, Eurojust, Frontex, le CEPOL. » [Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure \(COSI\)](#), Conseil de l'UE, consulté le 07/04/2021

« *Western Balkans* ». L'expression de « Balkans occidentaux » a été popularisée par « *Bruxelles pour désigner un ensemble de cinq Etats fragilisés par l'implosion de l'ex-Yougoslavie après un demi-siècle de communisme : Croatie, Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Albanie et ARYM*⁷ »⁸. Le Kosovo, la Grèce et la Slovénie sont parfois intégrées dans la région nommée « Balkans occidentaux ». Sont parfois désignés les Balkans « orientaux » la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Nous allons limiter notre sujet aux Balkans occidentaux ainsi qu'à la Bulgarie et la Roumanie car les groupes criminels de ces pays sont souvent regroupés sous la catégorie de « criminalité de l'Est » dans les différents rapports officiels traitant de la criminalité organisée.

Le choix des Balkans. Pourquoi choisir d'étudier la criminalité transnationale organisée balkanique ? La région des Balkans représente aujourd'hui une multitude d'enjeux et un atout pour l'Union européenne. Celle-ci ne peut s'en passer si elle souhaite conserver sur ses territoires la sécurité et la paix qui, avec la justice et la liberté, représentent les motivations à l'origine de la construction de l'espace européen. De plus, six pays des Balkans occidentaux (la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie, le Kosovo, la Macédoine du nord, le Monténégro et la Serbie) sont de sérieux candidats à l'adhésion à l'UE. L'intégration a déjà commencé par la Slovénie en 2004, puis la Bulgarie et la Roumanie en 2007 et la Croatie en 2013. Enfin, la criminalité présente dans cette région a vocation à se déplacer hors de son territoire, comme il sera expliqué ultérieurement, ce qui la rend dangereuse et inquiétante et requiert ainsi une anticipation de l'Europe.

Une approche globale. Afin de cerner le type de criminalité organisée provenant des Balkans ainsi que son influence sur le continent européen, il est important d'établir une approche géopolitique complète. L'enjeu de cette partie de l'introduction est de cerner l'histoire de la région des Balkans, pourquoi elle est instable, pourquoi sa population est si hétérogène, comment les conflits de cette zone se sont propagés au continent européen et quelle est l'évolution de ces potentiels Etats membres. Aborder toutes ces questions complexes semble incontournable car elles ont une influence directe sur la compréhension de l'état de la criminalité organisée au sein de ces pays. De manière plus approfondie, les réponses à ces questions permettront de comprendre la façon dont la criminalité organisée s'est structurée,

⁷ Ancienne République Yougoslave de Macédoine

⁸ S. Pfister, Les avantages comparatifs de l'Union européenne dans la gestion des crises et la sortie des conflits, Institut européenne de l'Université de Genève, euryopa vol. 25-2004, 2004p. 101

l'influence des groupes criminels en Europe, leur mixité et les différents types de trafics dans lesquels ils s'inscrivent.

Les Balkans orientaux et occidentaux, terres d'influence. Les Balkans sont une péninsule du continent européen située au sud de l'Europe, en dessous du Danube et bordée à l'ouest par la mer Adriatique et la mer Ionienne, et à l'est par la mer Noire. Les Balkans orientaux et occidentaux sont une terre de passages soumise aux influences des puissances terrestres (Turquie, Russie, Autriche et Allemagne) et maritimes (France, Italie, Angleterre). Occupée par trois civilisations différentes, cette région a été source d'invasions, de redécoupages au fil des conflits, entraînant un brassage des cultures, religions et ethnies. L'influence byzantine a ouvert la porte à la civilisation orthodoxe qui s'est implantée dans de nombreux pays comme la Grèce, la Serbie, la Bulgarie, la Roumanie, la Macédoine et le Monténégro et est aujourd'hui soutenue par la puissance russe. L'Empire ottoman dominant les Balkans entre le XIV^e siècle et le XX^e siècle a également laissé une forte empreinte islamique en Bosnie et parmi les Albanais, induisant aujourd'hui un lien de proximité entre la Turquie et la Bosnie, l'Albanie et le Kosovo. La Turquie soutient cette approche religieuse et souhaite conserver ces liens. Enfin, l'influence occidentale s'est transportée par le nord notamment via l'Autriche et a apporté une culture catholique et latino-germanique touchant ainsi la Slovénie, la Hongrie, la Croatie, la Transylvanie roumaine ainsi qu'une partie de la Bosnie. Cette influence est aujourd'hui soutenue à travers l'Union européenne, les Etats-Unis et l'OTAN⁹. Nous pouvons donc constater que de grandes influences aujourd'hui représentées par de grandes puissances, traversent cette région.

Une région cruciale pour la paix mondiale. Elle regroupe toutes les religions et ethnies présentes sur le territoire européen. Toutes les tensions et criminalités qui peuvent s'y observer présentent le risque de s'étendre à plus grande échelle et se transporter dans des pays frontaliers, ce qui rend ce lieu instable¹⁰. Cette région a été de très nombreuses fois la raison de crises internationales. Pour ne parler que des conflits les plus « récents », nous pouvons commencer cette démonstration des Balkans en tant que zone géopolitique cruciale et déterminante pour l'ordre mondial en illustrant leur éclatement et le déroulement des premières guerres balkaniques ayant elles-mêmes entraîné la Première Guerre mondiale¹¹. Cela permettra

⁹ P. Gauchon, S. Delannoy et J-M. Huissoud, *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, puf, coll. Major, 2011, p.82

¹⁰ F. Attar, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Seuil, 2009, p. 102

¹¹ « [18 octobre 1912, D'une guerre balkanique à l'autre](#) », consulté le 07/04/2021

également d'expliquer la construction de la Yougoslavie, pour observer sa chute et le phénomène de balkanisation.

Guerres balkaniques prémices de la Première Guerre mondiale. A partir de 1875 le territoire des Balkans est dessiné et redessiné sous les convoitises des autrichiens, des russes et de l'Empire ottoman. Après une guerre contre l'Empire ottoman sous prétexte de secourir les bulgares soumis à des réformes fiscales trop fortes de sa part, en 1878 l'Empire russe arrive aux portes de Constantinople et le traité de San Stefano est signé afin de rétablir la paix. Par celui-ci, la Roumanie et la Serbie deviennent indépendantes et la Grande Bulgarie autour de Sofia est créée ; elle occupe la plus grande partie de la Turquie d'Europe. Le lien amical entre ces pays et l'Empire russe s'établit dès lors. Considérant que ce dernier avait eu une réaction exagérée, les Britanniques et les Autrichiens veulent de nouvelles négociations, tandis que le chancelier allemand Bismarck veut maintenir l'alliance Autriche-Russie à tout prix¹². Tous les Etats sont alors convoqués au congrès de Berlin de 1878 qui confie à l'Empire austro-hongrois le droit d'occuper et d'administrer la Bosnie-Herzégovine, pendant trente ans, alors que celle-ci est composée à 40% de Serbes. Il l'annexera en 1908, provoquant la colère du gouvernement serbe et de sa population. Nous avons ici un premier exemple d'un redécoupage de pays qui ne prend pas en compte le sentiment d'appartenance des peuples.

¹² « [1875-1914, Les Balkans de crise en crise](#) », consulté le 07/04/2021



Les occupations dans les Balkans en 1905

Deuxième guerre balkanique. Le 29 mai 1912, avec l'aide de l'Empire russe, les Etats de Serbie, Bulgarie, Monténégro et de Grèce finissent par conclure une alliance contre l'Empire ottoman sous l'inspiration de la lutte de l'Italie contre ce dernier quelques décennies plus tôt. Ici encore le lien avec l'Empire russe est de plus en plus indéfectible. C'est en réalité lors de cette guerre que les premières armes de destruction contemporaine¹³ vont être testées et non pendant la Première Guerre mondiale. La Serbie et la Bulgarie fournissent l'essentiel du travail pour conquérir les territoires convoités par l'alliance, réussissent et se partagent ceux-ci. Le traité de Londres du 30 mai 1913 met fin à cette première guerre et l'Albanie devient indépendante. Cependant, le partage ne convient pas à tous et la Serbie n'est pas satisfaite de ne pas avoir récupéré certains territoires de la « vieille Serbie », occupés par les Bulgares. Sans attendre la médiation, elle annexe ces territoires. La Bulgarie réplique alors le 30 juin 1913 en conquérant les territoires dont les Serbes et les Grecs contestent leur possession. C'est le début de la deuxième guerre balkanique. Le traité de Bucarest du 10 août 1913 partage la Macédoine entre la Serbie, la Grèce et la Bulgarie ne garde pas grand-chose des terres de la première guerre. Ici aussi, un pays est divisé entre deux autres, séparant les peuples dont le sentiment

¹³ La Serbie a pu se procurer des canons avec obus à fragmentation des industriels du Creusot.

d'appartenance à une même nation était présent. Nous pouvons constater de manière assez limpide que cette région a déjà subi le brassage de différentes populations à la veille de la première guerre mondiale. « *Les Balkans demeurent aujourd'hui, comme en 1914, une zone majeure de risques géopolitiques*¹⁴ ».

L'attentat de Sarajevo. Ce ressentiment envers les Serbes et les Russes poussera la Bulgarie à s'allier aux Empires centraux allemand et austro-hongrois dans la Première Guerre mondiale car en effet, les guerres précédentes ont un impact direct sur celle-ci. Si elle a été déclenchée par l'assassinat de François Ferdinand archiduc d'Autriche et héritier de l'Empire, rares sont les écoliers qui apprennent qu'il a été assassiné par un nationaliste serbe, Gavrilo Princip, en protestation de la gestion du territoire bosniaque par l'Empire austro-hongrois. Le lieu de Sarajevo, capitale de la Bosnie-Herzégovine, n'est en effet pas anodin. Gavrilo Princip est influencé par l'idée d'une réunion de tous les Slaves du Sud, ou « *yougoslaves* », autour de la Serbie. L'idée est particulièrement véhiculée par l'organisation secrète terroriste « La main noire », dirigée par le chef des services de renseignement serbe¹⁵. Une fois le lien vaguement trouvé entre la Serbie — au travers de Gavrilo Princip — et cet assassinat, l'Empire austro-hongrois envoie un ultimatum à Belgrade quatre semaines après, donnant le temps aux Russes d'apporter leur soutien aux Serbes.

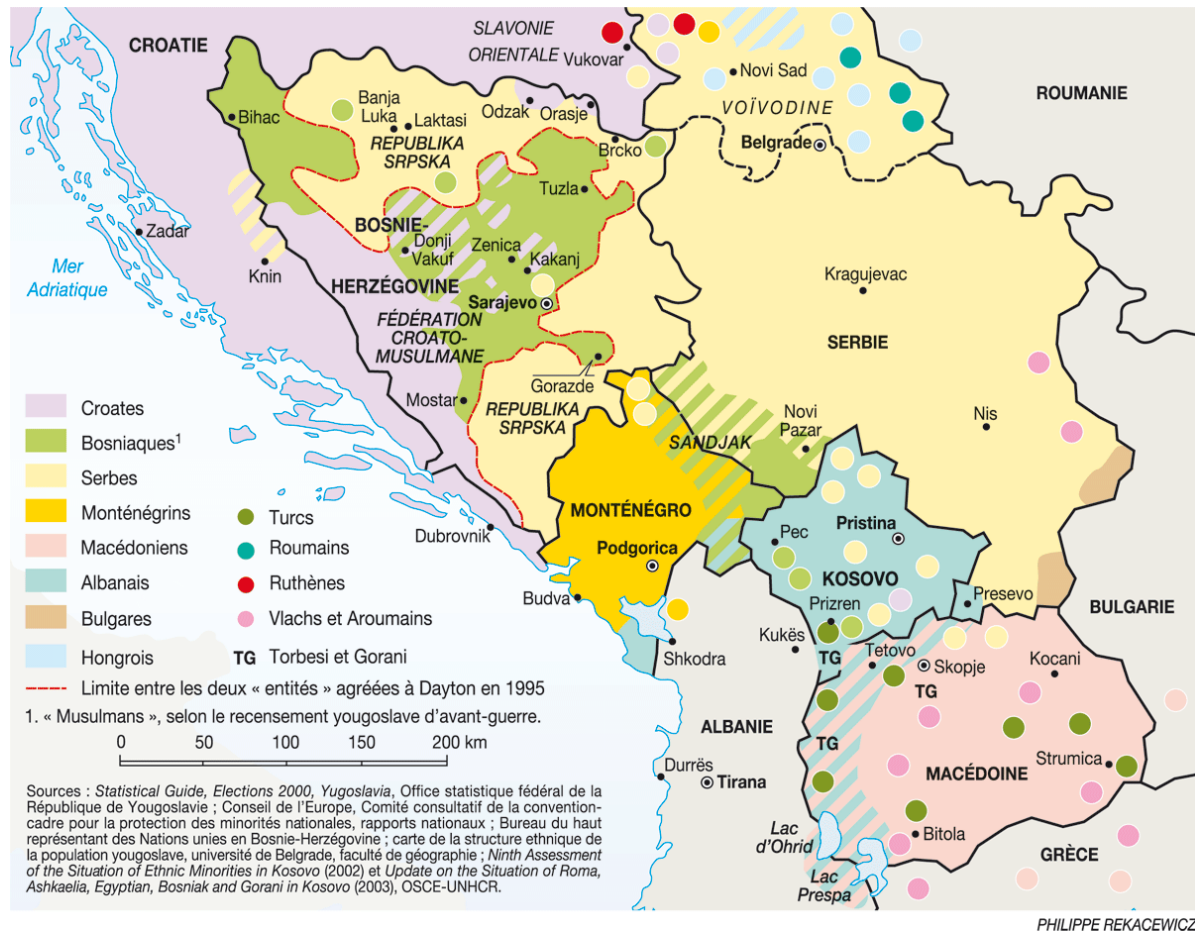
La création de la Yougoslavie. La suite de l'Histoire est plus connue. La Première Guerre mondiale coûte la vie à 20 millions de personnes, en blesse 21 millions et met fin à quatre empires : russe (1917), allemand (1918), austro-hongrois (traités de Saint Germain, 1919, et de Trianon, 1920) et ottoman (traité de Sèvres, 1920)¹⁶. Suite à cette Première Guerre mondiale, l'Armistice est signé le 11 novembre 1918 et les frontières sont encore une fois de plus redessinées par le Traité de Versailles du 28 juin 1919. Le « *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes* » est créé et deviendra la *Yougoslavie*. Ce découpage censé installer la démocratie et respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, n'est pourtant pas conforme aux nationalités des populations qui se voient intégrées ou assimilées à des pays dont ils ne se sentent pas proches et avec lesquels ils n'ont aucun sentiment d'appartenance. Cette dissémination de populations va entraîner la création de diasporas importantes dans tous les

¹⁴ F. Attar, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Seuil, 2009, p. 102

¹⁵ Nous pouvons constater une corrélation entre une organisation secrète terroriste et les services de renseignement serbe. « [28 juin 1914. Assassinat d'un archiduc à Sarajevo](#) », consulté le 07/04/2021

¹⁶ « [Après 1914-1918 : une Europe redessinée par les traités](#) », consulté le 07/04/2021

pays touchés. Ci-contre pour illustrer ce propos une carte représentant les diversités ethniques dispersées sur le territoire yougoslave.



P. Rekacewicz, Redistribution ethnique d'ex-Yougoslavie, *Le Monde diplomatique*, 2008

L'indépendance de la Yougoslavie. La Yougoslavie est donc formée. L'influence russe gagne du terrain dans la région à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Avec l'entrée dans la Guerre froide, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie sont considérées comme satellites de l'URSS mais la Yougoslavie reste indépendante grâce à l'homme fort à sa tête : Josip Broz dit Tito. Nommé secrétaire général du parti socialiste yougoslave par Staline, sa volonté d'indépendance nationale face au bloc soviétique le pousse à couper tout lien dès 1948¹⁷. Cela rapprochera la Yougoslavie, pays leader du Mouvement des non-alignés¹⁸, des démocraties occidentales et elle bénéficiera d'aides économiques importantes de la part des États-Unis et des pays occidentaux.

¹⁷ « [Encyclopédie Larousse / biographie / Josip Broz](#) », consultée le 08/04/2021

¹⁸ P. Gauchon, S. Delannoy et J-M. Huissoud, *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, puf, coll. Major, 2011, p. 84

S'étant déjà rapprochée en tant qu'alliée pendant la Seconde Guerre mondiale grâce à la prise de position de la Yougoslavie en faveur de l'Angleterre en 1941, les liens se nouent davantage.

L'éclatement de la Yougoslavie. Le chef d'Etat Tito avait ainsi réussi le pari de réunir tous les pays des Balkans sous le drapeau de la Yougoslavie. Régnant d'une main de fer, son fédéralisme céda lors de sa mort et les courants nationalistes et séparatistes se firent vite entendre. Sept Etats naissent de cet éclatement en 1991 : la Serbie, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie, la FYROM (« Former Yugoslavian Republic of Macedonia » : l'actuelle Macédoine du Nord), le Monténégro et le Kosovo. Cela a donné naissance au plat culinaire « *macédoine* » à cause du mélange de peuples qui la caractérise¹⁹. La diversité ethnique propre à la Macédoine a conduit à la multiplication des Etats-Nations et à la balkanisation. Une forme de Yougoslavie va persister de 1992 à 2003, surnommée la République fédérale de Yougoslavie. Cet Etat fédéral sera formé des territoires de la Serbie, de la Voïvodine, du Kosovo et du Monténégro. Il sera renommé « Communauté d'Etats Serbie et Monténégro » en 2003 puis sera dissous en 2006 par l'indépendance du Monténégro²⁰.

La naissance du balkanisme. La « *balkanisation* » est un phénomène qui qualifie « *l'éclatement d'une région ou d'un pays en de nombreuses entités politiques* »²¹. Ce découpage territorial est censé être effectué pour favoriser le regroupement de populations homogènes. Une nation est généralement définie comme « *une collectivité d'êtres humains liés par une volonté de vivre ensemble, fondée sur des motivations diverses langue, religion commune, histoire partagée, appartenance ethnique, intérêts économiques, projet politique, présence fortuite sur un même espace géographique etc.* »²². Ainsi la balkanisation pourrait être le reflet de la volonté de chaque peuple de créer sa nation grâce à ses liens d'appartenance, pour vivre ensemble. L'« *Etat-nation* » est la matérialisation juridique dans l'espace international de cette notion, même s'il n'est pas nécessairement construit autour d'une nation, plusieurs d'entre elles peuvent y coexister. Un des risques de la balkanisation est cependant de laisser perdurer des « *enclaves* » de nationaux « *non-rattachés* », qui finissent par être revendiquées par des mouvements nationalistes²³.

¹⁹ *Ibidem*, p. 82

²⁰ « [République fédérale de Yougoslavie 1992-2003](#) », consulté le 26/05/2021

²¹ P. Gauchon, S. Delannoy et J-M. Huissoud, *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, puf, coll. Major, 2011, p. 82

²² F. Attar, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Seuil, 2009, p.102

²³ P. Gauchon, S. Delannoy et J-M. Huissoud, *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, puf, coll. Major, 2011, p.82

Le « fait ethnique ». Lorsque plusieurs nations ne peuvent pas coexister, des guerres voient le jour comme celles de Bosnie (1991-1995) et du Kosovo (1998-1999). Une des critiques de la balkanisation est de valider le « fait ethnique » et d'entraîner des « nettoyages ethniques » comme au sein de la Bosnie, entre la République serbe et la Fédération croato-musulmane, ainsi qu'au Kosovo, pour faire coïncider le peuplement avec les frontières²⁴. Finalement, les Albanais restent aujourd'hui présents en Albanie, au Kosovo et en Macédoine du Nord. La nation serbe est séparée entre la Serbie et la République serbe de Bosnie, avec des minorités en Croatie et au Kosovo. La balkanisation est ainsi un moyen de gérer les conflits entre peuples par la création d'un espace qui leur est propre, mais est souvent un « *puissant générateur d'instabilités* »²⁵.

Lien avec la criminalité organisée. Placée dans son contexte géopolitique, la région des Balkans semble être un lieu de cristallisation des tensions depuis des siècles. Point de départ d'une des deux guerres, cette région ne doit plus être négligée. Nous allons à présent définir la criminalité organisée afin de cerner au mieux ce phénomène.

La criminalité organisée en Europe. Si les Balkans sont officiellement en paix depuis maintenant quinze ans, les membres fondateurs de l'Union européenne n'ont pas eu de conflits armés entre forces étatiques sur leur territoire depuis plus de soixante-dix ans, situation unique dans l'histoire contemporaine. Cependant, les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 leur ont rappelé que les ennemis souterrains restaient bien présents. En France, la criminalité organisée est considérée aujourd'hui, avec le terrorisme dont elle participe au financement, comme la menace non militaire la plus importante contre la sécurité et la stabilité économique mondiale²⁶.

La criminalité organisée, un nouvel acteur global. Le crime organisé détecté dès les années 1900 par le biais d'organisations hiérarchiques de contrebande d'armes, de drogues et de cigarettes, doit être considéré comme un nouvel acteur global du XXI^e siècle : s'il était un Etat, sa puissance financière lui octroierait *de facto* une place au sein du G8²⁷. La criminalité organisée est l'un des fléaux qui touche l'Europe comme le monde et est devenue l'une des menaces importantes. Elle est surveillée attentivement depuis les années 1990 comme peuvent

²⁴ *Ibidem*, p.82

²⁵ F. Attar, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Seuil, 2009, p.102

²⁶ « [Lutter contre la criminalité organisée - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](http://diplomatie.gouv.fr) », consulté le 01/04/2021

²⁷ M. R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 11

en attester les deux plans d'action pour la lutte contre la criminalité organisée adoptés en 1997 et 2000²⁸. Europol, l'Agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité en a fait une de ses priorités avec le terrorisme. Traitant du trafic international de stupéfiants et du blanchiment d'argent, de la fraude organisée, de la contrefaçon de l'euro, du trafic de migrants, mais également nouvellement de la cybercriminalité et la traite des êtres humains²⁹, toutes ces infractions sont réalisées par des groupes criminels organisés.

Définition internationale de la criminalité organisée. Face à une définition complexe du fait de l'hétérogénéité des groupes criminels et des activités criminelles exercées, les Nations Unies ont essayé de s'atteler à cette tâche. Plusieurs Conventions tentent d'appréhender la criminalité organisée³⁰. C'est finalement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à Palerme le 12 décembre 2000 dite « *Convention de Palerme* »³¹ qui deviendra la référence. Elle invite les Etats signataires, 147 actuellement, tout en maintenant leur souveraineté sur leur droit pénal, attribut caractéristique de cette dernière, à adopter un instrument juridique de droit pénal commun pour lutter contre les phénomènes de criminalité transnationale organisée. Cette Convention a principalement été acceptée car l'ouverture des frontières ainsi que la mise en place des libertés de circulation de marchandises et de personnes allaient très certainement entraîner une libre circulation de la criminalité. Le but de ce texte est donc d'harmoniser les droits nationaux et d'améliorer la prévention et la répression de ce phénomène. Lui sont rattachés trois protocoles additionnels relatifs à la traite des personnes, au trafic illicite d'argent et à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu. Sont définis dans cette Convention les termes de « *groupe criminel organisé* » comme « *un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel* »³². Cette dernière précision du but, l'avantage financier ou matériel, est ce qui différencie la criminalité organisée du terrorisme. Ensuite, elle explique qu'une criminalité organisée peut exister au sein d'un même pays ou en

²⁸ « [La lutte contre la criminalité organisée les institutions européennes entre immobilisme et nécessité d'agir](#) », consulté le 06/04/2021

²⁹ « [Europol / À propos d'Europol](#) », consulté le 01/04/2021

³⁰ Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes signée à Vienne le 20 décembre 1988, Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime signée à Strasbourg le 8 novembre 1990, dite « *Convention de Strasbourg* »

³¹ « [Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant](#) », consulté le 06/04/2021

³² Art. 2. Terminologie, p. 5 de la Convention de Palerme et ses protocoles

traverser plusieurs, de ses lieux de contrôle aux lieux de passage et des infractions. Cette dernière acquiert alors un caractère transnational et c'est celle-ci qui nous intéressera par la suite. Plus simplement, si un groupe criminel organisé se livre à des activités criminelles dans un autre Etat que le sien, la criminalité est transnationale. Cette précision est importante car nous verrons qu'elle prend particulièrement son sens dans le cadre de la criminalité organisée en provenance des Balkans. Les infractions connexes de la criminalité transnationale organisée sont également explicitées dans cette convention, telles que la participation à un groupe criminel organisé (article 5), le blanchiment du produit du crime (article 6) ou encore la corruption active ou passive des agents publics nationaux (article 7) afin de fournir aux pays signataires tous les outils juridiques nécessaires et adapter leur propre droit aux exigences internationales. La Convention des Nations Unies contre la corruption signée à Mérida (Mexique) le 9 décembre 2003 complètera l'arsenal international.

Définition européenne de la criminalité organisée. La décision-cadre du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée³³ fait suite aux conclusions du Conseil européen³⁴ de Bruxelles des 4 et 5 novembre 2004 réagissant au programme de La Haye³⁵ et reprend le besoin exprimé par les citoyens européens « *d'une approche commune plus efficace des problèmes transfrontaliers tels que la criminalité organisée* »³⁶. Elle va ainsi apporter une définition de l'organisation criminelle et de l'association structurée dans son article premier, en reprenant globalement les critères retenus dans la Convention de Palerme. Une « *organisation criminelle* » est ainsi une « *association structurée, établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté ou d'une mesure de sûreté privative de liberté d'un maximum d'au moins quatre ans ou d'une peine plus grave, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel* », article 1, 1). Elle va également s'assurer que les Etats membres ont dans leur arsenal juridique les infractions pénales nécessaires pour appréhender et sanctionner celui qui participerait activement, intentionnellement, à une organisation criminelle ou à ses activités, d'une « *peine*

³³ [Décision-cadre 2008/841/JAI](#) du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée, consulté le 04/04/2021

³⁴ « [Note de transmission : Conseil européen de Bruxelles, 4 et 5 novembre 2004](#) », consulté le 06/04/2021

³⁵ Programme pluriannuel de La Haye adopté le 4 et 5 novembre 2004 dans le but de renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne. Il dispose également de chapitres sur l'asile et l'immigration.

« [La mise en œuvre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de Tampere à La Haye. Les étapes de l'intégration européenne en matière d'asile et d'immigration](#) », consulté le 06/04/2021

³⁶ Point souligné dans le point 14 de la conclusion. « [Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée](#) », consulté le 06/04/2021

d'emprisonnement maximale entre deux et cinq ans au moins » ou celui qui conclut un accord avec une ou plusieurs personnes sur une activité qui si elle aboutit, sera considérée comme criminelle et organisée, de la même peine d'emprisonnement maximale que l'infraction en vue de laquelle l'accord est conclu, ou d'une « *peine d'emprisonnement maximale entre deux ans et cinq ans au moins* » (articles 2 et 3). Nous pouvons jusqu'ici observer que la criminalité organisée se définit par ses organisations, ses groupes, ses infractions annexes, et non pas en elle-même, ce qui laisse cependant une certaine liberté d'interprétation aux Etats.

Définition française de la criminalité organisée. Nous pouvons nous rappeler que les prémices de la spécialisation du droit pénal avaient été apportées par le juge Pierre Michel et sa cellule de délinquance organisée. La loi Perben II du 9 mars 2004 est la plus importante en la matière, accordant une spécialisation de juridiction aux juridictions inter régionales spécialisées, ainsi qu'une procédure dérogatoire (article 706-80 et suivants du Code de procédure pénale) à appliquer à certaines infractions listées aux articles 706-73 et suivants du même Code : parmi lesquels se trouvent le crime de meurtre commis en bande organisée, crime de tortures et d'actes de barbarie commis en bande organisée, crimes et délits de trafic de stupéfiants, crimes et délits aggravés de traite d'êtres humains, de proxénétisme... Il y a en tout dix-neuf infractions visées concernant à la fois les atteintes aux biens et aux personnes. Certaines infractions doivent être effectuées en bande organisée, une circonstance aggravante en droit français, tandis que d'autres sont inscrites d'office dans cette liste, comme les crimes et délits de trafic de stupéfiants par exemple. D'autres infractions seront ensuite rajoutées grâce à l'introduction de l'article 706-73-1 du même Code, par la loi du 17 août 2015. Cette loi accorde aux services d'enquête des moyens d'action plus efficaces et performants afin de s'adapter à la professionnalisation des criminels : surveillance, infiltration et d'autres nombreuses techniques spéciales d'enquête. La procédure dérogatoire applicable aux crimes et délits de criminalité organisée instituée par la loi Perben II a été élargie à d'autres infractions spécifiques par la loi du 23 mars 2019. Cette approche législative continue vise donc à obtenir une meilleure lecture des phénomènes criminels, préoccupation qui depuis n'aura de cesse de grandir au sein des institutions.

Les types d'organisations criminelles. Les organisations criminelles peuvent être des groupes criminels organisés ou des mafias³⁷. L'une des formes de criminalité organisée les plus connues et avancées — car sa définition même est d'infiltrer la société civile et les

³⁷ « [Criminalité organisée ou Mafia : il y a-t-il une différence à faire ?](#) », consulté le 07/04/2021

institutions — est la mafia : comme par exemple en Italie avec la *Cosa Nostra* ou encore la *N'drangheta*. Elle incarne parfaitement la raison pour laquelle les Etats devraient se battre contre le crime organisé.

Les dangers de la criminalité organisée. Le SOCTA 2021 relève *“In addition to victimising individual citizens, serious and organized crime severely affects economic development in Europe and beyond. Parallel underground economies deprive governments of income needed for investments in public services such as health, education and infrastructure. Crime has a direct negative impact on the quality of life of citizens in the EU and manifests in the shape of social exclusion, unemployment, inequality, sense of insecurity and the increased vulnerability of some groups to exploitation or recruitment.”*³⁸ Les effets sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens, sur le développement économique en Europe, sur les budgets des Etats sont ainsi soulignés. De plus, la criminalité organisée représente une menace pour la démocratie. A Palerme par exemple la Cosa Nostra détient 180 000 votes sur 700 000 habitants, un poids suffisant pour faire chavirer une majorité politique³⁹. La corruption qui en découle, mise en lumière par le SOCTA 2021, est également dangereuse et sous-estimée dans nos sociétés européennes.

Développement et professionnalisation. Le crime organisé est souvent polymorphe et ses activités sont guidées par un simple arbitrage entre opportunité en matière de rentabilité et de risque pénal⁴⁰. Au fil des années il s’est étendu, professionnalisé, complexifié, modernisé et internationalisé. L’hydre a maintenant une vingtaine de têtes qui parlent chacune une langue, avec un kit main libre sur chaque quarante oreilles pour téléphoner et rester hyperconnecté et a des enfants dans chaque pays avec qui elle s’entend assez bien pour coopérer.

La présence des groupes criminels organisés. D’après le SOCTA 2021, le nombre de groupes criminels organisés (GPO) en Europe est estimé à 6000, dont 60% ont déjà utilisé la corruption et usent de violence régulièrement, soit 3600. 80% d’entre eux ont recours à des sociétés légales pour leurs activités criminelles et 68% au blanchiment d’argent classique. 65% d’entre eux sont

³⁸ « En plus de faire des victimes parmi les citoyens, la criminalité grave et organisée affecte gravement le développement économique en Europe et au-delà. Les économies souterraines parallèles privent les gouvernements des revenus nécessaires aux investissements dans les services publics tels que la santé, l’éducation et les infrastructures. La criminalité a un impact négatif direct sur la qualité de vie des citoyens de l’UE et se manifeste sous la forme de l’exclusion sociale, du chômage, des inégalités, du sentiment d’insécurité et de la vulnérabilité accrue de certains groupes à l’exploitation ou au recrutement. » SOCTA 2021, Europol, p. 8(Traduction personnelle aidée de l’outil DeepL)

³⁹ M. R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 33

⁴⁰ *Ibidem*, p. 3

composés de membres de plusieurs nationalités et 79% d'entre eux ont plus de six membres impliqués dans le groupe. Sept groupes sur dix sont actifs dans plus de trois pays⁴¹. Ces indications nous montrent que les groupes criminels sont aujourd'hui bien présents, infiltrés dans nos sociétés, multi-ethniques et pluridisciplinaires. En effet, 40% des groupes criminels organisés dirigent plus d'une activité criminelle principale.

Mise en perspective. L'instabilité chronique ainsi que les guerres récentes semblent être des combustibles à l'émergence et la propagation des groupes criminels organisés en provenance des Balkans. La mixité des peuples favorise la coopération et l'échange de services sur les territoires entre eux. Est-ce une réelle bonne idée de faire entrer des pays issus du phénomène de balkanisation dans une Union européenne déjà affaiblie par ses précédents élargissements ? Quel est l'état actuel de la criminalité dans ces pays et quelles seront les conséquences de leur intégration sur l'activité criminelle des pays de l'UE ? Pourquoi l'Union européenne se sent-elle obligée de prendre soin de cette région voisine où la corruption et la criminalité semblent importantes ?

GPO étudiés. Les groupes criminels organisés provenant de la Roumanie, la Bulgarie et de la Croatie, déjà Etats membres de l'UE, ainsi que de l'Albanie et des autres pays issus de l'ex-Yougoslavie, candidats officiels et potentiels à l'entrée dans l'UE, seront donc étudiés.

L'Union européenne choisit l'intégration de cette région dans l'espoir de lui insuffler des normes démocratiques. Cependant, toutes les valeurs de l'UE sont-elles diffusables ? Quel sera le revers de la médaille de cette intégration ? Est-elle seulement réellement envisagée ? L'Union européenne a-t-elle raison de choisir l'intégration pour le contrôle ? « *D'un point de vue européen il est important de comprendre que soit nous exportons de la stabilité soit nous importons de l'instabilité* » explique Johannes Hahn, Commissaire européen en charge de l'élargissement de l'UE à la région des Balkans⁴².

Il ne faut pas oublier qu'Héraclès a été tué par le même poison que celui qu'il avait prélevé du corps de l'Hydre. L'Union européenne court-elle à sa balkanisation ?

Etat des lieux. Afin de comprendre tous les enjeux de la criminalité organisée des Balkans, de son caractère transfrontalier à son impact sur le territoire européen et son évolution possible lors de l'intégration des six pays à l'UE, il est nécessaire dans un premier temps d'établir un

⁴¹ SOCTA 2021, Europol, p. 18

⁴² « [La stratégie de l'UE vers les Balkans](#) », consulté le 25/04/2021

état des lieux. De quels mécanismes l'UE est-elle dotée pour lutter contre le crime organisé ? Où en est la procédure d'intégration des pays des Balkans dans l'UE ? Quelle est la nature de la criminalité organisée des Balkans et pourquoi est-elle présente ? Comment impacte-t-elle le territoire européen ? Nous répondrons à ces questions dans un premier temps (partie 1).

Les risques encourus pour l'UE. Ensuite, nous constaterons les multiples craintes des Etats européens à intégrer les Balkans. Quels sont les risques ? Ce projet est-il réalisable ? L'UE court-elle à sa propre balkanisation ? Parviendra-t-elle à gérer la possible importation de flux criminels balkaniques plus conséquents ? L'Union européenne est déjà très fragilisée par ses précédents élargissements, considérés déjà comme précoces pour certains Etats membres. Certains arguments doivent être entendus et sont la raison pour laquelle les Balkans restent pour l'instant aux portes de l'UE (partie 2).

Une lutte plus efficace. Enfin, nous affirmerons l'importance de l'intégration de cette région au territoire européen concernant la lutte contre la criminalité organisée. De multiples bénéfices, pour cette région et pour l'UE, sont avancés en ce sens et il est vrai que la stabilité de cette région est un enjeu de taille. L'UE essaie d'inspirer à ces pays les valeurs démocratiques qui entraîneraient une lutte plus efficace contre la criminalité organisée et la corruption, toutes deux endémiques dans cette région. Les partenariats commerciaux sont également importants à envisager. De plus, face à la convoitise des puissances étrangères, l'Union européenne se doit de trouver des solutions pour contrôler cet espace au cœur de son territoire (partie 3).

Partie 1. Contexte replaçant la criminalité organisée des Balkans dans un cadre européen

Chapitre 1. Les mécanismes de défense de l'Union européenne face à la criminalité organisée transfrontalière

L'unité pour lutter. Les membres de l'Union européenne ont tous ratifié plusieurs traités, des chartes et des conventions les contraignant au respect d'un certain nombre de droits. Cette coercition est acceptée car chacun y est normalement gagnant. Nous allons ainsi voir comment les Etats européens sont unis derrière plusieurs valeurs fondatrices (I), puis comment celles-ci œuvrent à la protection du territoire européen face à la criminalité organisée (II). Enfin, nous étudierons l'avancement actuel de la situation des Balkans dans le processus d'adhésion (III).

I. La protection des membres par leur unité

Les Etats membres de l'Union européenne sont liés par un ensemble de valeurs communes qui se sont affirmées au fil des décennies de la construction de l'Union (A), aboutissant à une confiance mutuelle. Cette volonté de partage et de confiance s'est traduite par la mise en place d'une politique européenne commune, sur un espace commun où chacun garantit la sécurité et la liberté de circulation (B).

A. Le partage de valeurs communes

Les fondements de l'UE. A sa création, l'Union européenne s'est rassemblée sur la base d'une histoire commune et d'une volonté de stabilité (1). Cette entente s'est traduite par une affirmation des valeurs, qui deviendront les valeurs européennes (2). Ces valeurs sont aujourd'hui à respecter pour tout Etat souhaitant intégrer l'UE.

1. Le socle européen

a. L'aspiration à la paix

« **Préserver la paix** ». Robert Schuman déclarait le 9 mai 1950 que « *la mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne. [...] La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. [...] cette proposition*

réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix »⁴³.

Une construction économique. L'Union européenne a été imaginée dans le but d'empêcher toute future guerre sur le continent européen. Cette construction européenne a d'abord pris la forme d'un modèle économique de collaboration avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1950 qui a uni progressivement des pays européens sous des accords économiques et politiques, afin de connecter les économies et forcer une stabilité politique. En 1957, le traité de Rome est fondateur et institue la Communauté économique européenne (CEE), ou « *marché commun* ». A cette époque, la libre circulation des personnes sur le territoire de la communauté était accordée uniquement pour les travailleurs.

b. La construction européenne inspirée d'un modèle économique

La concurrence, valeur fondatrice. La première mesure de libre circulation a donc été pensée pour les travailleurs dans une vision économique. A ce titre, la concurrence est un mécanisme économique qui peut être considéré comme une des valeurs fondatrices de la construction européenne. L'Union européenne qui n'avait aucune légitimité politique envers ces Etats membres prend le parti de s'appuyer sur ses résultats économiques pour justifier sa présence et la confiance qu'il faut lui accorder. Frédéric Marty, chargé de recherche au CNRS explique que « *l'exercice garanti de la liberté économique a fait office de base à la reconstruction d'une structure étatique* ». L'UE s'est donc appuyée sur cette liberté économique. Le contrat social européen s'est fondé en partie sur le succès de l'économie européenne, introduisant une légitimité des actions.

Une inspiration allemande. La place de la concurrence dans l'UE « *n'est pas sans faire écho à celle qu'elle prit dans la construction de la République Fédérale Allemande à la fin des années quarante* »⁴⁴ comme l'explique Frédéric Marty. « *Dans une certaine mesure, le modèle d'économie sociale de marché, tel qu'il a pu dériver de l'approche ordo-libérale développée par l'Ecole de Fribourg durant les années trente et quarante, a influencé la construction européenne notamment au travers des missions assignées aux politiques de concurrence* », poursuit-il.

⁴³ « [La déclaration Schuman du 9 mai 1950](#) », consulté le 24/05/2021

⁴⁴ « [Politiques européennes de concurrence et économie sociale de marché](#) », p. 2, consulté le 24/05/2021

2. La naissance de valeurs communes

L'identité européenne. L'Union européenne s'est développée en diversifiant ses principes fondateurs. En 1967, la Convention de Naples relative à l'assistance mutuelle entre les autorités douanières constitue un premier cadre d'échanges entre les Etats européens. L'émergence d'un discours explicite sur les valeurs de l'UE est apparue lors de la définition de l'identité européenne entre les neuf Etats membres, à Copenhague le 14 décembre 1973 « *De l'identité européenne* »⁴⁵. Ainsi, les Etats membres affirment leur attachement à la « *riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des Hommes* ». Ils rajoutent qu'« *ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale — finalité du progrès économique — et du respect des droits de l'Homme qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne* ». Ainsi, les principes fondateurs sont établis : les Etats membres devront respecter la même vision de la vie, sauvegarder les principes de la démocratie, de l'Etat de droit et de la justice sociale pour avoir leur place dans l'UE.

L'affirmation des droits de l'Homme. Déjà affirmés par l'identification de l'Etat de droit comme valeur intégrante de l'identité européenne, les droits fondamentaux seront inscrits dans l'histoire européenne par la Charte européenne des droits fondamentaux de l'UE le 7 décembre 2000.

3. La naissance de la coopération

Les débuts de la coopération. Les décennies défilent et des collaborations entre groupes policiers se mettent en place. En 1985, des groupes de travail européens voient leurs compétences étendues à l'immigration illégale et à la criminalité organisée. L'Acte unique de 1986⁴⁶ prévoit un marché unique reposant sur quatre libertés fondamentales : la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes. C'est l'apparition d'une première forme de coopération intergouvernementale. Ces principes, ainsi que les valeurs qui composent l'identité européenne de la déclaration de Copenhague, seront transposés dans le traité de Maastricht de 1992 qui y fait expressément référence.

L'espace de liberté, de sécurité et de justice. Le traité d'Amsterdam modifiant le traité de l'UE signé le 2 octobre 1997 créait un espace de liberté, de sécurité et de justice qui perdure

⁴⁵ « [De l'identité européenne](#) », Coopération politique européenne, Copenhague, 14 décembre 1999, Communauté européenne, consulté le 24/05/2021

⁴⁶ « [L'Acte unique européen \(1986\)](#) », consulté le 24/05/2021

jusqu'à présent. Ces valeurs ont été étoffées et réorganisées par les différents traités qui ont suivi : celui de Nice signé le 26 janvier 2001, de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 (qui transforme l'architecture institutionnelle de l'UE). Les Etats membres ne cessent de réaffirmer leur volonté de créer un espace de sécurité, dans lequel la circulation sera possible et les trafics réprimés.

B. Le partage d'un espace commun

Plusieurs espaces se créent alors au sein de l'Union européenne. L'espace Schengen, bien matérialisé, très convoité, est l'espace dans lequel la circulation des personnes est libre (1). Cet espace n'est pas sans poser quelques difficultés aux contrôles de la criminalité transfrontalière. L'espace pénal européen et la sécurité intérieure européenne sont quant à eux deux notions immatérielles que nous développerons pour explorer les obligations des Etats (2).

1. L'espace Schengen

a. Présentation

Le principe de libre circulation. L'espace Schengen désigne un espace de libre circulation des personnes (art. 3 du TUE) impliquant un libre franchissement des frontières par tout individu entré sur le territoire d'un des Etats membres de l'espace Schengen⁴⁷. Il provient d'un accord datant de 1985 entre la France, l'Allemagne et les pays du Bénélux avec une convention d'application en 1990. Les frontières extérieures des Etats membres de cet espace sont donc les dernières barrières contre les criminels avant qu'ils n'aient accès à un territoire sans contrôle.

La fermeture des frontières internes. Le rétablissement des frontières d'un Etat de l'espace Schengen ne peut se faire « *qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale, pour six mois maximum, après consultation des autres Etats du groupe Schengen* »⁴⁸. L'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale peut par exemple faire référence à une vague d'attentats terroristes ou une immigration clandestine massive, des cas majeurs imprévisibles. La vérification des passeports aux frontières nationales a été utilisée par exemple en Pologne pour l'Euro 2012, l'Autriche et le Danemark pour faire face à la crise migratoire en 2015, ou encore la France après les attentats de novembre 2015. « *Ces contrôles ont été prolongés à*

⁴⁷ « [Qu'est-ce que l'espace Schengen ?](#) », consulté le 22/04/2021

⁴⁸ *Ibidem*, consulté le 24/05/2021

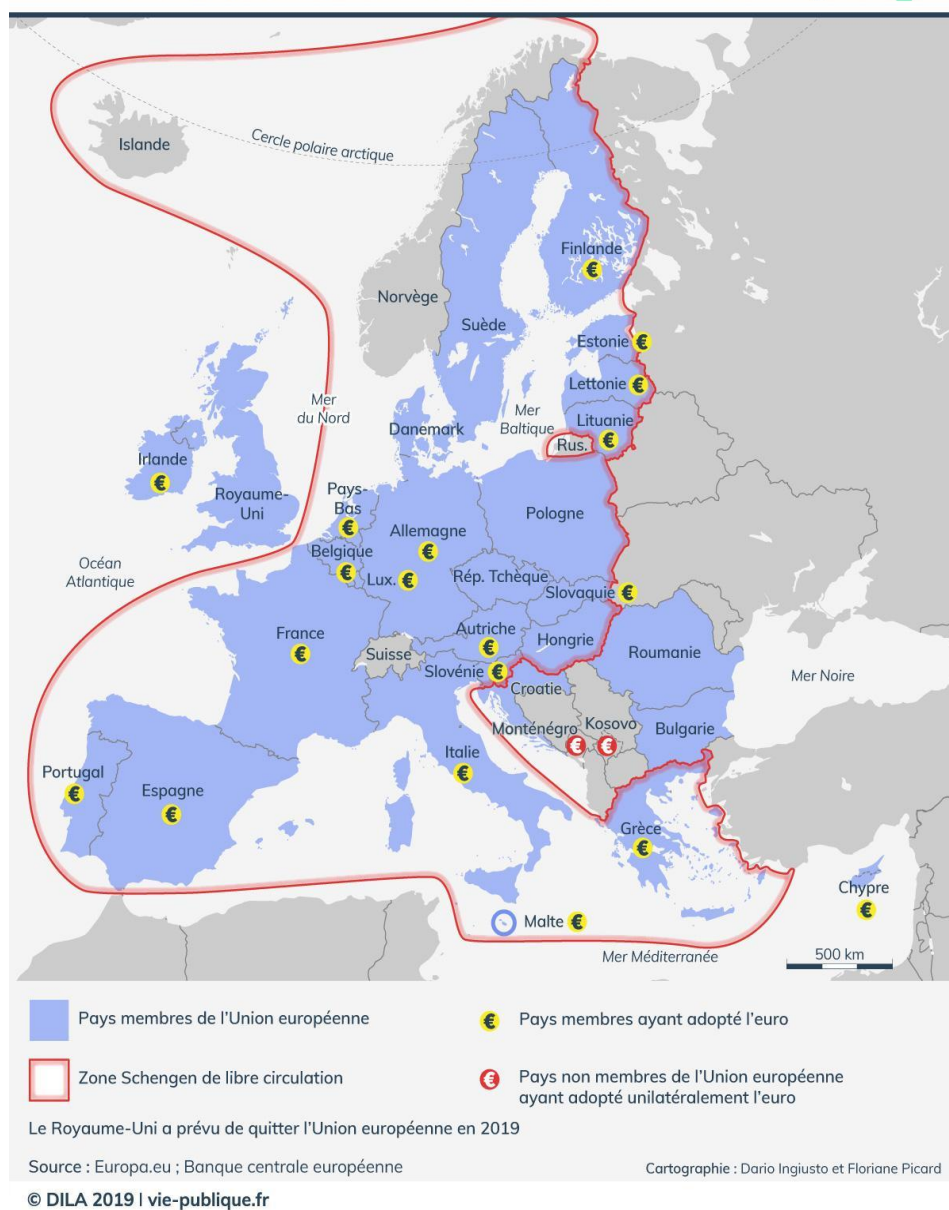
plusieurs reprises, jusqu'au 30 avril 2018 (en France) et jusqu'au 12 mai 2018 en Autriche, au Danemark, en Allemagne, en Suède et en Norvège »⁴⁹.

L'Acquis de Schengen. En 1999, l'Acquis de Schengen est intégré au traité d'Amsterdam via un protocole annexe. Le droit de l'espace Schengen, principalement axé sur la coopération d'harmonisation des contrôles aux frontières extérieures et sur le renforcement de la coopération policière et judiciaire, devient un droit communautaire. Ainsi, l'espace Schengen est bénéfique pour le commerce, par la libre circulation des marchandises et des personnes, mais ouvre une brèche pour les trafiquants. Cependant, l'Acquis de Schengen permet de pallier cet appel d'air et renforce la coopération pour lutter contre ces derniers.

b. Plusieurs espaces au sein d'un même territoire

⁴⁹ « [Schengen : élargissement de l'espace européen sans frontières intérieures](#) », consulté le 24/05/2021

Les États membres de la zone euro et de la zone Schengen vp¹



Confusion d'espaces. Trois espaces se confondent sur le continent européen. Il y a l'Union européenne, l'espace Schengen et la zone euro. La Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, Malte et Chypre ont rejoint l'UE il y a quinze ans, dans ce qui a été décrit comme le « *moment le plus audacieux de l'histoire européenne d'après-guerre* »⁵⁰. Ce mouvement a été appelé le « *big-bang* »⁵¹ de l'Europe car cette vague d'élargissement a été conséquente. Ces pays font aujourd'hui tous partie de l'espace Schengen. Ont ensuite adhéré la Bulgarie et la Roumanie en 2007, puis la Croatie en 2013. Ces derniers pays n'ont pas encore intégré l'espace Schengen. D'autres pays ont la monnaie

⁵⁰ « [Juncker tire le bilan du «big bang» de l'élargissement européen](#) », consulté le 24/05/2021

⁵¹ *Ibidem*, consulté le 24/05/2021

européenne, sans être dans l'Union européenne ni dans l'espace Schengen, il s'agit de la situation du Kosovo ou du Monténégro, deux pays à aspiration européenne.

2. L'espace pénal européen et la sécurité intérieure européenne

A la suite des attentats subis par le sol américain en 2001, la sécurité a été érigée en priorité de l'action politique européenne. Cette priorité s'est traduite par la naissance d'une sécurité intérieure européenne, face à l'espace pénal européen.

Complémentarité ou opposition ? L'espace pénal européen est né avec l'affirmation des droits fondamentaux. Il est basé sur une philosophie morale kantienne⁵² selon laquelle la liberté est une condition et une expression de l'autonomie de l'Homme. Il garantit le primat de la dignité humaine, la défense des droits fondamentaux au nom des libertés et promeut l'Union comme un facteur d'émancipation pour les individus. Cet espace pénal européen se matérialise par le rapprochement des législations concernant les droits des personnes suspectées ou poursuivies. Par exemple, la directive du 9 mars 2016 renforce dans tous les Etats européens certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales⁵³. La sécurité intérieure affirme la condition politique de l'homme, aspire à « *un apaisement du sentiment d'insécurité à travers la mise en place de dispositifs visant à lutter efficacement contre les menaces à la source de ce sentiment* »⁵⁴. Elle est basée sur une philosophie hobbesienne selon laquelle la sécurité est une condition du lien social. L'entrée en société est destinée à préserver des libertés qui n'existeraient pas sans cela. Ces deux espaces représentent la problématique à laquelle toutes les sociétés sont aujourd'hui confrontées : l'équilibre entre sécurité et liberté. Cependant, comme le fait remarquer Antoine Garapon dans son article « *Les dispositifs antiterroristes de la France et des Etats-Unis* » : « *le débat sécurité versus liberté escamote une réflexion sur la condition politique de l'homme : nous pouvons jouir de nos droits parce que nous sommes en sécurité* », il continue enfin en affirmant que « *la sécurité est de tous les biens, à la fois le plus fondamental – en ce qu'il conditionne tous les autres – et le plus concret* »⁵⁵.

⁵² P. Berthelet, *Espace pénal et Sécurité intérieure, deux projets européens aux éthiques divergentes ?*, Revue de l'INHESJ, Cahiers de la Sécurité et de la Justice, 2017

⁵³ Directive (UE) 2016/343 9 mars 2016 portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales

⁵⁴ P. Berthelet, *Espace pénal et Sécurité intérieure, deux projets européens aux éthiques divergentes ?*, Revue de l'INHESJ, Cahiers de la Sécurité et de la Justice, 2017

⁵⁵ A. Garapon, *Les dispositifs antiterroristes de la France et des Etats-Unis*, Esprit, No. 327 (8/9) (Août-septembre 2006), p. 125

L'impact sur la perception de la coopération. Dans les deux cas, la coopération policière et judiciaire est favorisée. La sécurité intérieure imaginera sans doute une protection plus poussée contre la criminalité organisée et le terrorisme, en préconisant la cyber-résilience, la protection des infrastructures critiques. La réponse sera trans-sectorielle afin de n'occulter aucun aspect de l'anticipation et de la lutte.

II. L'union et la coopération outils de la lutte contre la criminalité organisée

L'Union européenne lutte contre la criminalité organisée européenne et internationale transfrontalière à l'aide d'outils très divers. L'harmonisation de son droit pénal entre Etats membres et la création d'agences et d'outils communs, mènent les Etats à coopérer (A). Etant donné que l'espace européen se veut libre et sécurisé, des mesures ont été prises pour le protéger (B).

A. Des politiques pénales harmonisées appliquées par des agences européennes

L'Union européenne dispose de principes de droit pénal européen communs (1), permettant à des agences de travailler (2) et à des instruments de coopération de se développer (3).

1. Principes du droit pénal européen

La naissance d'un droit pénal commun. Le droit pénal est un attribut de la souveraineté étatique. Cependant, le partage et le respect sont des valeurs fondatrices de l'UE qui ont permis d'établir un socle commun créant de la confiance, de décloisonner les systèmes juridiques nationaux tout en admettant la diversité. Malgré un début assez fastidieux, la coopération pénale s'est réellement inscrite dans les cultures dans les années 2000, peut être accélérée par l'attaque du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et la découverte d'un ennemi commun contre qui la coopération n'est pas une option facultative. Le traité de Maastricht entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993 ajoute un troisième pilier à l'édifice communautaire, celui de la justice et des affaires intérieures, ancêtre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

La coopération judiciaire en matière pénale. La coopération judiciaire « *vise à aider les citoyens à résoudre des problèmes administratifs ou juridiques dans d'autres pays de l'UE aussi facilement que dans leur pays* »⁵⁶. Elle est inscrite aux articles 82 à 86 du traité TFUE et à l'article 695-4 du Code de procédure pénale français. Plusieurs programmes dont celui de Stockholm, ont successivement établi des listes d'objectifs pour des périodes de quatre ans,

⁵⁶ « [Coopération judiciaire — Commission Européenne](#) », consulté le 23/05/2021

comme par exemple l'institution « *des normes minimales communes afin d'assurer le caractère équitable des procès dans l'ensemble de l'UE* », ou l'amélioration de « *la confiance mutuelle entre les systèmes judiciaires nationaux au sein de l'UE en développant une culture judiciaire européenne [...]*. »⁵⁷.

La reconnaissance mutuelle. Le principe de reconnaissance mutuelle a d'abord été un principe du libre marché selon lequel une marchandise vendue sur le territoire d'un Etat membre peut être vendue sur tous les autres territoires. Ce principe s'est étendu à la matière pénale par la décision-cadre de 2008 étendant le principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale prononçant des peines ou des mesures privatives de liberté⁵⁸. Ce principe est très important car il oblige une juridiction à reconnaître le jugement d'une autre étrangère.

2. Instances communes de lutte contre le crime transfrontalier

Les instances *ad-hoc* ont été créées afin de pallier le manque de coopération entre les autorités qui se retrouvaient acculées par des criminels transfrontaliers. Ceux-ci jouaient sur les complexités procédurales et l'hétérogénéité des lois pour se créer des circuits d'impunité.

L'application du principe de coopération policière. L'Agence de l'UE pour la coopération des services répressifs (Europol) a d'abord été créée sous le nom d'Office européen de police par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995⁵⁹. A ensuite été adoptée la Convention sur la base de l'article K.3 du traité UE portant création d'un Office européen de police (convention Europol) entrée en vigueur le 1er octobre 1998. Son nom actuel, Europol, a été adopté en 2009. Dirigée par la directrice exécutive Catherine De Bolle, celle-ci a pour mission « *de faciliter l'échange d'informations, d'analyser les renseignements et de coordonner les opérations entre les États Membres* »⁶⁰. Ainsi, Europol aide les polices des différents pays à se coordonner, permettant le démantèlement de trafics internationaux. Elle propose également des rapports — grâce à sa centaine d'analystes — sur le terrorisme et la criminalité organisée, permettant de cerner les nouvelles tendances et diffuser l'information. Elle fixe également des objectifs sur la période 2018-2021. La cybercriminalité, le trafic de drogue et la facilitation de l'immigration illégale

⁵⁷ Objectifs du programme de Stockholm pour la période 2010-2014, « [Coopération en matière pénale](#) », consulté le 24/05/2021

⁵⁸ « [Système européen de reconnaissance mutuelle — peines de prison et de transfert des prisonniers](#) », consulté le 24/05/2021

⁵⁹ [Acte du Conseil du 26 juillet 1995](#) portant établissement de la convention sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne portant création d'un Office européen de police (convention Europol) (95/C 316/01)

⁶⁰ « [Europol : Office européen de police](#) », consulté le 24/05/2021

sont les trois premières priorités du cycle sur le crime organisé⁶¹. 40 000 enquêtes internationales bénéficient de l'appui d'Europol chaque année⁶².

L'application du principe de coopération judiciaire. La Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale en date du 29 mai 2000 avait été un des premiers textes véhiculant l'idée d'une coopération dans ce domaine. La création de l'agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) a suivi deux ans plus tard grâce à la décision du Conseil du 28 février 2002 afin de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité⁶³. Ses missions ont été définies par l'article 88 du TFUE. Son rôle est d'aider « *les pays de l'UE à combattre le terrorisme et les formes graves de criminalité organisée touchant plusieurs pays de l'UE* »⁶⁴. Elle coordonne les enquêtes et les poursuites se déroulant dans au moins deux pays, résout les conflits de juridiction et aide à la mise en œuvre des instruments juridiques de l'UE. Elle coopère également avec des pays tiers à travers un accord avec le Conseil de l'UE au titre de l'article 218 du TFUE⁶⁵. Le Réseau judiciaire européen (RJE) a également été mis en place afin d'améliorer « *sur le plan juridique et pratique, la coopération judiciaire entre les États membres de l'Union européenne afin de lutter contre les formes graves de criminalité, en particulier la criminalité organisée, la corruption, le trafic de stupéfiants et le terrorisme* »⁶⁶. Le principe qui sous-tend est « *d'identifier les personnes compétentes qui, dans chaque État membre, jouent dans la pratique un rôle essentiel dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale, afin de créer un réseau d'experts chargés de veiller à la bonne exécution des demandes d'entraide judiciaire* ».

Le parquet européen. Le dernier exemple récent illustrant la volonté de rassembler les efforts européens dans la lutte contre des menaces communes est la création du parquet européen par le Règlement (UE) du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen⁶⁷. Cette nouvelle instance a pour but de « *rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les infractions pénales portant atteinte aux*

⁶¹ « [EU Policy Cycle — EMPACT — Robust action to target the most pressing criminal threats](#) », consulté le 24/05/2021

⁶² « [A propos d'Europol, contribuer à rendre l'Europe plus sûre](#) », consulté le 24/05/2021

⁶³ « [Décision 2002/187/JAI du Conseil du 28 février 2002](#) » instituant Eurojust afin de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité

⁶⁴ « [Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale \(Eurojust\)](#) », consulté le 23/05/2021

⁶⁵ « [Eurojust — Third countries — International agreements](#) », consulté le 24/05/2021

⁶⁶ « [Le Réseau judiciaire européen \(RJE\) en matière pénale](#) », consulté le 24/05/2021

⁶⁷ [Règlement \(UE\) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen](#) (JO L 283 du 31.10.2017, p. 1-71)

intérêts financiers de l'Union ». Si son champ de compétence est pour le moment limité aux infractions financières, une extension pourrait être imaginée si cet essai est concluant. Ce règlement fait suite à une directive du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal⁶⁸. Il est ajouté qu'il « *établit un système de compétences partagées entre le Parquet européen et les autorités nationales dans le cadre de la lutte contre ces infractions* »⁶⁹. Ainsi, les Etats n'abandonnent pas complètement leur souveraineté et la collaboration entre les instances européenne et nationale est obligatoire. Ce règlement a été transposé dans le droit national français par la loi du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée⁷⁰.

3. Les techniques de coopération

Des instruments efficaces fondés sur le principe de la reconnaissance mutuelle ont également été mis en place afin de poursuivre ces criminels itinérants. Nous allons en développer quelques-uns.

a. La coopération des équipes

Le partage des efforts de poursuite. Eurojust a été créée pour aider les autorités chargées des poursuites à se coordonner. Les droits nationaux étant parfois différents, des conflits de juridiction ou de règles de droit peuvent apparaître. Existente également les magistrats de liaison qui sont des magistrats d'un Etat membre spécialement dédiés à la coopération avec des magistrats d'autres Etats membres. Cette création est à l'initiative de la France, qui avait mis avec l'Italie ce système en place pour lutter plus efficacement contre la mafia.

Le partage de l'information. Aujourd'hui, les informations entre services de police sont censées circuler. Par exemple, grâce au traité de Prüm du 27 mai 2005, des échanges de données génétiques, des empreintes digitales et des données à caractère personnel sont possibles. Les officiers de liaison suivent le même principe que le magistrat de liaison : en détachement dans un pays, ils coordonnent les enquêtes de leur Etat sur le territoire d'un autre et échangent avec la police nationale. Deux autres exemples de mécanismes d'échange d'information mis en

⁶⁸ [Directive \(UE\) 2017/1371](#) du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (JO L 198 du 28.7.2017, p. 29-41)

⁶⁹ « [La création du Parquet européen](#) », consulté le 23/05/2021

⁷⁰ [Loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020](#) relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée

place: le système ECRIS (système informatisé d'échange d'informations sur les casiers judiciaires) créé en avril 2012 « *afin de faciliter l'échange d'informations sur les casiers judiciaires dans l'ensemble de l'UE* »⁷¹. Le Passenger Name Record porte sur les données des passagers aériens voyageant grâce à des compagnies européennes. Il est utilisé par les policiers pour suivre les trajets des individus surveillés et connaître leurs accompagnateurs etc. Cela peut leur permettre de mettre en place une filature à la sortie de l'aéroport si l'individu est la cible d'une enquête approfondie.

La constitution d'équipes communes. Il est possible de constituer des équipes communes d'enquête (ECE) depuis le 29 mai 2000 grâce à l'article 13 de la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à la décision-cadre du 13 juin 2002. Elles sont inscrites en droit français aux articles 695-2 à 695-3 du Code de procédure pénale. Ces équipes composées d'au moins deux Etats membres permettent de développer des « *stratégies communes d'enquête et de partager des objectifs de lutte contre la criminalité organisée transfrontalière* »⁷². Elles sont limitées dans leur champ d'action en ce qu'elles sont créées avec un objectif précis à atteindre dans une durée limitée. Les ECE ont connu un vrai succès en France, qui a régulièrement coopéré avec la Roumanie et la Bulgarie notamment.

Les experts d'Europol. Une des missions d'Europol est d'apporter une assistance technique aux polices nationales qui en font la demande, pour enquêter sur les réseaux criminels. Cependant, ses équipes restent sous la supervision des polices nationales.

b. Les actes de coopération

Basés sur le principe de reconnaissance mutuelle, beaucoup d'instruments de coopération ont été développés. Le mandat d'arrêt européen est un des plus connus. Il consiste en sa production par une juridiction d'un Etat membre et si l'individu se fait contrôler sur le territoire d'un autre, il est interpellé et signalé au pays émetteur de la demande⁷³. Autre exemple concernant le gel des avoirs et des preuves, un Etat membre « *doit reconnaître et exécuter sur son territoire une décision de gel émise par une autorité judiciaire d'un autre État membre dans le cadre d'une*

⁷¹ « [E-justice — Prise en compte des condamnations antérieures](#) », cette création fait suite à la décision-cadre 2008/675 du Conseil relative à la prise en compte des décisions de condamnation entre les États membres de l'Union européenne à l'occasion d'une nouvelle procédure pénale. consulté le 24/05/2021

⁷² « [Interviews d'Anne Kostomaroff, vice-procureure, et Thierry Fragnoli, vice-président chargé de l'instruction au TGI Paris](#) », consulté le 24/05/2021

⁷³ « [Mandat d'arrêt européen : les précisions pratiques de la Commission européenne](#) », consulté le 24/05/2021

procédure pénale »⁷⁴. Cette mesure est très pratique car elle empêche les criminels de placer leurs avoirs à l'étranger sans être inquiétés de leur saisine.

B. Les mesures de protection de l'espace

Les contrôles aux frontières extérieures. Nous comprenons que l'important pour les membres de l'espace Schengen est le contrôle des frontières extérieures. Plusieurs outils ont été mis en place à cette fin⁷⁵.

Des mécanismes de contrôle aux frontières. Le Système d'information Schengen, SIS — aujourd'hui SIS II amélioré (depuis le règlement du 20 décembre 2006) — est une base de données informatiques communes opérationnelle depuis 1995, qui fournit des informations sur le signalement de personnes disparues ou recherchées, de véhicules volés, d'armes dérobées, de faux billets en circulation et autres données. Cette base permet d'appuyer le développement de la coopération judiciaire et policière. L'agence Frontex créée en 2004, s'occupe de la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'UE et non des seuls Etats membres de l'espace Schengen. Elle a été transformée en 2016 en Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes avec 15000 gardes réservistes. Enfin, des contrôles volants sont toujours effectués par les autorités de police ou de douane afin de lutter contre le terrorisme et le développement de la criminalité organisée.

Une harmonisation des règles. Des règles communes en matière de conditions d'entrée et de visa pour les courts séjours et de traitement des demandes d'asile ont été installées, permettant d'éviter un effet passoire si certains pays avaient des exigences d'entrée moins élevées que les autres.

Les Balkans occidentaux. Après avoir compris comment fonctionnait la coopération judiciaire en matière pénale et policière, étudié ses origines jusqu'à ses instruments, nous avons compris que l'Europe mettait l'accent sur la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Nous allons maintenant aborder la question de la région des Balkans. Avant de continuer notre raisonnement, il est impératif de connaître la situation actuelle de chaque pays quant au processus d'intégration.

⁷⁴ « [E-justice — Gel des avoirs et des preuves](#) », consulté le 24/05/2021

⁷⁵ « [Quels contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen](#) », consulté le 22/04/2021

III. L'état du processus d'intégration des Balkans

Afin de comprendre la suite de notre raisonnement, nous nous devons de rappeler à quelle étape d'intégration européenne chaque pays des Balkans occidentaux se trouve. Le Parlement européen a construit une fiche sur les Balkans occidentaux sur laquelle nous nous appuyerons⁷⁶.

A. Les critères d'adhésion

Le respect de la procédure. La procédure d'adhésion à l'Union européenne est très réglementée et stricte. Les aspirants doivent satisfaire aux critères politiques de Copenhague, définis lors du Conseil européen de Copenhague de 1993 et renforcés lors du Conseil européen de Madrid de 1995. Il y a trois grands axes⁷⁷. Premièrement, des institutions stables doivent garantir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'Homme et le respect des minorités et leur protection. Deuxièmement, les pays doivent préparer leur économie afin que l'entrée sur le marché intérieur ne leur fasse pas subir une trop forte pression concurrentielle. Enfin, le pays doit avoir l'adaptabilité nécessaire pour se plier aux exigences européennes découlant de l'adhésion. Il devra par exemple harmoniser son droit national avec le droit communautaire.

Les premières coopérations. En 1999, l'UE a mis en place le processus de stabilisation et d'association (PSA). Ce processus est un « *cadre stratégique d'appui au rapprochement progressif des pays des Balkans occidentaux avec l'Union* ». Ce processus prend la forme d'accords de stabilisation et d'association (ASA) qui prévoient des coopérations politiques et économiques renforcées. Cet accord ne se fait qu'à la condition d'un partage de valeurs communes. Des zones de libre-échange sont concédées aux pays signataires. Les pays sont alors candidats potentiels. Voici un tableau ci-dessous pour résumer les dates de signature des ASA.

Nom du pays	Kosovo	Albanie	Bosnie	Monténégro	Serbie	Macédoine
Date de signature de l'ASA	2016	2006	2008	2007	2008	2004

⁷⁶ « Les Balkans occidentaux », consulté le 27/05/2021

⁷⁷ « Critères d'adhésion (critères de Copenhague) », consulté le 27/05/2021

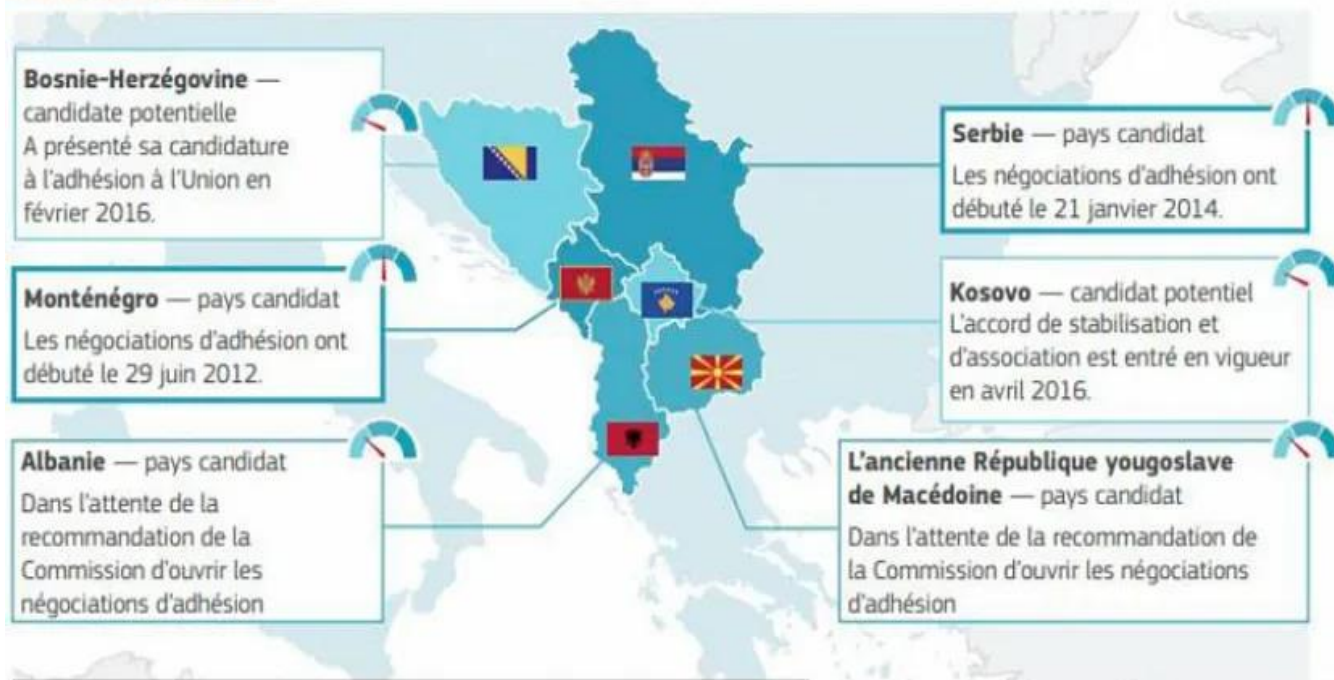
B. Des processus en cours

Le parcours du pays candidat. Les pays candidats doivent ensuite progresser dans leur processus d'adhésion, progrès qui seront remarqués par la Commission dans ses rapports annuels par pays. Ils sont guidés et aidés de manière financière pour contribuer à leurs évolutions. Depuis 2007, cette aide de préadhésion est un instrument unique. Ainsi, des chapitres de négociation sont ouverts, complétés puis fermés, à la décision unanime du Conseil. Une fois tous les chapitres complétés, le traité d'adhésion sera signé à l'unanimité des membres de l'UE, avant d'être ratifié par tous les Etats contractants.

La coopération régionale. L'UE est très rigoureuse sur les relations entre pays et les incite fortement à sceller des unions amicales. Les coopérations s'illustrent sous plusieurs formes, comme la coopération judiciaire en matière de crimes de guerre etc. Ce point semble utile pour les pays des Balkans. La Serbie n'a signé son ASA qu'en 2008 car elle refusait de collaborer avec le tribunal pénal d'ex-Yougoslavie et ne reconnaissait pas le Kosovo. L'UE a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion à la Macédoine du Nord en juin 2019 grâce à la signature d'un accord de bon voisinage avec la Bulgarie en 2017.

Les pays des Balkans sont aujourd'hui à plusieurs stades différents. Cette carte représente très bien les différents stades présents.

MEMBRES POTENTIELS DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX



Cartes des pays candidats des Balkans occidentaux - Commission européenne

Chapitre 2. Première approche d'une région à forte criminalité transfrontalière

Un nouveau paysage politique. Alors que le XX^e siècle a été secoué de conflits étatiques avec des acteurs bien définis et des alliances claires, le XXI^e siècle se caractérise par sa complexité et sa multitude d'acteurs non-étatiques. L'économie criminelle prospère et comme l'a souligné le SOCTA 2021, économies criminelle et légale se confondent. Il est possible de déceler une « géopolitique de l'illicite »⁷⁸ car l'Histoire des pays et l'Histoire de la criminalité organisée sont fondamentalement liées. La région des Balkans en est un bon exemple : guerres et trafics d'armes, vagues migratoires et immigration clandestine, développement de petits pays et investissements illicites dans leurs économies...

Le danger transfrontalier. Avant de comprendre comment l'Union européenne appréhende au sein de son territoire la question de la criminalité organisée provenant des groupes organisés

⁷⁸ M. R. Roudaut, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 15

criminels des Balkans, il est primordial de comprendre pourquoi les Balkans sont une zone propice au développement de la criminalité organisée transfrontalière, pourquoi ces groupes sont présents dans un certain nombre d'Etats et pourquoi ils s'y épanouissent. Le danger pour l'Union européenne est le caractère transfrontalier de cette criminalité. Ce cadre géopolitique et historique servira de base à toute la suite du raisonnement.

Changements et impacts. Nous allons donc commencer par comprendre quels changements ont été opérés dans le paysage criminel durant l'éclatement de la Yougoslavie (section 1) et comment cela a impacté la criminalité organisée dans les Balkans et l'implication de la Communauté européenne dans celle-ci (section 2).

Section 1. La criminalité organisée au sein du nouvel ordre

Bouleversements. Au regard de l'importance de la géopolitique dans la création des organisations criminelles ainsi que du décèlement d'une nouvelle géopolitique de l'illicite, nous allons maintenant observer comment la disparition de la République fédérative socialiste de Yougoslavie (1945-1992) a accéléré l'accession des groupes criminels au sommet des Etats (I), puis nous constaterons que le paysage criminel a considérablement évolué, incitant à une hybridation des groupes criminels (II).

I. Le bouleversement de l'ordre mondial et l'apparition d'opportunités criminelles

Après avoir constaté l'état de l'ordre mondial durant la deuxième moitié du 20ème siècle et analysé les nouvelles menaces criminelles (A), nous observerons le nouveau rôle des groupes criminels organisés (B).

A. Une redistribution des cartes entre les acteurs étatiques et non-étatiques

Corrélation de facteurs. Tous les auteurs s'accordent à souligner que la fin de la Guerre froide et la disparition de l'opposition entre le bloc de l'Est et l'alliance Atlantique a redessiné les contours des relations diplomatiques et créé un effet d'aubaine pour les groupes criminels. Plusieurs facteurs y ont en effet contribué : c'est ce que Mickaël Roudaut surnomme la « *perfect storm* »⁷⁹ : la réunion de plusieurs éléments qui crée une tempête, de criminalité en

⁷⁹ « Tempête parfaite », M. R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 15

l'occurrence. Le changement de paradigme du monde (1) va entraîner des changements précis (2).

1. Le passage d'un monde stable à un monde chaotique

Le commencement de la balkanisation du monde. La chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989, entraîne avec elle la fin d'une stabilité d'un monde figé et glacé certes, mais bipolaire et ordonné. Ce monde stable disparaît totalement avec la fin de l'URSS en 1991 et la démission de Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Parti Communiste Soviétique et penseur de la politique de la « *Perestroïka* ». C'est également la fin d'un modèle communiste et le début d'une balkanisation du monde. Les pays « *satellites* » ou « *démocraties populaires* », à savoir la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie, puis la RDA se sont retrouvés libres de la coupe soviétique. Comme expliqué précédemment, la Yougoslavie est un cas à part et s'était rapidement détachée de l'influence soviétique ce qui est assez remarquable lorsqu'il peut être observé que toutes les contestations postérieures ont été écrasées de manière brutale⁸⁰. Cette fin signe également la victoire du libéralisme sur le communisme et entraîne ainsi une ouverture des marchés financiers. En Fédération de Russie, de nombreux biens sont ainsi à vendre et les seuls acteurs qui peuvent se permettre ces acquisitions sont les anciens cadres soviétiques ou les criminels qui ont profité des trafics régionaux. C'est donc une occasion pour les familles ou groupes criminels de placer leurs investissements.

L'évolution des menaces. Le monde passe alors d'un schéma établi avec des menaces caractérisées, connues, prévisibles, une stratégie de défense et d'attaque ordonnée et à long terme ; à un monde aux menaces poreuses qui se confondent (civiles/militaires, politique/prédateur, intérieur/extérieur) et sont multiformes, avec une stratégie de l'urgence et la recherche du profit immédiat. C'est le passage, pour la criminalité organisée, d'une activité tacite et limitée par l'opposition figée du bloc de l'Est et de l'alliance Atlantique à une menace organisée et conséquente pour les Etats⁸¹.

⁸⁰ Une des premières fut en Hongrie à Budapest en 1956. Une commémoration de cette répression brutale a lieu chaque année en novembre, tous les drapeaux hongrois pendus sont remplacés par des percés d'un trou circulaire au milieu, où était placé l'emblème stalinienne.

⁸¹ F. Farcy et J-F. Gayraud, préface à l'ed. 2014 Alain Bauer, *Le renseignement criminel*, Paris : CNRS éditions, coll. Biblis Paris, 2ème ed., 2014

2. Le paysage criminel classique redessiné

La réorganisation des forces criminelles. La Guerre froide pérennisait les activités criminelles notamment en les canalisant. Les deux grandes puissances toléraient les trafics (d'armes particulièrement) si ceux-ci restaient sous contrôle et servaient leurs intérêts. Les dirigeants de l'URSS avaient une grande proximité avec les criminels, entraînant une corruption accrue⁸². La disparition de cette lourde tutelle entraînait à l'Est l'émergence d'une bourgeoisie criminelle⁸³ grâce à ce nouveau dynamisme et ces nouvelles opportunités. François Farcy et Jean-François Gayraud⁸⁴ analysent ce changement de perspectives criminelles en expliquant que les anciens périls, présents mais oubliés, ainsi que les nouveaux mais encore invisibles, auraient trois caractéristiques communes. A ce moment de l'Histoire, les entités criminelles vont se massifier et s'imposer comme des puissances locales ou globales. De plus, les groupes criminels vont coopérer entre eux, notamment en s'appuyant sur le dénominateur commun de l'ethnie. Tout en gardant leurs spécificités claniques et organisationnelles, elles vont échanger leurs services pour maximiser leurs profits. Ces trois caractéristiques rendent les organisations criminelles « résilientes » à la répression et aux changements politiques car elles s'adaptent très facilement. Ces deux auteurs estiment que les entités criminelles sont à présent pérennes, structurées, réelles mais surtout sous-estimées et incomprises.

B. Les conséquences à l'Ouest

La Communauté économique européenne voit dans la fin de la Guerre froide l'opportunité de reprendre de la puissance (1). De l'autre côté, les Balkans se déchirent dans des guerres (2).

1. La volonté d'une Communauté économique européenne forte

L'affirmation européenne. « *L'Europe, c'est évident, ne sera plus celle que nous connaissons depuis un demi-siècle. Hier dépendante des deux superpuissances, elle va, comme on rentre chez soi, rentrer dans son histoire et sa géographie* », déclare François Mitterrand⁸⁵ le 31 décembre 1989, en proposant même une « *confédération européenne* ». Avec le redécoupage de la carte géopolitique, le moment est venu pour la Communauté économique européenne de redevenir un acteur central dans la géopolitique mondiale et non plus ce « *Vieux Continent* »

⁸² T. Cretin, « Les puissances criminelles. Une authentique question internationale », Ramses, 2001

⁸³ M. R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 16

⁸⁴ F. Farcy et J-F. Gayraud, préface à l'éd. 2014 Alain Bauer, *Le renseignement criminel*, Paris : CNRS éditions, coll. Biblis Paris, 2ème ed., 2014

⁸⁵ « [Réinventer le monde après la chute du mur de Berlin : l'Europe à la recherche d'une unité](#) », consulté le 10/04/2021

prêtant son territoire pour les guerres idéologiques et politiques. Malgré une hégémonie américaine qui a, à cette époque, le champ libre, l'Europe souhaite rester au centre des décisions et la question de l'intégration des anciennes démocraties populaires au projet communautaire européen se pose. Cependant, les pays de l'Est sont plus sensibles à la sécurité que l'OTAN peut leur apporter et, de plus, la réunification de l'Allemagne inquiète et le projet européen d'une monnaie unique pour lier l'Europe et l'Allemagne est plus urgent.

Différences de priorité. Cependant, François Farcy et Jean-François Gayraud estiment que « *l'Europe intégrée la plus performante n'est pas celles des institutions européennes mais celle du crime organisé* »⁸⁶ pour qualifier l'Europe d'aujourd'hui. Comme expliqué lors de l'introduction, les pays européens ne se sont pas préoccupés de la menace criminelle avant les années 1990, ce qui lui a laissé le temps de se construire et de prospérer. La Communauté européenne, alors qu'elle essaie de poser les bases solides de son modèle économique et d'intégration, va devoir supporter ce changement mondial.

2. La position de la Yougoslavie

Des guerres aux portes de l'Europe. Une explication du contexte des guerres d'indépendance qui se sont déroulées dans les années 1990 au niveau des Balkans permettra de comprendre comment les groupes criminels sont arrivés à côtoyer l'élite politique. En 1980 le maréchal Tito, dont les principes clés étaient l'interdiction du pluralisme politique, l'absence d'alternance du pouvoir et la fédération des peuples, meurt à 88 ans. Cette disparition entraîne la résurgence des tensions inter-ethniques car cette fédération était totalement artificielle et regroupait des peuples très différents. La Yougoslavie est alors gouvernée par une présidence collégiale assurée à tour de rôle par les représentants des six Républiques (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie) ainsi que la Voïvodine et le Kosovo. En 1990, des élections libres sont organisées dans les six Républiques. Les volontés d'indépendance de chaque pays fédéré, les tensions ethniques et les clivages politiques vont aboutir à la balkanisation de la Yougoslavie et en conséquence à la création d'Etats indépendants et de frontières définies arbitrairement mais séparant certaines ethnies. Ainsi des minorités serbes se retrouvent en Croatie et au Kosovo, ce qui donne au président serbe Slobodan Milosevic le prétexte pour lutter contre l'indépendance de la Croatie, guerre qui se terminera en 1992. Les atrocités commises (rafles de civils dans les hôpitaux...) émeuvent les Européens sans les faire

⁸⁶ F. Farcy et J-F. Gayraud, préface à l'ed. 2014 Alain Bauer, *Le renseignement criminel*, Paris : CNRS éditions, coll. Biblis Paris, 2ème ed., 2014

concrètement réagir. La guerre de Bosnie-Herzégovine, débutant en 1992 et se terminant par les accords de Dayton de 1995 est tout aussi meurtrière et d'autant plus terrible qu'aux abords des frontières européennes se commet un génocide⁸⁷ ethnique avec l'utilisation de camps de concentration, faisant ressurgir de vieux démons pourtant chassés.

Une intervention américaine salvatrice. Ainsi, au cours des années 1990, la région des Balkans sombre dans les guerres d'indépendance complexes, récurrentes, de revendications ethniques, territoriales et religieuses. L'intervention des Etats-Unis clôturera ces conflits, aux portes de l'Europe.

L'opportunité. Durant cette grande période de fragilité des gouvernements, avec des batailles à gagner, des financements à trouver et des armes à acheter, les groupes criminels vont s'enraciner, se développer, pour s'assurer une place confortable à la fin des conflits, notamment grâce à la corruption. Les haines ancestrales et la souffrance populaire vont sans doute majorer le phénomène.

II. La menace des groupes criminels hybrides

Le phénomène hybridation. Nous allons observer une mutation des groupes criminels qui s'adaptent à celle du monde. Ils intègrent la sphère politique et de ce fait hybrident leurs activités. Ce rôle politique les pousse parfois à devenir terroristes, représentant une menace prise très au sérieux dans l'Union européenne. Comment ces groupes s'hybrident-ils ?

L'investissement en politique. Les organisations criminelles s'engagent en politique et peuvent dévier vers des tendances terroristes. Cette menace de déstabilisation, tant de la région que de l'équilibre mondial, doit être analysée (A). De plus, une des conséquences que ces rapprochements entre politiciens et trafiquants engendrent est la création des routes des Balkans, des axes majeurs pour tous les trafics (B).

A. Les groupes criminels balkaniques qualifiés de terroristes

La dichotomie entre crime organisé et terrorisme n'est peut être pas si affirmée (1), certains groupes peuvent ainsi porter une double casquette (2).

1. Des frontières floues entre crime organisé et terrorisme

⁸⁷ L'auto-proclamée République des serbes de Bosnie-Herzégovine va tuer plus de 8000 hommes et garçons lors du massacre de Srebrenica, qui représentera aussi une immense erreur stratégique des casques bleus ainsi qu'une incohérence de moyens par rapport aux menaces.

Une distinction superficielle. Nous pourrions croire qu'une distinction nette entre le bandit criminel et le terroriste existe. Le bandit criminel chercherait l'enrichissement individuel ou de groupe, animé par l'« *animus furandi* », il serait apolitique et veillerait sur la stabilité sociale et politique pour développer son business en toute pérennité. Il serait discret. La politique serait un moyen, l'argent le but. Cela distingue le bandit criminel du terroriste, dont les fins sont politiques et dont le but est de sauvegarder l'existence d'une collectivité ou de faire cesser l'occupation de son territoire. La violence est aveugle, bruyante, et l'argent est le moyen, tandis que la politique le but.

Une dichotomie dépassée. Une organisation terroriste peut engager des activités criminelles pour obtenir des financements et une organisation criminelle peut utiliser la terreur pour faire perdurer son trafic. Dans son ouvrage *Théorie des hybrides*, Jean-François Gayraud explique que les groupes criminels ont muté pour rentrer en politique et devenir des prédateurs qui diversifient leurs activités et deviennent de véritables acteurs financiers. La mafia albanophone en est un très bon exemple. La résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 28 Septembre 2001 "*note avec préoccupation les liens étroits existants entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, la drogue illicite, le blanchiment d'argent, etc*". Cela peut être qualifié de « *narco-terrorisme* »⁸⁸, aujourd'hui défini comme du terrorisme financé par le trafic de drogues⁸⁹. Les deux notions se confondent à présent. Louise Shelley et John Picarelli considèrent que ce phénomène de symbiose ultime entre terrorisme et crime organisé s'observe notamment « *dans les régions du monde où une combinaison de mauvaise gouvernance, de séparatisme ethnique et/ou d'activité criminelle traditionnelle sont le plus à même de soutenir les interactions entre le crime et la terreur - ainsi au sein des Etats effondrés, des régions en guerre, dans les institutions pénales et dans les voisinages des centres urbains* »⁹⁰. Les criminels profitent des Etats faibles. L'hybridation a ainsi trois stades : la coopération, la convergence, mêmes structures et méthodes mais différents motifs, et la mutation, les groupes deviennent à la fois politiques et criminels⁹¹.

Juridictions communes. A titre d'exemple de confusion entre le terrorisme et la criminalité organisée, en Italie, la lutte contre le terrorisme djihadiste est confiée aux parquets anti-mafia

⁸⁸ Termes utilisés par le Président du Pérou Fernando Belaunde Terry en 1983 pour qualifier les attaques menées par les groupes de trafiquants de drogue contre les forces policières chargées de la lutte contre les stupéfiants.

⁸⁹ Définition du dictionnaire Le Robert

⁹⁰ L. Shelley, J. Picarelli, « [Methods and motives : exploring links between transnational organized crime and international terrorism](#) », 2005

⁹¹ J-F. Gayraud, préface de J. de Saint-Victor, *Théorie des hybrides : terrorisme et crime organisé*, Paris : CNRS Edition, coll. Arès, 2017

et non à un parquet anti-terroriste comme en France, car ces premiers ont une meilleure connaissance du maillage territorial criminel par l'étude des mafias. A ce stade, il peut être intéressant de relever que beaucoup de moyens en France sont alloués à la lutte contre le terrorisme, tandis que la lutte contre la criminalité organisée est un peu moins populaire. Pourtant, la criminalité organisée remet tout autant en cause la légitimité d'un Etat⁹² et y réussit en réalité même plus que le terrorisme, mais dans l'ombre.

Des motivations divergentes. Le SOCTA 2021 rappelle que si les terroristes et criminels opèrent en dehors des lois et partagent des luttes contre les gouvernements, leurs motivations restent divergentes. Le crime organisé recherche le profit avant tout, tandis que le terroriste poursuit des buts idéologiques. Il y a quelques preuves de la coopération entre ces deux groupes de criminels en Europe mais cela reste minoritaire, les criminels étant réticents à s'associer à des actions qui attireraient trop l'attention des pouvoirs publics sur eux. Ils partagent cependant les mêmes sources d'armes, de documents frauduleux, de financements et de réseaux de recrutement.

2. Les organisations hybrides

L'implication en politique de la mafia albanaise. Ce sont des groupes polydisciplinaires, terroristes le jour et criminels la nuit. La criminalité albanophone en est un bon exemple. Elle se répand à partir des années 1990, créant une véritable diaspora criminelle dans toute l'Europe, spécialement en Italie et en Suisse. Elle est liée à l'UCK, armée de libération du Kosovo et lui a versé des fonds pour la cause des clans de trafiquants albanophones dans les Balkans. L'UCK est une entité hybride mi-politique mi-criminelle, comme l'explique Ralf Mutschkle⁹³. De plus, le statut de l'UCK est ambivalent : cette armée qui avait d'abord été qualifiée de « *groupe terroriste* » par la résolution 1160 du Conseil de sécurité de l'OTAN a été ensuite requalifiée d'alliée des Etats-Unis et de l'OTAN. En réalité, du fait d'une alliance contre S. Milošević avec l'OTAN, l'UCK va bénéficier de fonds, d'entraînements des troupes et du label de « *combattant de la liberté* ». Cette reconnaissance par les Etats-Unis et l'OTAN ne légitimise pas le recours à la mafia albanaise, mais la valide *de facto*.

⁹² Pour plus de détails sur l'impact du terrorisme en France, voir l'article de Yuval Noah Harari, « La stratégie de la mouche : pourquoi le terrorisme est-il efficace ? », Bibliobs, 31 mars 2016, consulté le 10/04/2021

⁹³ Ralf Mutschkle, assistant director, criminal intelligence sirectorate international criminal police organisation, dans son témoignage écrit « [The international criminal police organization Interpol](#) » au secrétariat général.

Une qualification officielle. Dès 2000, Interpol qualifie le crime organisé albanophone d'organisation « *hybride* » en raison de son intrication dans les activités criminelles et « politiques » avec la libération du Kosovo.

B. La naissance des routes des Balkans

1. Une route prédestinée

Une route toute tracée. L'alliance entre l'UCK et la mafia albanophone durant la guerre du Kosovo a permis de créer une des routes essentielles et des plus importantes actuellement pour le trafic de drogue. En l'échange de financements, les trafiquants albanais étaient autorisés à faire passer de la marchandise, des drogues et armes achetées grâce à la vente d'héroïne sur les territoires contrôlés par l'UCK. Témoignage de l'empreinte de l'Histoire et des conséquences de cette alliance, une corrélation géospatiale est aujourd'hui observée entre les territoires que l'UCK contrôlait et les routes des Balkans, axes majeurs pour l'acheminement de tous les trafics vers les pays de l'Ouest. Cette région est une plaque tournante parfaite car elle est située idéalement au centre des pays de l'Est et de l'Ouest. De plus, elle est entourée de pays membres de l'Union européenne.

2. L'état actuel des routes des Balkans



Les routes des Balkans :

- Violet : itinéraire nord
- Rouge : itinéraires centraux
- Vert : itinéraires sud

Des routes biens définies. Cette carte éloquente explique bien pourquoi ces parcours sont surnommés « la route des Balkans ». En effet, cette route traverse tous les pays des Balkans, autant orientaux qu'occidentaux et illustre le danger de la criminalité transfrontalière qui finit sa course en réalité en Europe. Ainsi, si les trafics ont toujours existé, ils ont développé une réelle dimension transnationale dans le sillage de la mondialisation et à la faveur de la fin du rideau de fer. La multiplication d'Etats ayant de grandes difficultés à assurer leurs missions régaliennes a facilité l'émergence de cette internationalisation du crime.

La réaction européenne. Face à tous ces problèmes « balkaniques », les tensions et la montée en puissance de groupes criminels hybrides dans un monde désorganisé, nous allons maintenant observer comment l'Union européenne a réagi, quelles solutions elle a proposé et les leçons qu'elle en a tiré pour s'adapter et se construire plus encore.

Section 2. Intégration et reconstruction

Nous allons maintenant comprendre d'où vient la criminalité organisée de cette région (I) pour en saisir tous les enjeux. La mise en lumière du caractère transfrontalier de la criminalité présente permettra de comprendre en partie pourquoi l'Union européenne doit s'intéresser à cette région. Nous étudierons aussi la réaction de l'UE face à l'épineuse question des Balkans, poudrière qui a fini par exploser sans qu'elle ne s'en rende compte à temps, ni qu'elle puisse y intervenir efficacement (II).

I. Des sociétés et économies criminalisées au lendemain des guerres balkaniques

Etat des sociétés. Après avoir observé les nombreux changements mondiaux, il sera ici question d'étudier pourquoi cette région s'est autant criminalisée. La compréhension des racines du mal est très importante pour entreprendre de les couper. Tous ces remaniements ont entraîné une porosité des institutions publiques et privées et ont permis leur infiltration par des

organisations criminelles. Celles-ci vont profiter de la faiblesse étatique des nouveaux Etats nés de la balkanisation pour infiltrer le monde politique (A) et la sphère économique (B).

Avant-propos. En guise de propos préliminaires, il semble judicieux de rappeler que les définitions de « criminel » et de « terroriste » fluctuent selon les époques, les lois, les points de vue et le parti pris. Les terroristes d'un jour sont les résistants victorieux et légitimes du lendemain. Seront ici appelés « *criminels* » les individus ayant commis des infractions répréhendées par la législation internationale et par la grande majorité des législations nationales, comme par exemple les trafics de drogues, d'armes, d'organes, ou les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, ou les génocides.

A. Les milieux politiques marqués par la présence d'anciens criminels

Les criminels vont utiliser plusieurs méthodes pour s'introduire dans la vie politique de leurs pays. En effet, de nouveaux postes se libèrent (1) et si ce n'est pas le cas, des places déjà occupées s'achètent (2) ou s'obtiennent par alliance (3).

1. L'infiltration du milieu politique par le remplacement des politiques

a. La neutralisation des fonctions régaliennes par l'emprise criminelle

L'accapuration des fonctions régaliennes. Les années 1990 ont été sources de grandes déstabilisations politiques et de changements de paradigmes. Des gouvernements sont à construire et le champ est libre pour des candidats criminels qui ont de l'ambition et veulent transposer leur place de pouvoir du monde illégal au monde légal en accaparant des postes publics influents. De plus, la définition même de la mafia est de se substituer à l'Etat, de le neutraliser, pour pérenniser ses propres activités. Ainsi, grâce à cette ambivalence, ces criminels élus peuvent s'appuyer sur leur entité criminelle enracinée et territoriale, qui devient une unité politique et sur leur statut dans le monde légal. Ceci leur permet alors d'assurer un contrôle total du territoire et des fonctions régaliennes qui servent normalement à lutter contre leur business : justice (règlements de compte) et ordre public (police urbaine). Grâce à ces deux pouvoirs, ils disposent alors du « *hard power* » par le monopole de la violence (compétences légales), et du « *soft power*⁹⁴ » par leur influence (compétences illicites) ; pour obtenir l'équilibre d'un « *smart power* ». Cet équilibre est recherché par tous, l'Union européenne y compris, montrant bien la confusion entre les acteurs.

⁹⁴ Concepts inventés par Joseph Nye, «*The means to success in world politics*», Public Affairs, New-York, 2004

b. L'accession au pouvoir d'hommes ambitieux

Une qualification légale. Afin d'illustrer l'infiltration criminelle dans les sphères politiques, nous pouvons prendre l'exemple de la participation de la mafia albanophone aux affaires du Kosovo. Avant tout propos, il semble opportun de rappeler que la justice internationale a parfois reçu la critique d'être la « justice des vainqueurs » et que ne sont jugés criminels que ceux dont un tribunal a prononcé une condamnation fondée sur un ensemble de preuves. De plus, nous pouvons noter que l'influence des grandes puissances, américaine et européenne notamment, a parfois légitimé et facilité l'ascension au pouvoir de criminels dans les Balkans afin de ne pas affecter la fragile stabilité de la région.

L'entrée en politique. Pour gagner le conflit du Kosovo⁹⁵, l'armée de libération du Kosovo (UCK en acronyme albanais), organisation hybride, a eu besoin de plus de moyens matériels et humains. La mafia albanophone a toujours adhéré à l'idéologie pan-albanienne d'une « grande Albanie » et le Kosovo est composé en grande majorité d'une population albanaise. Elle s'est donc naturellement ralliée à l'UCK pour contrer le régime du Président serbe et ses mesures qualifiées d'oppressantes envers les Albanais kosovars pour qui l'autonomie du Kosovo était avantageuse. S'impliquant ainsi, elle saisit également l'opportunité d'être un acteur politique important et n'exclut pas de conserver des liens avec les cadres de l'UCK une fois la victoire acquise. Les rangs de l'armée vont ainsi s'agrandir grâce à ces financements criminels et passeront de 800 à 6000 combattants⁹⁶. Une fois l'UCK victorieuse, le Kosovo passe sous l'administration des Nations Unies qui va former un nouveau gouvernement composé d'hommes politiques et influents mais soupçonnés d'avoir participé à des exactions et des trafics durant la guerre, ou ayant toléré les transactions avec la mafia albanophone. C'est ainsi que des hommes au passé trouble entrent au gouvernement. Ils étaient les chefs victorieux, difficile de trouver d'autres interlocuteurs et d'autres personnalités que la population accepterait.

Un premier ministre soupçonné. Nous pouvons évoquer le cas de Ramush Haradinaj⁹⁷, premier ministre du Kosovo indépendant en décembre 2004 et 2017, qui fut l'interlocuteur privilégié des américains et d'Alain Le Roy, préfet français dépêché à Peja par l'ONU. Ramush

⁹⁵ Rappel historique : le Kosovo, rattaché à la Serbie lors de la Fédération de la Yougoslavie, obtient son autonomie en 1974. En 1989, le Président serbe Slobodan Milošević revient sur celle-ci et établit un régime favorisant la minorité serbe. Le conflit éclate en 1998 et avec l'aide de l'OTAN, les Albanais du Kosovo obtiennent le retrait des troupes serbes en 1999.

⁹⁶ J-F. Gayraud, préface de J. de Saint-Victor, *Théorie des hybrides : terrorisme et crime organisé*, CNRS Edition, coll. Arès, 2017

⁹⁷ M. Dumeurger et T. Demeillers, « Un Rambo au Kosovo », *L'information grand format*, 2018, n°42, p. 56

Haradinaj est un albanophone né au Kosovo, exilé en Suisse à 21 ans pour y travailler et préparer un soulèvement. Il noue des relations avec des passeurs d'armes, contacts qu'il gardera par la suite et fait entrer des armes sur le territoire kosovar déjà en pleine ébullition⁹⁸. C'est l'un des premiers rebelles partisans de l'Armée de libération du Kosovo à prendre les armes et s'illustrer lors de batailles. Une fois la paix retrouvée, il aurait utilisé ses relations pour développer des trafics lucratifs. Une note des renseignements allemands publiée par Wikileaks l'accuse d'être à la tête d'une organisation clanique d'une centaine d'hommes et de gérer « *tout un spectre d'activités criminelles, dont le trafic de drogue et d'armes* »⁹⁹. Nommé premier ministre en 2004, il est arrêté par le Tribunal pénal international d'ex-Yougoslavie et incarcéré pour 37 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité : assassinats, transferts forcés de civils, viols, détentions illégales, traitements cruels, destructions de biens. Un des massacres parmi ceux qui lui sont reprochés est celui du canal du lac Radoniq où 39 corps de civils Albanais, Serbes et Roms ont été retrouvés bouffis et démembrés peu après le passage de son bataillon. Cependant, il a été disculpé de ces chefs d'accusation en première instance et en appel, faute de preuves et de témoins. En effet, ceux-ci, qui étaient des civils jusque des cadres de l'UCK, se rétractaient par peur, disparaissaient ou mourraient de manière accidentelle ou inopinée, comme lors d'accidents de voiture par exemple¹⁰⁰. Ramush Haradinaj a été réélu premier ministre en 2017.

Trois politiques au passé trouble. Nous pouvons également évoquer le rapport du Conseil de l'Europe qui en 2011 affirmait que plusieurs commandants de l'UCK s'étaient livrés à des crimes de guerre sur des prisonniers, en particulier à du trafic d'organes. Or, trois vétérans étaient à la tête du gouvernement de 2017. Hashim Thaçi, l'ancien dirigeant de l'UCK et Président du Kosovo de 2016 jusqu'à sa démission en 2020, était selon un rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à la tête du groupe criminel de Drenica, suspecté d'avoir prélevé des organes de prisonniers principalement serbes durant la guerre¹⁰¹ et organisé leur trafic. Kadri Veseli, le président du Parlement et Ramush Haradinaj premier ministre tous deux vétérans, ont déjà été poursuivis.

Confusion entre criminel et homme politique. Ainsi, nous sommes dans un exemple qui étaye la thèse de l'implication des criminels au sein d'un gouvernement en trois points. Premièrement, la mafia albanophone finance un acteur lors d'une guerre et prend parti en échange de

⁹⁸ M. Dumeurger et T. Demeillers, « Un Rambo au Kosovo », L'information grand format, 2018, n°42, p. 59

⁹⁹ *Ibidem*, p. 62

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 57

¹⁰¹ « EUROPE. Nous n'avons rien vu au Kosovo (courrierinternational.com) », consulté le 19/04/2021

contreparties, elle devient donc un acteur politique à part entière. Deuxièmement, l'acteur politique accepte d'être relié à cette criminalité, notamment parce qu'il a lui-même des liens avec celle-ci. Troisièmement, des individus au passé trouble et suspect, jamais condamnés, sont maintenant à la tête du gouvernement. Le processus de criminalisation de la vie politique est engagé et l'élection confère une légitimité au pouvoir et une protection par une immunité parlementaire. Cet Etat est tellement corrompu que des missions organisées par l'Union européenne ont également été éclaboussées.

2. L'infiltration criminelle par la corruption

a. L'évaluation de la corruption

Des pays avec un mauvais classement. La région des Balkans est très touchée par la corruption. Elle se retrouve dans de nombreuses situations. Par exemple, lorsque des populations civiles doivent payer des membres du service public pour qu'ils fassent leur travail ou pour qu'ils les favorisent dans certaines demandes. En Bosnie-Herzégovine, les habitants sont forcés de payer entre 7 500 euros et 12 500 euros pour obtenir un emploi ou un stage¹⁰². Il est intéressant d'illustrer de quelques données, disponibles généralement depuis 2010, la corruption présente. A ce titre, l'organisation non gouvernementale internationale « Transparency international » a pour vocation principale la lutte contre la corruption des gouvernements et des institutions gouvernementales. Elle publie régulièrement des indices mondiaux sur la perception de la corruption selon une échelle allant de 0 (pays très controversé) à 100 (pays exemplaire). Le score moyen de la région d'Europe de l'Est et de l'Asie centrale est de 36, le second score le plus bas de toutes les régions¹⁰³. L'Albanie s'est améliorée de 5 points depuis 2013 en passant à 36. Le Monténégro est à 45 points, le Kosovo à 36 et la Macédoine du Nord à 35. La Serbie a un score de 38 et il est expliqué que ses challenges les plus importants sont l'Etat de droit, l'érosion continue de la démocratie et le silence de l'opposition. La Bosnie-Herzégovine a également des difficultés à appliquer sa politique anti-corruption, avec un score de 35 elle a reculé de 7 points depuis 2012.

Le Global Competitiveness Index indique que la Serbie, la Bosnie et la Macédoine du Nord sont parmi les dix pays où la fuite des cerveaux est la plus importante, incluant des professions médicales quittant le pays.

¹⁰² « [La galère économique de la Bosnie-et-Herzégovine](#) », consulté le 19/04/2021

¹⁰³ « [CPI 2020: Eastern Europe & Central Asia - News - Transparency.org](#) », consulté le 19/04/2021

« *In the Western Balkans [and Turkey], politicians and their networks are controlling their nations' affairs to profit from corruption with impunity* »¹⁰⁴. Cette ONG reproche aux pays un « state capture » par les politiques et leurs réseaux : c'est-à-dire une confiscation de l'Etat. En cause, des influences extérieures sur le système judiciaire et sur les processus des lois.

b. Un exemple de corruption

La mission européenne corrompue. Le milieu kosovar criminel ainsi que la classe politique locale ont une telle influence qu'elle semblerait avoir gangréné un organisme international. En effet, EULEX, organisme européen de 1600 employés créé en 2008, chargé de superviser la police et la justice kosovares, de traiter les dossiers de corruption et de crimes de guerre les plus sensibles, grâce à un budget annuel de 100 millions d'euros¹⁰⁵. En 2014, la procureure britannique Maria Bamieh avait accusé certains de ses collègues d'avoir reçu des pots-de-vin pour bloquer des dossiers et avait été mise à pied suite à ces accusations¹⁰⁶. Le juge italien Francesco Florit aurait également, selon elle, reçu 300 000 euros pour relâcher un suspect retenu pour meurtre. Jaroslava Novatna, procureur générale tchèque de cette mission¹⁰⁷, aurait quant à elle étouffé certaines affaires dont celle de l'ancien chef de la rébellion kosovare Fatmir Limaj acquitté dans le cadre d'accusations de crimes de guerre. L'affaire avait été classée sans suite en 2016. Les juges d'EULEX ont prononcé 620 verdicts depuis 2008, mais aucun dirigeant politique kosovar d'importance n'a été condamné pour corruption.

La corruption jusqu'au haut rang. Autre témoignage dénonçant la corruption jusqu'au sein des organisations internationales, celui d'Andrea Capussela. Ancien fonctionnaire international en poste à Pristina, il estime que huit affaires importantes de corruption, crimes de guerre ou de crime organisé n'ont pas conduit à des poursuites, malgré « *des preuves solides et bien documentées* »¹⁰⁸. Autre pays, la Bulgarie, membre de l'UE depuis 2007, où le crime organisé agissant à l'échelle nationale et contrôlant certains business tels que les cigarettes et l'alcool, corrompt des juges et policiers de haut rang¹⁰⁹.

¹⁰⁴ « Au sein des Balkans occidentaux, les hommes politiques et leurs réseaux contrôlent les affaires de leurs nations pour profiter de la corruption en toute impunité ».

« [Captured states in the Western Balkans and Turkey... - Transparency.org](#) », consulté le 19/04/2021

¹⁰⁵ « [Scandale de corruption au Kosovo autour de la mission Eulex](#) », consulté le 19/04/2021

¹⁰⁶ « [Eulex, une mission qui enchaîne les scandales](#) », consulté le 19/04/2021

¹⁰⁷ « [Kosovo. Scandale de corruption : l'Eulex trop proche du milieu kosovar ?](#) », consulté le 19/04/2021

¹⁰⁸ « [Scandale de corruption au Kosovo autour de la mission Eulex](#) », consulté le 19/04/2021

¹⁰⁹ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p.210

3. La « criminalité d'Etat »

Exemples de collusion. Les relations entre la criminalité et le pouvoir étaient si proches au sein des Balkans dans les années 1990 qu'il était possible de parler de « criminalité d'Etat »¹¹⁰. Gouvernements et trafiquants coopéraient. Ce phénomène est intéressant à observer notamment en Serbie, pays dont l'intégration à l'Union européenne est prévue dans quatre ans. Des trafics de cigarettes auraient été dirigés par Milo Djukanovic, Premier ministre et Président de la Macédoine du Nord entre 1991 et 2006. Ce trafic aurait été poursuivi sur le territoire serbe par la famille Milosevic¹¹¹. Autre cas de collaboration, dans toute la région et particulièrement en Serbie-Monténégro où Slobodan Milosevic s'est appuyé sur la pègre pour éliminer ses adversaires. Déjà à partir de 1981, la police et le service de sécurité de l'Etat de la Serbie auraient embauché des criminels pour éliminer les opposants au régime installés à l'étranger. Les leaders criminels étaient recrutés par les centres de sécurité régionaux dépendants du centre fédéral de Belgrade. Le gouvernement en place leur fournissait des passeports et des armes en échange de « services patriotiques ». 140 « contrats » non élucidés sont comptés entre 1991 et 2001¹¹². Le journaliste Jérôme Pierrat cite l'exemple de Zeliko Raznatovic qui fonde en 1991 une milice ultranationaliste surnommée « *Les Tigres* », avec laquelle ce dernier participe au siège de Vukovar en Croatie ainsi qu'à l'épuration ethnique en Bosnie pour le compte des forces serbes de Bosnie. En échange de cette violence, le pouvoir serbe lui aurait cédé des droits de pillage, fortune investie dans diverses filières dont différents clubs de football. Un des joueurs avait d'ailleurs attiré l'attention des dirigeants de l'équipe de football de Bordeaux en vue d'un transfert. La transaction avait échoué par le refus de visa de la part de la France.

Des luttes. Après la chute du Président Milosevic, les différents acteurs de la criminalité, truands, paramilitaires, policiers corrompus, se sont tournés vers ses successeurs pour contracter des alliances. Le Premier ministre Zoran Djindjic nommé en 2001 avait refusé ce système et souhaitait insuffler une nouvelle énergie propre au sein de la société à travers différentes réformes. Il fut assassiné le 12 mars 2003 d'une balle dans le cœur par un tireur d'élite appelé « *Le serpent* », formé au temps de Milosevic dans une unité spéciale... Cet idéal n'aura pas lieu.

¹¹⁰ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p.234

¹¹¹ *Ibidem*, p.232

¹¹² *Ibidem*, p.234

Une chaîne de corruption. Un autre cas de collaboration, entre criminels et ex-membres du gouvernement, s'est illustré en Bulgarie de par leur coopération en vue de contourner l'embargo sur le pétrole décidé contre la Serbie et le Monténégro. Les anciens officiels avaient accès au produit, les ex-policiers contrôlaient le réseau douanier pour le faire sortir et les truands protégeaient les convois et les transactions. Un exemple parmi tant d'autres, en 2003 la haute responsable du service des douanes Chinka Manova était tuée par balle au volant de sa voiture, elle était soupçonnée de contrebande et de corruption¹¹³. Les alliances se font également à travers les mariages, démontrant le mélange des classes. Nous pouvons prendre l'exemple de l'ancien lutteur et homme d'affaires bulgare Ilia Pavlov (à la tête d'une fortune personnelle estimée à 1,5 milliard de dollars), marié à la fille d'un général des services secrets bulgares. Il employait dans sa société Multigroup des anciens membres des services secrets des ex-apparatchiks soupçonnés de faire de la contrebande et du blanchiment. Comme beaucoup de têtes de réseaux mafieux bulgares, il fut assassiné à l'âge de 42 ans, lors de l'explosion de sa voiture en 2003. Sur les 170 assassinats commandités entre 2001 et 2007, aucun n'a été élucidé.

B. Des économies fondées sur la participation criminelle

L'infiltration de la sphère économique licite par les financements criminels provient de deux dynamiques : d'un côté, les Etats-nations nouvellement créés sont économiquement faibles et à la recherche de financements pour assurer leurs fonctions régaliennes (1) et de l'autre, des criminels qui veulent blanchir leur fortune illicite en investissant dans les commerces, dans l'immobilier ou auprès des banques (2).

1. Des Etats naissants en besoin d'investissement

La faiblesse des économies des nouveaux Etats. La mondialisation après la chute du Mur prend de plus en plus d'ampleur et favorise la globalisation, dans laquelle le crime transnational s'inscrit comme acteur à part entière. Les petits pays issus de l'éclatement de la Yougoslavie se voient confrontés à la réalité des marchés financiers et trouvent dans le financement criminel une source de ressources pour accélérer leur développement, entraînant dans un même temps l'enracinement des puissances criminelles dans la société légale. C'est une des critiques du phénomène de la balkanisation : sous l'effet des candeurs nationalistes, des Etats se créent mais sont trop petits pour assurer les tâches régaliennes qui leur incombent: monopole de la violence légitime, éducation, protection des citoyens, équilibre de l'économie, affirmation des lois,

¹¹³ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p.212

garanties de la démocratie¹¹⁴. Les financements criminels sont alors une alternative pour ces pays en recherche de parrainage. Ces investissements dans des marchandises et commerces légaux brouillent les frontières entre le licite et l'illicite, et l'économie se criminalise sous l'effet de cette fusion de l'économie criminelle au sein de la sphère légale. Ces petits Etats sont également considérés comme des « *zones grises, trous noirs* »¹¹⁵ des repères de criminels, car leur gouvernement y est faible et la protection des criminels contre la répression internationale y est assurée. C'est une opportunité pour les groupes criminels qui vont alors investir. L'économie de l'illicite n'a pas d'équivalent. Cette puissance financière ouvre au crime organisé la voie du pouvoir politique, administratif et judiciaire ; par la menace, le chantage et surtout la corruption.

Les conséquences économiques. Ainsi, l'apparition de régions fragmentées à la recherche d'aides financières favorise le recours à des financements criminels, notamment à cause d'une faiblesse des Etats et d'administrateurs toujours au pouvoir mais déjà corrompus et d'une libéralisation des échanges qui minimisent les contrôles.

2. Les organisations criminelles, nouveaux employeurs

Le crime organisé, un modèle alternatif. L'investissement permet au criminel d'acquérir une certaine place dans la société. Le crime organisé offre des emplois, une carrière et des perspectives d'ascension sociale plus rapides et plus rémunératrices. Il incarne un modèle alternatif de développement fondé sur les mêmes valeurs de réussite sociale et de pouvoir, mais basé sur un commerce illicite. Leurs trafics sont aussi plus acceptés par les habitants qui en bénéficient d'une certaine façon par l'ouverture de commerces, d'emplois et de salaires élevés. Ils se substituent à l'Etat et se rendent indispensables.

Un nouvel employeur. En 1991, le ministère de l'Intérieur bulgare a licencié 17 000 de ses 60 000 employés. Le crime organisé s'est donc servi dans ces agents entraînés aux connaissances approfondies pour tisser des liens avec les élites et les classes politiques en leur offrant un emploi. En pleine crise économique, le crime palliera également aux défaillances du système judiciaire de l'Etat en se chargeant des recouvrements de dettes.

¹¹⁴ P. Gauchon, S. Delannoy et J-M. Huisoud, *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, puf, coll. Major, 2011, p. 82

¹¹⁵ « En criminologie, un trou noir concerne un lieu, une zone, un territoire où les lois traditionnelles de l'Etat ne s'appliquent pas. Il concentre sur une superficie réduite une forte densité criminelle aboutissant à contester la légitimité de la capitale ». M. R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 17

Un chômage très prononcé. Certains pays sont encore très touchés par le chômage. Grâce à Eurostat, nous pouvons observer l'évolution du taux de chômage depuis les années 2000 pour la Croatie et pouvons constater qu'elle a perdu des points de pourcentage durant ces vingt dernières années, synonyme de progression, mais aussi de détresse à la fin de la guerre : 15,6% en 2001, 11,7% en 2010, et 7,5% en 2020¹¹⁶. En 2019 en Bosnie-Herzégovine le taux de chômage est de 33% mais était de 43% en 2015, dont 58% de chômage chez les jeunes bosniens¹¹⁷. Ce pays avait été particulièrement touché par les difficultés financières depuis la guerre qui a arrêté 80% de sa production. La Macédoine du Nord est à 17%, le Monténégro à 16%, la Serbie 14%¹¹⁸. L'Albanie est à 17% de taux de chômage. Il faut noter que l'exode des jeunes diplômés¹¹⁹ est très fréquent dans ces pays, et que ceux-ci envoient de l'argent à leur famille restée au pays.

Lorsque les différentes guerres balkaniques se sont passées, l'UE était déjà construite, mais à quel point ? Pourquoi l'UE se sent-elle responsable de cette région, quel a été son rôle dans les accords de paix ? Quelles ont été les leçons tirées des guerres balkaniques ? Nous allons étudier les réactions de l'UE face aux guerres balkaniques, et les solutions proposées, à savoir l'eupéanisation de cette région.

II. La réponse d'une Union européenne fragile face aux dangers des Balkans

Nous allons maintenant constater l'anticipation inexistante dont l'UE s'est munie (A) afin de comprendre sa réaction une fois les conflits terminés (B).

A. Une faible anticipation de la situation

L'UE n'a pas vu venir le conflit des Balkans. Occupée dans sa construction (1), elle a complètement échoué à protéger les civils alors qu'elle s'était donné ce rôle à la sortie de la Seconde guerre mondiale (2).

1. Une alliance européenne en pleine construction

Le point crucial. Les européens n'avaient pas du tout perçu les tensions dans la région. En effet, celles-ci sont apparues à un moment de construction très important pour la Communauté,

¹¹⁶ « [Taux de chômage - données annuelles](#) », consulté le 19/04/2021

¹¹⁷ « [Vingt ans après, la jeunesse bosnienne se sent oubliée](#) », consulté le 19/04/2021

¹¹⁸ « [Taux de chômage par pays - Carte des pays](#) », consulté le 19/04/2021

¹¹⁹ « [Démographie : les Balkans à l'heure du grand exode](#) », consulté le 19/04/2021

qui se nommera l'Union européenne. Le traité de Maastricht signé par les douze Etats membres le 7 février 1992 accaparait tous les esprits. D'une grande importance, il marque une étape cruciale vers la mise en place d'une véritable diplomatie européenne sur la scène internationale. L'instauration d'une construction en trois piliers dont la mise en place de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) par le tandem Mitterand / Kohl, intervient ainsi quelques mois après l'effondrement du communisme et l'éclatement de la Yougoslavie¹²⁰. L'instabilité des Balkans n'était pas la première préoccupation et a pris de surprise une Union européenne à peine réorganisée. Elle a testé immédiatement ses principes pour des résultats en réalité très peu satisfaisants.

2. Les conséquences sur la politique européenne de la sécurité et de la défense

Une reconsidération de la politique de défense. Les pays européens n'ont pas su réagir face à la guerre de Bosnie et ont eu un faible impact dans la signature des accords de Dayton, en grande partie négociés grâce à l'intervention militaire américaine. Le conflit bosniaque a marqué dans l'opinion l'échec de la PESC, le deuxième des trois piliers instaurés par le traité de Maastricht qui devait être pourtant le nouvel outil performant¹²¹. Trois carences ont été reconnues : l'absence de vision commune, l'absence de dimension de défense liée à un manque de moyens opérationnels indépendant de l'OTAN et des faiblesses institutionnelles en termes de capacités d'analyse, d'anticipation et de décision¹²². L'Union européenne a dû se pencher sur sa politique de sécurité et de défense et ses moyens alloués pour se passer du parapluie militaire américain. En effet, si elle veut redevenir un acteur majeur sur la scène géopolitique, elle va devoir se passer de la protection militaire des Etats-Unis et gérer ses conflits seule. Le traité d'Amsterdam ratifié en 1997 intervient juste avant la crise du Kosovo et est très timide en matière de défense et de sécurité.

Cette crise a finalement confirmé le manque de capacité militaire de l'Union européenne mais a donné un nouvel élan à la construction d'une Europe de la défense pour se rassembler et se coordonner.

¹²⁰ J. Koechlin, *La politique étrangère de l'Europe : entre puissance et conscience*, Gollion : Infolio, coll. Illico, 2009, p.29

¹²¹ « [La politique étrangère et de sécurité commune \(PESC\)](#) », consulté le 15/04/2021

¹²² A. Barrau, *Politique étrangère, sécurité et défense : où en est l'Europe ?*, L'Assemblée Nationale, coll. Les documents d'information de l'Assemblée Nationale, 2000, n°2254, p. 9

B. L'accompagnement par l'UE de cette région : une gestion de zone post-conflit

L'Union européenne adopte une solution rapide en proposant l'intégration de la zone balkanique en son sein, comme pour s'excuser de son manque de réactivité, d'anticipation et d'efficacité. Elle comprend que cette zone est un enjeu clé pour la stabilité du continent (1) et propose une solution qui sera les prémices de l'eupéanisation des Balkans (2).

1. Une vision commune pour sauvegarder la stabilité du continent

La motivation de stabilité. L'émergence d'une vision commune sur la politique de sécurité et de défense de la part des Etats membres à la sortie de la crise kosovare sur laquelle ils ont pu à peine influencer, révèle une prise de conscience. Les européens sont prêts à s'entendre sur une PESD qui « *met la puissance au service d'un intérêt bien compris – la stabilité d'un continent — et d'une éthique reposant sur le développement d'une civilisation démocratique dans le cadre de nations à base non ethnique* »¹²³. Cette explication peut être analysée en deux temps. Premièrement, les européens ont compris qu'une réponse commune apporterait une certaine stabilité sur le continent, elle-même essentielle et non acquise. La paix pousse donc les Etats membres à s'unir. Deuxièmement, les Etats membres souhaitent promouvoir une démocratie à l'occidentale, dans des pays où en effet les peuples ne sont pas regroupés par sentiment d'appartenance à une ethnie commune mais par des frontières imposées.

2. Le processus de pacification par l'eupéanisation

Les débuts de l'eupéanisation. L'Union européenne va s'associer dans le processus de pacification de la région en faisant de celle-ci un terrain privilégié de sa politique étrangère et de sécurité. En effet, après la vive émotion de l'opinion occidentale suscitée par les exactions et frappes envers les civils, cette politique doit déboucher sur une véritable proposition de long terme assurant la protection durable des populations. Ce sera l'« eupéanisation » des Balkans, qui est abordée notamment par l'ouverture d'une perspective d'adhésion à l'Union européenne lors du sommet de Zagreb en 2000. Cette politique établit également des « *accords de stabilisation et d'association* » qui sont négociés avec chacun des pays de la région durant cette même période. Ainsi, ces accords renforcent la relation entre ces pays notamment grâce à une libéralisation des échanges ayant pour effet de lier les économies des pays et de renforcer leurs relations diplomatiques par le partage de marchés, d'usines et de projets communs. Elle apporte également des aides massives financières (environ un milliard d'euros par an) et déploie

¹²³ A. Barrau, *Politique étrangère, sécurité et défense : où en est l'Europe ?*, L'Assemblée Nationale, coll. Les documents d'information de l'Assemblée Nationale, 2000, n°2254, p. 16

des opérations militaires (Macédoine, Bosnie) et civiles (Kosovo, Croatie). Cela prépare également le terrain pour une possible intégration. Ces aides financières massives ont d'ailleurs fait l'objet de moqueries. Ainsi, dans le Financial Times du 2 mai 2008, l'UE est qualifiée de « *nain géopolitique* » d'après Kishore Mahbubani¹²⁴ car elle finance beaucoup mais n'a pas un rayonnement politique régional à cette hauteur. D'où le slogan « *The US fights, the UN feeds, the UE funds* »¹²⁵.

Un besoin d'adaptation de l'UE. La peur de l'instabilité de cette région ainsi que de la propagation de ses tensions dans tout le continent marque un certain apprentissage de l'Histoire. L'Union européenne sera donc confrontée à deux défis. En premier celui de faire évoluer sa politique de sécurité et de défense : ce qui se fera progressivement par le Conseil européen de Cologne de juin 1999 qui adoptera le principe de développement commun en matière de politique européenne de sécurité et de défense, le PESD. En 2003, dans la Stratégie européenne de sécurité, une Europe sûre dans un monde meilleur¹²⁶, l'UE se met d'accord sur une évaluation commune de la menace et définit des objectifs clairs en matière de sécurité. Ce document établit également cinq principales menaces parmi lesquelles figurent les conflits régionaux, la déliquescence des Etats et la criminalité organisée. En 2009 le programme quinquennal de Stockholm prévoit une stratégie européenne de sécurité intérieure.

L'inculcation des valeurs européennes. Le deuxième défi sera l'intégration des Balkans en son sein avec leur entrée dans le marché commun, dans l'espace Schengen, la mise en place de la coopération policière et judiciaire et tous les autres outils de coopération et de contrôle de l'Etat de droit. Cet engagement provient des échecs de la prévention des conflits et de la volonté de contrôler la stabilisation de la région et de l'établissement de gouvernements démocratiques inspirés des régimes occidentaux, permettant également de s'en faire des alliés. Malgré cette volonté forte d'intégrer cette région, les critères des traités de Copenhague et d'Amsterdam restent à respecter.

Un engagement irrévocable. Maintenant engagée, l'Union européenne ne peut plus se rétracter car d'autres alternatives démocratiques s'offrent à cette région et seront peut-être moins avantageuses pour l'Europe. Elle doit donc gérer ce large territoire avec son flot de difficultés, en corrélation avec des gouvernements construits sur la base de conflits meurtriers,

¹²⁴ Kishore Mahbubani, "Europe is a geopolitical dwarf", in Financial Times, 2 mai 2008.

¹²⁵ « Les Etats-Unis combattent, les Nations Unies nourrissent, l'Union européenne finance ». J. Koechlin, La politique étrangère de l'Europe : entre puissance et conscience, Gollion : Infolio, coll. Illico, 2009, p.45

¹²⁶ « [Stratégie Européenne de sécurité, une Europe sûre dans un monde meilleur](#) », consulté le 15/04/2021

où les vainqueurs ont pactisé avec les criminels et les ont parfois même, pour certains d'entre eux, intégrés au sein de structures dirigeantes.

Chapitre 3. La présence certaine de la criminalité organisée balkanique

Estimation difficile de la criminalité. Avant de présenter l'impact de la criminalité organisée des Balkans sur le territoire français, il s'agit de rappeler, comme le fait Mickael Roudaut¹²⁷, que les chiffres avancés sur ce phénomène sont souvent le « *fruit d'intellectualisation et d'appropriation des institutions chargées de le mesurer* ». De ce fait, quantifier des activités illégales et souterraines semble difficile pour ceux qui n'y participent pas. Il y a cependant des chiffres officiels qui peuvent témoigner d'une certaine réalité, mais il ne s'agira que d'indicateurs, qui permettent simplement de dessiner des tendances dans le temps. La mesure n'est d'autant pas parfaite, en France, que les infractions annexes faites pour le compte des organisations criminelles ne sont pas comptées dans les statistiques. De plus, certaines organisations comme la mafia géorgienne ont bien compris qu'il fallait viser les petites et moyennes infractions pour ne pas éveiller les soupçons sur l'existence d'une plus grande organisation derrière elles. Le rapport annuel du SIRASCO, déjà mentionné précédemment, signale également ces difficultés et ajoute que l'évaluation complète de la menace devrait estimer le préjudice social et économique de la criminalité organisée pour connaître toute son ampleur. Toutes ces raisons avaient d'ailleurs amené le CODS¹²⁸ à se transformer en 2013 en une nouvelle base de « *La grande criminalité* ».

Infractions virtuelles et physiques. De plus, nous ne devons pas oublier que les nouvelles technologies ont ouvert un nouveau marché sur lequel les délinquants peuvent évoluer pour commettre des infractions virtuelles (cyber-attaques) ou pour faciliter les échanges concernant leurs trafics (utilisation des différentes plateformes du Darkweb par exemple). Ces dernières prennent une plus grande place chaque jour dans l'éventail criminel. Cependant, les infractions « physiques » restent bien présentes. Ainsi, nous ne présenterons que les infractions dont les

¹²⁷ M. R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, *Marchés criminels : un acteur global*, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010, p. 6

¹²⁸ « Etat 4001 » est une statistique générale mesurant la criminalité organisée en France sur les infractions constatées. 21 groupes d'infractions caractérisant la criminalité organisée y sont présentes et forme un ensemble d'agrégat spécial appelé le CODS : criminalité organisée et délinquance spécifique.

groupes criminels des Balkans, orientaux et occidentaux, se rendent coupables. Le but n'est pas d'en faire une liste exhaustive.

Quel est l'impact de la criminalité organisée des Balkans sur le territoire européen et plus spécifiquement français ? Le rapport annuel du SIRASCO central distingue quatre groupes criminels balkaniques : les groupes d'ex-Yougoslavie, albanophones, roumains et bulgares. Ainsi, malgré la mixité des groupes criminels, nous distinguerons les GCO des Balkans orientaux (roumains et bulgares) (I), des GCO des Balkans occidentaux (II).

I. L'impact des groupes criminels des Balkans orientaux

La France compte sur son territoire des groupes criminels de toute provenance : nationaux ou étrangers. Certains trafics sont particulièrement exploités par des nationalités étrangères. Par exemple, concernant la prostitution, « *au moins 80% des prostituées en Europe de l'Ouest sont des migrantes, victimes de la traite des êtres humains* »¹²⁹. Il est intéressant d'observer la criminalité organisée provenant des Balkans orientaux car la Roumanie et la Bulgarie ont intégré l'UE en 2007, mais la présence de la criminalité de ses ressortissants est plus ancienne. Ainsi, cela pourrait donner des indications sur l'effet de l'intégration européenne des Balkans orientaux sur la criminalité organisée des Balkans occidentaux.

A. Les atteintes aux biens

1. Les vols

a. Différentes techniques de vols

Vols en bande organisée. Les vols effectués par les équipes roumaines ont un caractère sériel. La technique principale est le vol par la composition d'équipes mobiles, organisées et structurées, qui logent dans une ville puis se transportent de nuit dans une autre ville, y restent quelques semaines et en repartent. Les marchandises sont ensuite stockées dans des entrepôts mais très vite revendues à des receleurs de la diaspora, des trafiquants français locaux ou encore transportées jusqu'en Roumanie où elles y sont revendues. Les biens sont transportés par véhicule ou camion-plateau. La difficulté pour les enquêteurs est la rapidité avec laquelle les équipes opèrent. Le temps d'identifier les individus, rechercher la marchandise, tout est déjà reparti. Cette technique a été mise à jour notamment durant l'opération « *Carpatés 12* » en mai

¹²⁹ Bousquet D. (Présidente), Geoffroy G. (Rapporteur), Rapport d'information par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la prostitution en France, Assemblée nationale, n°3334, 13 avril 2011, p. 16.

2004, au cours de laquelle la gendarmerie nationale a arrêté une trentaine d'individus roumains qui se divisaient en groupes de trois ou quatre individus logeant sur Paris, descendaient dans le sud de la France pour commettre des vols (souvent des cambriolages) et remontaient ensuite¹³⁰.

Une multitude de techniques. Les marchandises convoitées sont diverses. Les véhicules haut de gamme sont souvent dérobés par la technique du « *home jacking* » et directement transportés en Roumanie, tout comme les équipements de véhicule, également recherchés. Les vols de fret, c'est-à-dire de camions transportant des marchandises de valeurs, sont également visés. Par exemple en 2019, dix roumains étaient interpellés par l'OCLDI et l'équipe de sûreté départementale d'Orléans alors qu'ils venaient de commettre un vol en mouvement sur un camion contenant des cosmétiques, pour une valeur de 420 000 euros. Cinq véhicules ont été saisis et 21 faits similaires ont été imputés à cette équipe, pour un préjudice global de 3,5 millions d'euros. Cette technique de vol en mouvement consiste à rapprocher le véhicule des voleurs à la porte arrière du camion tout en circulant, la forcer et lancer la marchandise sur le toit du véhicule suiveur. Une autre technique qui n'a duré qu'une année, en 2014 a été le « *smash and grab* »¹³¹ qui consiste à briser les présentoirs d'une bijouterie à l'aide de masse pour s'emparer des bijoux : des opérations précises et organisées, témoignant d'une rigueur quasi-militaire.

b. Une stratégie bien maîtrisée

La « théorie des signaux faibles ». Le signal faible est à considérer comme « *une information en apparence anodine et dont l'interprétation à travers le filtre de la connaissance métier peut générer une alerte préalable à la réalisation d'un évènement criminel* »¹³². Il est ici expliqué qu'un évènement peut sembler anodin mais que perçu sous un certain prisme, il peut révéler un phénomène de grande ampleur. C'est exactement ce à quoi sert la « théorie des signaux faibles » et dont les trafiquants se servent. En effet, les équipes roumaines effectueront des vols sériels de faible importance : des cambriolages, des vols de motos ou de voitures mais qui n'attireront que faiblement l'attention. Patrick Perrot de la STRJD, explique que les braquages, par exemple, sont considérés comme plus graves alors qu'ils sont moins nombreux et affectent moins de victimes. « *Pour l'année 2013, les chiffres de l'Institut National des Hautes Etudes*

¹³⁰ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 169

¹³¹ « [Les audacieux braqueurs adeptes du « smash and grab »](#) », consulté le 23/05/2021

¹³² « [L'analyse du risque criminel : l'émergence d'une nouvelle approche](#) », p. 3, consulté le 23/05/2021

de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) au niveau de la région Rhône-Alpes sont de 4528 vols liés aux véhicules à moteur contre 44 vols à main armée ». ¹³³

Une coopération avec les trafiquants locaux. L'offre répond à la demande. En décembre 2012, des individus de cités sensibles de la région parisienne ont commandé 300 téléphones portables à un chef de camp roumain, qui a envoyé des mineurs les voler¹³⁴. Ainsi, à travers cet exemple, nous pouvons voir qu'une coopération entre roumains et voyous locaux existe et fonctionne. Cette tendance s'est réaffirmée en 2016. De plus, les receleurs d'objets volés sont parfois français. L'intrication des groupes criminels et leur capacité à coopérer les rend encore plus dangereux.

L'infiltration de l'économie. Tous les gains amassés et retournés aux pays sous leurs formes originelles ou sous forme d'argent liquide, sont investis dans l'économie bulgare ou roumaine, infiltrant la sphère légale.

2. Cybercriminalité, attaques de distributeurs automatiques de billets (DAB) et distributeurs automatiques de carburants (DAC)

La Roumanie semble avoir été l'un des premiers points de départ de la cybercriminalité. Les Roumains et les Bulgares ont investi le marché de la captation de données bancaires. Les groupes criminels roumains préfèrent les DAB, distributeurs de billets, et les bulgares les DAC, distributeurs de carburants.

Le vol des DAB. Ces Roumains appartenant aux gangs du sud de la Roumanie, utilisent la technique du « *skimming* » : consistant à capter les données contenues sur les pistes magnétiques des cartes bancaires à l'aide de lecteurs de mémoire. Les données sont captées et une fois récoltées et traitées, envoyées par e-mail au chef de réseau. Il s'agit ensuite d'effectuer des achats sur internet ou ré-encoder des cartes vierges. Stelica Ionescu, un citoyen roumain spécialisé dans cette technique, a été arrêté en 2007 par la brigade de lutte contre le crime organisé roumain en présence de la PJ de Lyon, au sud de la Roumanie. Il a été interpellé en présence de sa maîtresse, magistrate de la ville d'arrestation et porte-parole des services du procureur¹³⁵. Comme expliqué précédemment, les autorités et les trafiquants se côtoient. La technique du « *jackpotting* », plus utilisée par les Roumains, est également répandue et consiste à ouvrir ou percer un DAB pour en prendre le contrôle avec un ordinateur ou boîtier.

¹³³ *Ibidem*, p. 1, consulté le 23/05/2021

¹³⁴ Rapport annuel sur la criminalité organisée 2012, SIRASCO central

¹³⁵ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 182

Par cette manipulation, il est possible d'ordonner des retraits permettant de faire sortir de l'argent sans utiliser de carte. Une autre technique, le « *reversal fraud* », utilisée autour des années 2012, consistait à effectuer un premier retrait légal mais de bloquer pendant l'opération la trappe mécanique distribuant les billets. Un deuxième retrait était alors lancé mais annulé au dernier moment, dans le but d'attraper l'argent qui était arrivé jusqu'à la trappe métallique forcément ouverte, sans qu'un retrait ne soit inscrit sur le compte. Une autre technique un peu plus violente consiste enfin à introduire un explosif, actuellement du TATP (tripéroxyde de triacétone), dans la trappe à billets.

3. Trafics de drogues

Une situation idéale. Europol prévoyait en 2007 une augmentation du transit des marchandises et une augmentation des trafics criminels avec l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie. Le rapport OCTA d'Europol de 2011 estime que les organisations criminelles roumaines étaient, à l'époque, l'une des principales menaces. La Roumanie est en effet idéalement située entre la Turquie, l'Ukraine et la Bulgarie. Elle est une importante route concernant le transport de l'héroïne car elle permet de contourner les Balkans occidentaux, « *et qui, depuis l'Afghanistan relie Amsterdam via l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie, la Tchéquie, l'Allemagne et la Hollande* »¹³⁶. Elle accueille également le plus grand port de la mer Noire, Constanta, qui s'étend sur près de 40 km². La Bulgarie est également touchée : par exemple en 2005, les polices bulgares et allemandes saisissaient 600 kg d'héroïne appartenant à un réseau bulgare opérant dans plusieurs pays européens¹³⁷. En 2019 cette fois, sur l'A9, les douanes françaises ont découvert dans un camion bulgare 28 kg de cocaïne dissimulés dans une cargaison d'oignons provenant d'Espagne.

Participation aux trafics. En 2018, les chauffeurs de poids-lourds roumains et bulgares proposent de plus en plus leurs services (rapport annuel du SIRASCO 2018). Les convois traversent toute l'Europe et sont composés de plusieurs types de marchandises : cannabis marocain depuis l'Espagne, héroïne afghane depuis les ports de la Mer Noire, cocaïne sud-américaine depuis les ports belges et néerlandais. Les Etats membres bulgares et roumains sont de véritables plaques tournantes pour tous les trafics, notamment à cause de leur accès à la mer Noire. Pour donner un exemple d'arrestation, « *le 6 octobre 2018 à Nîmes, le SRPJ de Montpellier de la DIPJ de Marseille a été saisie par le parquet de Nîmes (30) des investigations*

¹³⁶ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 168

¹³⁷ *Ibidem*, p. 215

relatives à l'interception par le service des douanes d'un convoi d'importation de produits stupéfiants. 3105 kg de résine, 60 kg de pollen et 684,6 kg d'herbe de cannabis ont été découverts à bord d'un semi-remorque immatriculé en Allemagne conduit par deux ressortissants roumains de 27 et 32 ans »¹³⁸.

Trafic de cigarettes. La Roumanie est également connue pour ses trafics de cigarettes de contrebande et inonde tous les marchés : italiens, espagnols, anglais, et plus rarement français. Ce trafic est présent surtout dans les zones frontalières.

B. Les atteintes aux personnes

Les groupes criminels roumains et bulgares sont également connus pour être à la tête de réseaux de prostitution (1) et de filières d'immigration clandestine (2).

1. La prostitution et le proxénétisme

a. Présentation

Envergure des réseaux. Les réseaux bulgares et roumains sont implantés sur le territoire français depuis les années 2000 (premières filles bulgares dans la capitale aperçues vers 1997¹³⁹) et déploient leurs victimes sur tout le territoire¹⁴⁰. Les réseaux de prostitution bulgares sont très nombreux en Europe. Dès 2001 en France, des démantèlements d'envergure touchent les réseaux de l'Est : « *un réseau d'une soixantaine de femmes tenu par 3 proxénètes, 2 Bulgares et 1 Italien : pour l'année 2000, 1,5 millions de francs ont été envoyés par mandats postaux, sans compter l'investissement immobilier. Cela représente 15000 euros par mois et par fille* »¹⁴¹. Dès 2002, des premières condamnations sont prononcées à l'encontre des proxénètes bulgares qui seront d'ailleurs les premiers à être jugés pour proxénétisme en bande organisée¹⁴². En 2006, les prostitutions bulgare et roumaine arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position pour le nombre de réseaux démantelés en France : huit nigériens, six bulgares et trois roumains¹⁴³. En 2012, la Roumanie était parmi les quatre plus importants pays sources de prostitution et de proxénétisme en France, avec 23 réseaux démantelés d'origine roumaine, sur les 52 au total¹⁴⁴. « *En 2013, 45*

¹³⁸ Mise à jour rapport criminalité 2018, DIPJ Marseille

¹³⁹ Article de 1999 témoignant de la présence de prostituées bulgares sur le territoire français : « [Toulouse, nouvel eldorado de la prostitution bulgare](#) ».

¹⁴⁰ « [La situation de la prostitution en France](#) », consulté le 23/05/2021, p. 86

¹⁴¹ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 201

¹⁴² « [Treize ans de prison pour les proxénètes bulgares](#) », consulté le 23/05/2021

¹⁴³ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 187

¹⁴⁴ Rapport annuel sur la criminalité organisée, 2012, SIRASCO central

réseaux transnationaux de prostitution ont été démantelés : 26 d'Europe de l'Est [...] »¹⁴⁵. Nous voyons donc qu'une moitié des réseaux démantelés était d'origine des pays de l'Est. Malgré une nette diminution dans les années 2017, la prostitution sur la voie publique reste présente. En 2020, le proxénétisme bulgare est loin d'avoir disparu, quinze proxénètes bulgares ont été condamnés par le tribunal de Bobigny cette même année¹⁴⁶.

Surreprésentation des minorités. Les minorités seraient surexploitées, relève la FACT-2 dans son bilan sur la situation de la prostitution en France de février 2021 : *« l'écrasante majorité des personnes prostituées bulgares exploitées en France et dans les pays voisins appartiennent soit à la minorité Rom, soit à la minorité turcophone »¹⁴⁷.*

b. Stratégies

Evolution du mode opératoire. Les filières de prostitutions roumaines sont plutôt présentes au nord du pays. Ces dernières années, la prostitution a évolué : les réseaux préfèrent l'utilisation d'appartements loués (tels AirBnB) pour être plus discrets. C'est le cas des réseaux roumains et bulgares qui se caractérisent par une répartition des rôles assez claire : recrutement, transport, placement sur le marché de la prostitution et collecte des recettes. Certains proxénètes utilisent le concept de « *city tour* » : les prostituées font des courts séjours dans des hôtels ou appartements loués. Les clients répondent à des annonces sur des sites de rencontre tels *Vivastreet* et *Sexmodel* et des rendez-vous sont organisés. Les filles sont généralement positionnées dans des régions limitrophes afin d'effectuer des courts séjours et ne pas attirer l'attention de la police. En 2017 par exemple, dans les Alpes maritimes, *« un réseau de proxénétisme roumain était mis à jour. 10 personnes étaient interpellées et placées en garde à vue. 10 700 euros d'espèces étaient saisis. 4 proxénètes roumains et une fille étaient mis en examen et écroués »¹⁴⁸.* En 2019, un réseau de proxénètes roumains implanté à Strasbourg, Nancy, Le Havre, Le Mans, Tours et Toulouse a été démantelé, donnant lieu à l'arrestation de 15 proxénètes et 40 prostituées roumaines. Les clients recevaient un SMS indiquant le lieu de rencontre.

L'influence européenne. Les filles voyagent depuis la Roumanie et la Bulgarie par de nombreux pays et finissent leur parcours en France, mais également en Italie et en Espagne. En

¹⁴⁵ « [La prostitution en France, les principaux chiffres](#) », consulté le 23/05/2021

¹⁴⁶ « [Seine-Saint-Denis : jusqu'à dix ans de prison pour les proxénètes bulgares hyperviolents](#) », consulté le 23/05/2021

¹⁴⁷ « [La situation de la prostitution en France](#) », p. 86, consulté le 23/05/2021

¹⁴⁸ Bilan chiffre CO 2017 DIPJ Marseille

2008, les filles sont remarquées près des aires d'autoroute à La Jonquera, à la frontière espagnole. Elles vivaient dans un grand hôtel où les camionneurs passaient la nuit. 2000 filles de l'Est et d'Amérique latine se prostitueraient le long de cette frontière¹⁴⁹. Les prostituées bulgares sont également présentes en Belgique¹⁵⁰, elles représentent un tiers des prostituées présentes à Bruxelles. L'histoire d'une prostituée bulgare est racontée dans le récit documentaire « *Un corps sans vie nommé Ginka* » de Jean Bulot en date du 26 avril 2021, présenté dans Affaires sensibles par Fabrice Drouelle sur France Inter. Cette histoire explique bien la stratégie de recrutement du proxénète, le transport de Ginka, sa vie à Paris, jusqu'à son meurtre à l'âge de 19 ans¹⁵¹.

2. Aide à l'immigration clandestine

En 2019, tout comme pour le trafic de drogue, l'OCRIEST relève l'implication grandissante des chauffeurs de poids-lourds roumains, dans l'aide au passage vers le Royaume-Uni d'étrangers en situation irrégulière. Ces chauffeurs appartiennent à des filières roumaines de transport qui aident régulièrement les filières de passeurs.

II. L'impact de la criminalité organisée provenant des Balkans occidentaux

Le rapport annuel du SIRASCO 2019 explique que les groupes criminels utilisent les diverses routes à travers les Balkans pour acheminer le produit de leurs trafics et en rapatrier les bénéfices. Ces routes sont très bien décrites dans le schéma ci-dessus et nous pouvons constater que les pays des Balkans sont traversés par tous les trafics. Ces groupes sont considérables en raison de leur extrême mobilité ainsi que du soutien logistique apporté par leurs diasporas. De plus, leur habilité à nouer des alliances de circonstance avec d'autres groupes criminels, de différentes nationalités, ou entre étrangers et locaux, les rend adaptatifs et pluridisciplinaires.

Nous allons traiter des groupes criminels albanophones, très présents et dangereux (A), puis des autres groupes criminels d'ex-Yougoslavie qui sont d'une importance telle que nous pouvons les regrouper (B).

A. Les groupes criminels albanophones

¹⁴⁹ J. Pierrat, *Mañas, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 206

¹⁵⁰ Pour plus d'informations, conseil du reportage : « [Avenue de l'Europe. Bulgarie, femmes à vendre](#) », consulté le 23/05/2021

¹⁵¹ « [Un corps sans vie nommé Ginka](#) », consulté le 23/05/2021

Est relevée pour l'année 2019 une présence accrue des groupes criminels albanophones dans le trafic de stupéfiants, le proxénétisme et les atteintes aux biens. Les GCO albanophones et kosovars sont parfois assemblés du fait de la présence accrue d'albanais sur le territoire kosovar. Les groupes criminels albanais ont une capacité importante à se transporter du fait de leur diaspora (1) les rendant encore plus dangereux pour le territoire européen. La République d'Albanie a en plus, une situation géographique importante et elle est traversée par des trafics de drogue (2) et de tout autre genre (3).

1. Le transport de la criminalité albanaise

La diaspora albanaise. La criminalité albanaise se transporte via sa population. En effet, les groupes criminels organisés s'appuient sur une population albanaise dispersée dans les pays des Balkans, en Turquie et à travers les pays européens (Grèce, Italie, Suisse, Allemagne, France). Ainsi, les diasporas aident leurs ressortissants. A ce titre, l'antenne policière de Montpellier a émis une note sur l'expansion exponentielle de la communauté albanaise¹⁵². Cette note explique que dans le courant de l'année 2017, la diaspora albanaise s'est agrandie et a créé quelques troubles, jusqu'à blesser deux militaires de l'opération « Sentinelle » en juillet 2017 au cours d'une guerre entre gangs. Il est expliqué qu'une association d'obédience protestante a demandé aux membres du Consistoire Régional Protestant l'autorisation d'une occupation temporaire de locaux dédiés à neuf personnes de nationalité albanaise, autorisation accordée. Trente personnes supplémentaires furent ensuite accueillies sans accord, amenant à des détériorations des locaux fraîchement construits, afin d'agrandir l'espace. Ce regroupement aurait causé une dégradation de la vie du quartier : « *incivilités diverses, problèmes de propreté urbaine, agressivités entre réfugiés mais aussi envers les riverains* ». Les œuvres de charité qui servaient des repas aux sans-abris ont vu cette population arriver, parfois agressive envers les bénévoles et bénéficiaires présents. Des guerres de gang font rage : cette même année, les communautés albanaise et maghrébine s'affrontaient pour « *vraisemblablement le contrôle de ce territoire qui intéresse au premier chef les dealers des deux groupes* ». Des réseaux locaux de prostitution essaieraient également de s'implanter.

La construction des mafias albanaises. Les GCO albanais sont constitués sur des bases claniques et familiales. Les clans sont formés tels des cercles concentriques : au centre le père, puis le fils aîné, les frères et les cousins, puis les membres du clan et hommes de confiance, souvent des chefs d'équipe de vols. Ensuite, vient le cercle des exécutants, victimes, complices,

¹⁵² Montpellier : expansion exponentielle de la communauté albanaise, inspiré d'une note du 04/07/2017

clandestins forcés à travailler pour payer leurs dettes. L'autorité se matérialise par l'usage répété de la violence et la loi de la vengeance : le « kanun », est toujours appliqué, faisant régner une atmosphère omniprésente de règlements de compte et de crimes sur l'honneur. Les trafiquants albanais sont plutôt implantés aux frontières, à l'est et à l'ouest de la région Rhône-Alpes. La criminalité organisée est effectivement transfrontalière. Les pays limitrophes servent alors de points de repli lors de raids. Dans les Alpes Maritimes, les trafiquants les plus influents se sont installés à Menton et ont de plus en plus d'emprise sur le paysage criminel maralpin. Menton occupe une position idéale car elle est proche de la frontière italienne¹⁵³.

L'alliance albano-italienne. Les mafias albanophone et italienne se sont très vite liées pour plusieurs raisons. Premièrement, les voyous italiens se sont expatriés quelques temps en Albanie lorsqu'ils ont commencé à être sérieusement pistés. Ils ont ainsi rencontré des albanais et les ont formés. C'est pour cette raison que les clans albanophones sont organisés par clan et famille, ils se sont inspirés de la mafia italienne. La mafia albanophone est d'ailleurs la seule « mafia » des Balkans à proprement parler. De plus, comme nous pouvons le constater sur la carte, une route maritime existe entre l'Italie et l'Albanie. Enfin, la diaspora albanaise en Italie est très importante.

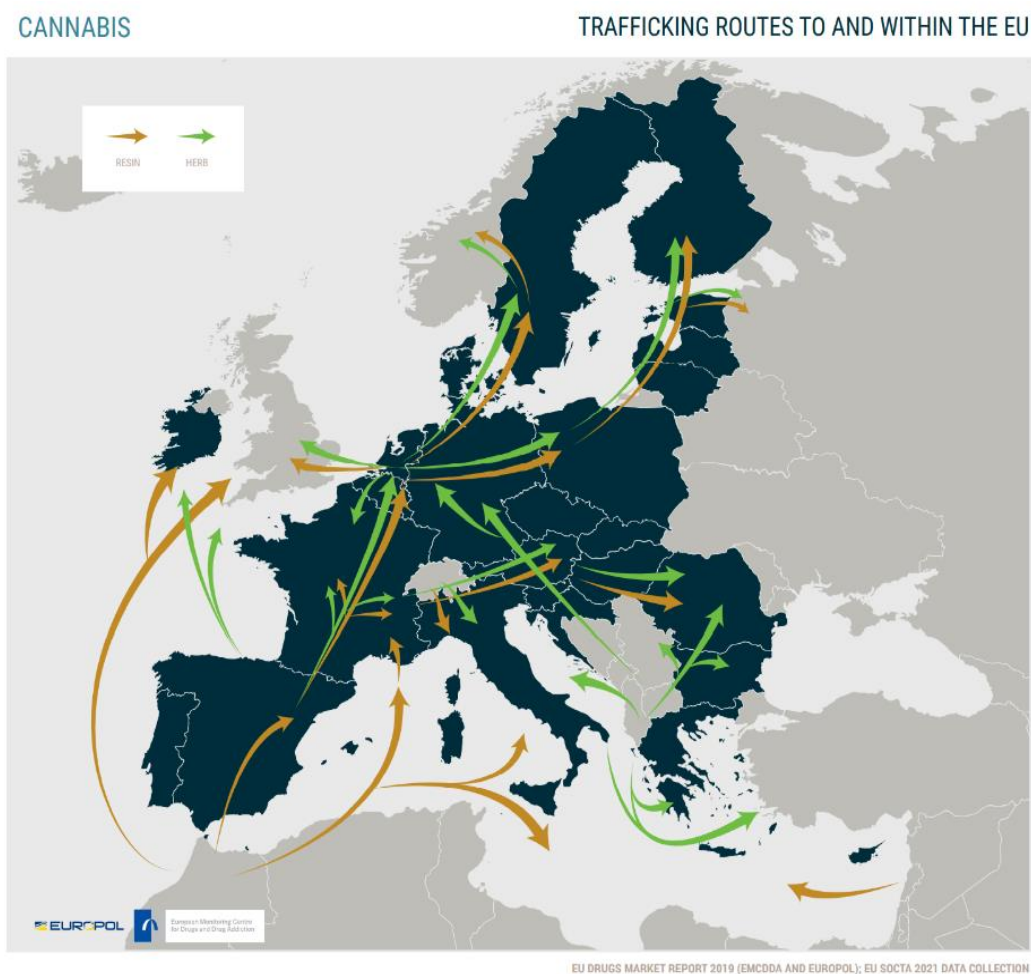
2. L'arc albanophone stratégique dans le passage des drogues

Le développement commercial. « *Albania remains a major source of herbal cannabis trafficked into the EU* »¹⁵⁴. Le trafic de stupéfiants représente une très large partie des activités criminelles albanophones. Il est constaté dès les années 2000 que les stupéfiants provenant d'Albanie sont redistribués dans les pays d'Europe de l'Ouest via l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie. Comme peut le montrer cette carte ci-dessous, les Balkans sont traversés par les routes de trafics de cannabis.

¹⁵³ Note sur la criminalité transfrontalière, Marseille, 22/06/2017

¹⁵⁴ « L'Albanie reste une source majeure du trafic d'herbe de cannabis au sein de l'Union européenne », SOCTA 2021, Europol, p. 47

a. Le cannabis



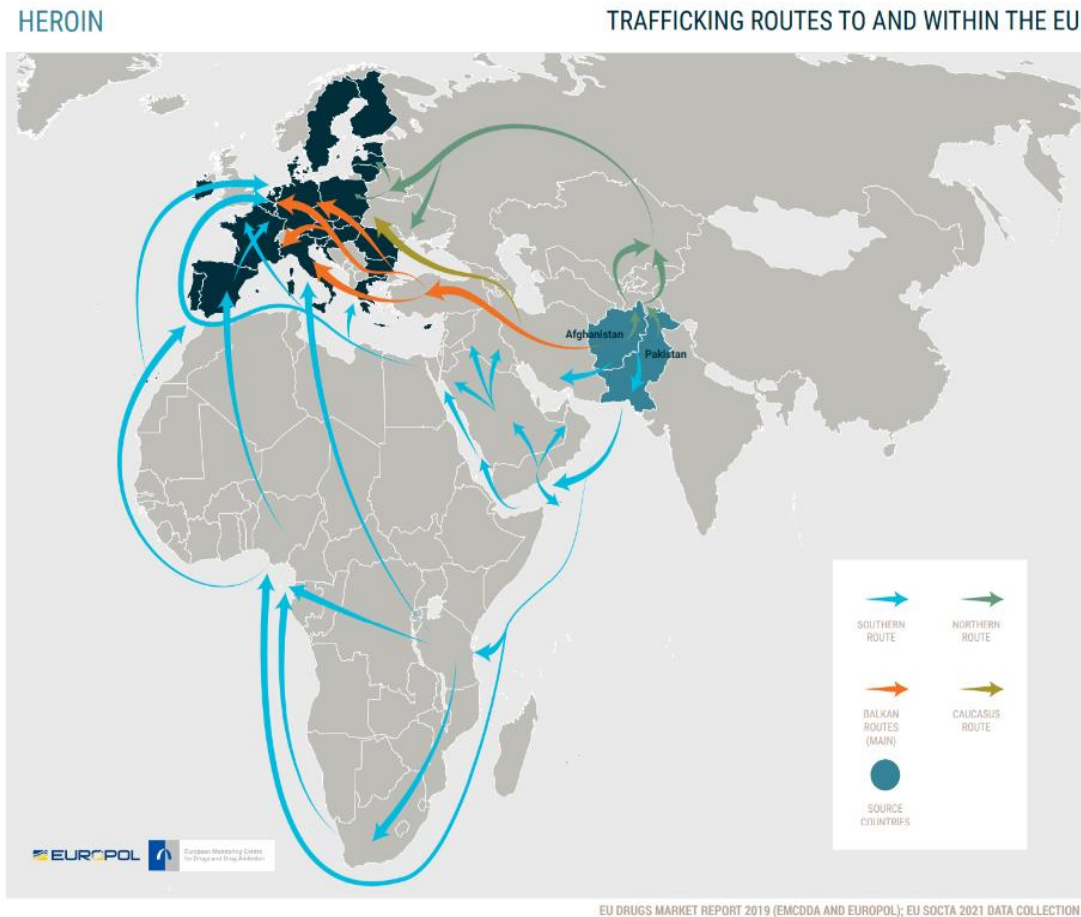
Nouveaux phénomènes. En 2013, deux nouveaux phénomènes sont constatés¹⁵⁵. Premièrement, le développement d'un trafic de stupéfiants multi-produits, c'est-à-dire que les trafiquants se sont diversifiés, traitant à présent avec de l'héroïne, de la cocaïne et du cannabis. De plus, l'Albanie s'est mise à produire sa propre herbe de cannabis : en 2018 sa production est estimée à 1500 tonnes par an¹⁵⁶. L'Albanie devient alors un territoire de transit et producteur. En 2014, l'impact de cette production se fait déjà ressentir significativement à Genève ainsi qu'en Italie et le pays se positionne en premier producteur et exportateur de cannabis des Balkans dans l'UE. En 2017, le cannabis albanais composé d'espèces hybrides en forte teneur de THC a fait son apparition sur le territoire français. Passant par la Grèce et l'Italie, il est possible de la retrouver notamment à Nancy et Mulhouse. Les GCO albanais ne se contentent plus d'importer du cannabis : des cultures « *in-door* » gérées par des albanais-kosovars résidant

¹⁵⁵ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 269 et notes du SIRASCO central

¹⁵⁶ Rapport annuel sur la criminalité organisée 2018, SIRASCO central, p. 28

en Allemagne ont été découvertes dans les Ardennes. Les branches du réseau s'étendaient en Suisse, en Belgique, en Allemagne et en France. En Espagne, cinq plantations dirigées par des albanais ont été découvertes dans les banlieues de Barcelone¹⁵⁷.

b. L'héroïne



Le SOCTA 2021 relève que « *The wholesale trafficking of heroin to the EU is believed to follow a number of established routes, including the Balkan routes from Turkey traversing the Balkan region as well as the South Caucasus route via Iran, Turkey, Georgia and Ukraine. The Balkan routes remain the main entry routes for heroin trafficked to the EU* »¹⁵⁸. La route des Balkans est donc toujours empruntée pour transporter des drogues telles que l'héroïne. Les GCO albanais sont connus pour ce trafic.

¹⁵⁷ SOCTA 2021, Europol, p. 47

¹⁵⁸ « Le trafic de gros d'héroïne à destination de l'UE suivrait un certain nombre d'itinéraires établis, notamment les routes des Balkans à partir de la Turquie, qui traversent la région des Balkans, ainsi que la route du Caucase du Sud via l'Iran, la Turquie, la Géorgie et l'Ukraine. Les routes des Balkans restent les principales voies d'entrée de l'héroïne dans l'UE. » (traduction personnelle d'après l'outil DeepL) SOCTA 2021, Europol, p. 51

c. Partenariats commerciaux

Les alliances commerciales. Les mafias italienne et albanaise ont des liens et les utilisent. La mafia albanaise est souvent employée par la mafia italienne pour le transport de drogues comme la cocaïne. La position de Menton est donc évidente. Des « *go fast* » sont organisés par la mafia albanophone, entre les Pays-Bas et l'Italie, pour les ravitailler et en prendre une partie à revendre soi-même¹⁵⁹.

Le contrôle du marché. Le rapport annuel sur la criminalité organisée de 2019 estime que les réseaux albanais et kosovars alimentent de façon importante le marché français de l'héroïne. Avec une communauté installée en région Rhône-Alpes, les frontières suisses et italiennes sont à proximité. La cocaïne est également une marchandise que les Albanais se chargent de distribuer. Avec des contacts en Equateur et au Brésil, les Albanais prennent « *une part notable dans l'importation de cocaïne vers l'Europe, en collaboration avec les clans serbes, ou en qualité de sous-traitants pour la N'drangheta* »¹⁶⁰. Par exemple en 2019, quatre Albanais étaient arrêtés à Caen pour trafic international de stupéfiants. 51 kg de cocaïne étaient découverts dans un camion roumain en provenance de la Belgique et à destination de la Grande-Bretagne.

L'impact international. Par ces nombreux exemples, nous pouvons constater que le territoire français est soit un territoire de transit, soit de destination finale. Dans tous les cas, la mafia albanophone s'étend sur tout le territoire européen. Cette extension permet de constater que l'activité albanaise a augmenté « *de plus de 1000% en douze ans* », en se basant sur le nombre d'Albanais interpellés¹⁶¹.

3. Les autres catégories d'infractions

a. La prostitution et le proxénétisme

Les proxénètes albanais sont réputés comme usant d'une violence extrême envers les prostituées. De nombreux réseaux ont été démantelés en 2000, ce qui a affaibli leur présence sur le territoire. Néanmoins, dès 2016, le SIRASCO relève que les réseaux albanais commencent à revenir et s'étendre sur le territoire français. Une nouvelle technique de recrutement, celle de la séduction, fait des ravages auprès des jeunes filles qui suivent des hommes dans des réseaux sans s'en rendre compte. En octobre 2017 dans les Alpes Maritimes,

¹⁵⁹ Note sur la criminalité transfrontalière, Marseille, 22/06/2017

¹⁶⁰ Rapport annuel sur la criminalité organisée 2019, SIRASCO central, p. 22

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 22

un réseau de proxénétisme albanais a été démantelé, « 17 personnes dont 12 prostituées étaient placées en garde à vue. 37 000 euros étaient saisis, 5 personnes au final étaient écrouées »¹⁶².

b. L'aide aux étrangers en situation irrégulière

Tout comme les groupes roumains ou bulgares, depuis les années 2000 les mafias albanophone et kosovare opèrent dans l'aide à l'entrée, au séjour ainsi qu'au passage vers le Royaume-Uni. Des passeurs proposent leurs services pour des tarifs allant de 700 à 3000 euros. Les migrants entrent par les Balkans, le sud de l'Italie, la Suisse, l'Allemagne la Belgique et finalement l'Angleterre. Les étapes sont jalonnées par des groupes criminels claniques, spécialement aux frontières. Cette activité est d'autant plus intéressée que les migrants pourront parfois transporter de la drogue pour le compte de ces groupes et leur servir de « mules » à travers les frontières, dénotant une certaine poly-criminalité. Les clandestins sont dissimulés dans des poids-lourds conduits par des chauffeurs roumains, bulgares ou polonais.

c. Délinquance d'appropriation itinérante

Les cambriolages. Inspirés de leurs voisins roumains, des équipes albanaises mobiles organisent également des raids d'effractions en série dans un court laps de temps. Les zones pavillonnaires ou rurales, telles la Savoie, le Limousin, la Bretagne ou l'Aquitaine, seraient particulièrement touchées. Entre 2001 et 2003 plus d'une vingtaine de groupes criminels albanophones actifs en Belgique dans les vols organisés sont interpellés pour des milliers de cambriolages commis¹⁶³. Il est à noter que ces vols sont plus spécialement effectués par les Roms albanais ou kosovars. Ils ont pour but d'accumuler rapidement des biens, afin d'organiser des replis dans des filières de recel ou de rapatriement au pays.

B. Les groupes criminels d'ex-Yougoslavie

Les conflits dans la région ont favorisé l'implantation des GCO d'ex-Yougoslavie. Durant les années 1990, des canaux de contrebande pour pallier les embargos se sont mis en place et n'ont cessé d'être exploités depuis. Les rapports annuels du SIRASCO distinguent deux types de groupes. D'une part les groupes slavophones (1), qui partagent une langue (serbo-croate) et une histoire communes, profitent de leur diaspora européenne et ont souvent une formation

¹⁶² Bilan chiffre CO 2017 DIPJ Marseille

¹⁶³ F. Farcy et J-F. Gayraud, préface à l'ed. 2014 Alain Bauer, *Le renseignement criminel*, Paris : CNRS éditions, coll. Biblis Paris, 2^{ème} ed., 2014, p. 70

paramilitaire acquise lors des guerres balkaniques. Et d'autre part, les groupes issus de la communauté « *Roms* »¹⁶⁴ (2).

1. Les groupes criminels slavophones

a. Diversité d'activités

Des pays zones de transit. Les pays des Balkans occidentaux sont des zones de transit, tant dans un sens que dans l'autre : la marchandise est transportée depuis la Turquie, l'Afghanistan (héroïne), l'Amérique du Sud (cocaïne), traverse toute cette région pour arriver sur le marché européen, dont les trafiquants européens envoient également des marchandises par ces mêmes routes.

Coopération entre ethnies. Les groupes criminels ont diversifié leurs appartenances ethniques et à défaut de s'entendre sur des questions politiques, les mains se serrent dans l'ombre. Les Serbes, Croates, Macédoniens, Monténégrins, sont ainsi partenaires de crime. Cela favorise grandement la porosité des frontières tant les réseaux sont interconnectés. Les individus ont des passeports de double nationalité et des contacts de chaque côté des frontières. Avec la corruption présente et un large carnet d'adresses, ces trafics prospèrent. Pour prendre un exemple de coopération entre ethnies, en novembre 2019 la douane a saisi au péage d'Arles (13) 178 kg de cocaïne dans un camion croate, conduit par un Serbe, en provenance d'Espagne. Toujours à Arles, la douane saisissait dans le sens Espagne-Italie 571 kg de résine de cannabis dissimulés dans un camion italien, conduit par un individu serbe¹⁶⁵. L'interconnexion entre groupes criminels rend leur traque très difficile car elle met au défi la coopération entre les Etats membres.

Les « *Pink panthers* ». Une mouvance criminelle emblématique est le groupe des « *Pink panthers* », des malfaiteurs principalement serbes et monténégrins qui sont à l'origine d'attaques de plus de 120 bijouteries de luxe dans le monde depuis 1997. Ce groupe est en déclin aujourd'hui, mais il reste emblématique. Il était composé de plus de 150 membres, dont beaucoup auraient reçu une formation paramilitaire et combattu pendant les différentes guerres¹⁶⁶.

¹⁶⁴ Roms : peuple dont la majorité vient de Roumanie et Bulgarie. Ils ne forment pas un groupe homogène mais partagent la langue « *romani* ». Leur dispersion témoigne des différents flux de migration.

¹⁶⁵ Rapport annuel sur la criminalité organisée, 2019, SIRASCO central, p. 23

¹⁶⁶ Pour plus d'informations, conseil du reportage « [Les Pink Panthers : l'histoire du gang de braqueurs Balkans](#) », Police d'action, 2018, consulté le 23/05/2021

Les réseaux de prostitution. La route terrestre pour les réseaux de prostitution ou d'immigrés clandestins passait par le Kosovo, la Bosnie, la Croatie, la Slovénie, l'Autriche et l'Italie. L'aéroport grec de Thessalonique est également un endroit convoité pour entrer dans l'UE.

b. Le trafic d'armes

Une région prédestinée. Les Bosniaques et les Croates ont en commun les guerres d'indépendance et leur besoin de contourner l'embargo sur les armes de l'époque, décidé par le Conseil de sécurité de l'ONU en septembre 1991 contre l'ex-Yougoslavie. Les voies clandestines se développent alors, notamment grâce aux différentes diasporas. Jusqu'en 1995, la Croatie a importé pour des centaines de millions — voire de milliards — de dollars d'armements. Elle a également accueilli sur son sol des usines produisant des armes (à destination des Etats-Unis)¹⁶⁷. Malgré les campagnes de désarmement de l'ONU après les deux guerres, bon nombre d'armes lourdes et d'armes de guerre, ainsi que des centaines de kilos de Semtex, une poudre explosive, avec détonateurs, ont été cachés, volés (des dépôts d'armes en Albanie avaient par exemple été pillés en 1997), ou se sont retrouvés sur le marché noir. Aujourd'hui, ces matériels de guerre alimentent les trafics à destination des marchés du Moyen-Orient jusqu'à l'Europe de l'Ouest.

La vente aux voyous locaux. Les filières françaises des ressortissants d'ex-Yougoslavie sont artisanales. Ils importent en petites quantités à bord de voitures ou bus faisant des trajets internationaux. Leurs cibles commerciales sont les caïds de cité dont la course à l'armement est observée ces dernières années. Une des plus grosses saisies d'armes de guerre « balkaniques » fut en janvier 2007 à Toulon où 4,5 kg de cocaïne, des centaines de kilos de munitions, des vingtaines d'armes longues, 80 armes de poing, cinq pistolets-mitrailleurs, 55 Kalachnikov, 10 détonateurs pyrotechniques et 11 électriques, 10 mètres de mèches lentes, 10 temporisateurs mécaniques et 10 étuis de grenades ; ont été retrouvés dans quatre caches différentes. Une équipe de quatorze personnes constituée d'Italiens et de Croates a été arrêtée.

Ampleur internationale. La Bosnie reste le pays exportateur principal d'armes de tous calibres. Elles sont transportées individuellement par la route, dans des véhicules équipés ou par des autobus internationaux. Les groupes criminels bosniens, serbes et macédoniens sont très impliqués dans l'exportation d'armes à destination de l'Europe, dont la France. Ils sont souvent contrôlés et arrêtés aux frontières. La diaspora constituée en Europe et en France autour

¹⁶⁷ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 250

de la région parisienne et de la Côte d'Azur, les aide à écouler la marchandise. Le rapport annuel du SIRASCO en date de 2012 estime même que les munitions et explosifs alors utilisés par le grand banditisme français proviendraient presque exclusivement de cette zone. En 2013 en France par exemple, six individus originaires de Bosnie-Herzégovine ont été arrêtés avec une vingtaine d'armes de poing, fusils d'assaut, pistolets-mitrailleurs, silencieux et munitions. Le trafic s'effectuait par voie routière depuis la Bosnie jusqu'aux différents pays européens (Allemagne, Slovénie, France...).

2. La criminalité des clans roms

La diaspora. La population rom est une population nomade présente dans de nombreux pays. Certains clans proviennent ainsi des Balkans. Le point fort de cette population est que les groupes sont constitués en dehors de toute nationalité, étant donné qu'ils partagent généralement la même culture. Ainsi, leur grande mobilité couplée à une aide logistique suffisante de la diaspora les rend très difficiles à interpeller. Les clans sont formés sur des bases familiales et ethniques.

a. Traite des êtres humains

Réseaux de prostitution. Les clans criminels roms de Roumanie, d'Albanie, de Serbie, de Bosnie, animent des réseaux intracommunautaires de prostitution. Fonctionnant sur un système de mariage arrangé ou vente de filles aux autres clans, elles sont forcées à se prostituer, notamment en France, après avoir subi diverses violences. L'influence du réseau est telle que les filles sont contraintes de rester et de se prostituer, sous menace de représailles contre leurs familles restées au pays.

Les réseaux de voleurs/ mendiants. La criminalité rom est essentiellement constituée de vols. Les chefs de clans familiaux restés au pays pour se protéger, dirigent de loin de multiples réseaux de mineurs et jeunes gens¹⁶⁸. Ils les contraignent à voler, ciblant principalement les touristes et personnes âgées. Ils recherchent des bijoux, des portefeuilles, et récemment des cartes bancaires, après avoir regardé le code. Par exemple à Lille en décembre 2019, « *trois jeunes femmes roms de Bosnie étaient interpellées pour avoir commis de multiples vols par ruse de cartes bancaires, suivis de retraits. 85 faits leur étaient imputés, pour un préjudice total*

¹⁶⁸ Pour plus d'informations, conseil du reportage « [Trafic d'enfants : démantèlement d'un réseau européen](#) », ARTE, Documentaire d'Olivier Ballande, France, 2019, 58mn

de 100 000 euros »¹⁶⁹. Cette organisation internationale met encore une fois au défi la coopération entre autorités judiciaires et policières.

b. Vols

Les vols. Les techniques de vols sont variées : vols de métaux (cuivre des câbles SNCF), vols par effraction en série, vols sur les aires de repos d'autoroutes... Les roms serbes se sont spécialisés dans les escroqueries de type « *rip deal* » consistant à négocier l'achat d'objets de valeur puis à proposer une liasse de faux billets. Ces activités ont été remarquées en Belgique, en Suisse, en Italie et en France.

Conclusion. Nous avons ainsi effectué un panorama des activités criminelles des groupes criminels des Balkans orientaux et occidentaux présentes sur le territoire européen. Nous voyons que par les routes des Balkans, ces trafics sont transfrontaliers et inondent toute l'Europe. Nous pouvons également constater que les criminalités bulgare et roumaine sont présentes sur le territoire français depuis la fin des années 1990, et que l'entrée de ces deux pays dans l'Union ne semble pas avoir diminué leur ampleur. Cependant, certains exemples ont montré des coopérations entre services de police.

Les enjeux de l'intégration. L'intégration des pays des Balkans occidentaux aura-t-elle un effet sur sa criminalité ? L'Union arrivera-t-elle à mieux gérer les flux, les différentes routes ? Nous allons dans une deuxième partie étudier les nombreux risques que représente cette intégration.

Rappel. Nous avons étudié les raisons de la présence de la criminalité organisée dans les Balkans et de son implication dans la société. Nous avons constaté son caractère dangereux pour le territoire européen par sa nature transfrontalière et infiltrante des sociétés et des économies. Malgré toutes les protections, sa présence sur notre territoire n'est pas contestée. Nous avons compris les origines de l'intégration des Balkans au sein de l'Union européenne, à savoir stabiliser la région et essayer de lui inculquer les valeurs démocratiques occidentales.

Le pari risqué de l'intégration soulève un grand nombre d'interrogations. La prévention et la gestion des risques liés à la criminalité est une technique qui se développe dans le domaine

¹⁶⁹ Rapport annuel sur la criminalité organisée, SIRASCO central 2019, p. 25

du renseignement criminel afin d'anticiper les futurs phénomènes s'y rattachant. Une telle analyse est-elle ici viable et permettrait-elle d'anticiper les possibles phénomènes criminels liés aux intégrations annoncées ? Cet élargissement est-il vraiment judicieux ? Est-il réaliste d'intégrer une région entière dans l'espoir de mener une lutte efficace contre ses démons ou n'est-ce pas un pari trop risqué qui ouvrirait la porte aux trafics de plus grande ampleur ? Les caractéristiques dangereuses de la criminalité organisée pourraient faire penser à un pari presque impossible. De plus, à l'heure où la Pologne et la Hongrie — déjà dans l'Union — ne respectent pas les règles de l'Etat de droit, comment être certain de la détention d'un pouvoir de négociation suffisant et de l'impact positif de l'UE sur cette intégration ? D'un point de vue économique, l'Union européenne va-t-elle investir à fonds perdus dans des gouvernements où la corruption semble encore très présente ?

La division de l'Union. Les partis nationalistes sont de plus en plus nombreux en Europe. Quels sont les risques d'intégrer des pays à fortes revendications identitaires provenant d'un phénomène de balkanisation, dans une Union européenne déjà fragile ? Existe-t-il la menace d'ouvrir les portes à la corruption des institutions européennes, qui ne sont pas infaillibles, comme l'ont démontré les cas de corruption lors de la mission européenne au Kosovo ?

Cette intégration divise beaucoup les avis, est-ce dangereux pour une unité commune déjà morcelée ?

Partie 2. Les multiples risques criminels liés à l'intégration des Balkans au sein de l'Union européenne

Une vision globale. L'intégration de la région des Balkans comporte de nombreux risques criminels que nous analyserons en partie. Le Programme de Stockholm, adopté les 10 et 11 décembre 2009 à la suite du traité de Lisbonne, adopte des dispositions relatives à l'espace de Liberté, Sécurité et de Justice et à sa sécurité intérieure. Il détermine des cadres relatifs à la coopération policière et douanière, la coopération judiciaire en matière pénale et répressive, mais également les questions portant sur les politiques d'asile, de migration et de visas. Nous pouvons donc constater que tous ces sujets sont liés et doivent être traités ensemble, ce qui sera le cas lors de cette deuxième partie. L'attention sera portée sur les risques relatifs à l'importation de la criminalité organisée et de la corruption qui peuvent en découler par l'accession à de nouveaux marchés ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur les points précités (chapitre 1). Tous ces risques sont dangereux pour l'unité des Etats membres et la construction européenne (chapitre 2).

Chapitre 1. L'accession à de nouveaux marchés

Menaces et contrôles aux frontières. L'apparition de frontières internes entrave le principe fondateur de la libre circulation des personnes propre à l'espace Schengen. Elle est cependant autorisée temporairement en cas de menace sérieuse à l'ordre public ou pour des raisons de sécurité intérieure¹⁷⁰. Cette décision politique est corrélée à la volonté des Etats de se protéger contre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier¹⁷¹. Des pays comme la France en 2015 ou le Danemark en 2019, ont réintroduit des contrôles à leurs frontières suite à des vagues d'attaques terroristes touchant l'Europe¹⁷². Ce rétablissement de contrôles aux frontières intérieures a donc semblé être la meilleure solution pour contrôler les flux de personnes dans le but de protéger le territoire national de ces pays en temps de crise.

Questionnement. L'Union européenne n'est pas, aujourd'hui, en état de crise face à l'importation de la criminalité organisée transfrontalière provenant des Balkans, bien qu'elle la combatte toujours activement. L'intégration d'un Etat à l'Union européenne n'automatise pas son entrée dans l'espace Schengen, comme le cas de la Bulgarie, de la Croatie ou de la

¹⁷⁰ « [Lutte contre la criminalité transfrontalière: impact sur la libre circulation](#) », consulté le 03/05/2021

¹⁷¹ « [L'essentiel de la plénière 13-16 janvier 2020 - Session plénière Strasbourg](#) », p. 20, consulté le 03/05/2021

¹⁷² *Ibidem*

Roumanie aujourd'hui, mais cela viendra par y tendre un jour. Cette libre circulation sans contrôle interne entraînera-t-elle une recrudescence des trafics importés depuis ces territoires, alors que nous observons des pays réintroduire les contrôles pour lutter contre ceux-ci ? Ces trois pays précités n'ont pas encore été admis par l'unanimité des Etats membres au sein de l'espace Schengen car des craintes persistent. Comment distinguer les criminels ou les victimes de trafics d'êtres humains, cas minoritaires, parmi les citoyens en règle ? Certains criminels partent à l'étranger dans le but de conclure des alliances ou dénicher des territoires à exploiter. Bien que ce ne soit qu'hypothèse, les risques sont-ils mesurés ? Il s'agira donc d'étudier quels sont les dangers liés cette intégration.

Deux situations de circulation sont à distinguer. Les marchandises illégales seront toujours introduites par des trafics illicites sur le territoire européen. Les trafics d'êtres humains ou filières de migrants peuvent s'effectuer par la voie illégale aussi en ne déclarant aucun papier et en le faisant dans le secret, ou *a contrario* par la voie légale par des demandes de visas et autres titres de séjours. Cela peut être une demande légitime ou illégitime et manipulatrice, et donc frauduleuse.

Nous étudierons ainsi l'efficacité du contrôle au sein des frontières intérieures (I) puis des difficultés éprouvées quant aux frontières extérieures (II).

I. Une circulation intérieure difficile à contrôler

Une problématique déjà ancienne. L'intégration de nouveaux pays au sein de l'Union européenne signifie que leur population bénéficiera d'avantages leur permettant de se déplacer plus facilement sur le territoire européen. Cette circulation signifie également moins de contrôle, profitant aux citoyens honnêtes en majorité, mais également aux criminels, à leurs trafics et influence. Deux temporalités sont à prendre en compte. Le passé contemporain : les criminels provenant des Balkans ont eu la possibilité d'exploiter les différents statuts leur permettant de séjourner sur les territoires européens et français de manière légale à cause des différentes guerres, rendant leur voyage légitime. Ceux-ci sont donc déjà entrés et ont renforcé des diasporas parfois très importantes¹⁷³. Et le présent : certains exploitent encore ces statuts, de manière frauduleuse ou en se servant de l'insécurité présente dans leur pays d'origine pour

¹⁷³ Un tiers de la population albanaise vit à l'étranger, soit environ 1,7 millions de citoyens. Les deux tiers sont en Grèce (500 000) et en Italie, deux pays membres de l'Union européenne.
« [Public Hearing for Diaspora](#) », consulté le 03/05/2021

obtenir des papiers et développer leur business, nuisant ainsi aux « vrais » citoyens en demande d'aide.

Nous étudierons ainsi les visas¹⁷⁴ fournis par l'espace Schengen pour une courte durée et les effets de l'exemption de ceux-ci sur la criminalité roumaine et bulgare (A), puis nous observerons les types de visas français de longue durée dont les criminels profitent, notamment pour faire rester légalement les filles issues de la traite d'êtres humains (B). Ces cas sont minoritaires par rapport à la masse de visas demandés chaque année, mais toujours présents.

A. Les visas de courte durée de l'espace Schengen

Différents visas existent pour entrer dans l'Union européenne, de durée courte (3 mois) à longue (jusqu'à 5 ans). Nous nous concentrerons sur ce type de visa pour observer son fonctionnement (1), et comment l'exemption de la Bulgarie et de la Roumanie en 2002 a créé une augmentation objective du nombre de trafics provenant de ces pays sur le territoire français (2). Cette démonstration aura pour but de prendre un exemple concret des risques possibles.

1. Principe et exemption

Un visa de court séjour. La politique commune des visas est apparue avec la création d'un espace sans frontière intérieure. Les traités de Maastricht et Amsterdam ont fait des visas de court séjour une question communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit l'article 62 point 2 b) i) dans le TCE, établissant que la compétence communautaire couvre à la fois la détermination des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa ou en sont exemptés¹⁷⁵. Une liste de pays tiers où les citoyens étaient exemptés de ces titres de séjour a donc vu le jour. Ce visa Schengen permet à une personne de voyager librement dans tous les pays de son espace pour une période de 90 jours. Il est délivré dans un but touristique ou professionnel¹⁷⁶. En 2019, plus de 15 millions de personnes l'ont utilisé pour voyager en Europe. Il est très avantageux pour un trafiquant dont la libre circulation entre 26 pays serait assurée, sans contrôle.

Les premières exemptions. Tous les ressortissants des pays se situant à l'intérieur de l'espace Schengen ou ayant conclu un accord d'exemption de visa, n'ont pas besoin de ce visa, lorsqu'ils disposent de passeports biométriques. Ainsi, le Conseil a adopté le 15 mars 2001 un

¹⁷⁴ « Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France — Les deux grands types de visas », consulté le 05/05/2021

¹⁷⁵ « La politique européenne des visas de court séjour », consulté le 05/05/2021

¹⁷⁶ « Schengen visa info », consulté le 02/05/21

règlement¹⁷⁷ qui dans son article 1 fixe la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa (paragraphe 1, annexe I) ou en sont exemptés (paragraphe 2, annexe II) pour franchir les frontières extérieures des Etats membres¹⁷⁸. Sont ainsi inscrites la Croatie et la Bulgarie, sans condition, et la Roumanie, sous réserve des conditions de l'article 8 paragraphe 2 qui dispose que le Conseil soumet cette exemption à son aval *a posteriori*. Les roumains auraient, selon des interviews parues dans un article du journal *Le Monde*, ressenti cette annonce comme des retombées positives de la fin de la dictature communiste et un rapprochement vers l'Occident¹⁷⁹. L'installation de ces populations pour trois mois était alors conditionnée à un certain montant de revenus, ainsi qu'à « *un statut d'étudiant ou d'employé dans des secteurs en demande* »¹⁸⁰. Mais ces restrictions ont pris fin le 31 décembre 2013, fin de période transitoire et adhésion complète des deux pays.

Les pays des Balkans exemptés du visa Schengen. Cette exemption s'est étendue à la majorité des pays des Balkans. Ainsi, l'une des craintes de l'intégration de ces pays qui serait la libre circulation de ces personnes à long terme et l'impossibilité de contrôler leurs entrées dans l'espace commun, n'est pas fondée puisqu'ils n'ont déjà plus besoin de visa Schengen. Depuis 2009, les ressortissants de la République de Macédoine du Nord, du Monténégro ainsi que de la Serbie en sont exemptés. Les ressortissants de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine le sont depuis novembre 2010. Depuis 2012, des dialogues sont en cours pour assouplir les conditions d'obtention du visa envers le Kosovo. En 2018, ces dialogues ont permis de compléter les dernières attentes et des « *négociations inter-institutionnelles* » avec le gouvernement du Kosovo et du Parlement sont « *actuellement en cours* »¹⁸¹.

Critiques. Certains pays membres ont cependant critiqué ce mouvement d'exemptions de visas en estimant que celles-ci étaient accordées « *trop généreusement* »¹⁸². Ces critiques font écho à d'autres, notamment celles liées aux discussions sur les mauvaises conditions d'élargissement de l'UE de 2007, pour la Roumanie et la Bulgarie.

Des criminels qui s'exportent. En ce sens, plusieurs ouvrages déjà précités attestent d'une augmentation objective et significative de la présence des réseaux de prostitution roumains et bulgares sur le territoire français depuis 2002, date de suppression des visas nécessaires aux

¹⁷⁷ « [Règlement \(CE\) n° 539/2001 du Conseil](#) », du 15 mars 2001, JO L 81 du 21 mars 2001, p. 1

¹⁷⁸ « [Exemption de l'obligation de visa pour les ressortissants roumains](#) », consulté le 05/05/2021

¹⁷⁹ « [Les Roumains peuvent désormais voyager sans visa dans les pays de l'espace Schengen](#) », consulté le 05/05/2021

¹⁸⁰ « [La France ne veut ni de la Roumanie ni de la Bulgarie dans l'espace Schengen](#) », consulté le 07/05/2021

¹⁸¹ « [Les Balkans occidentaux](#) », consulté le 05/05/2021

¹⁸² « [L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen est bloquée](#) », consulté le 05/05/2021

courtes visites de moins de trois mois. Le SIRASCO note d'ailleurs dans son rapport annuel¹⁸³ à propos de la criminalité albanophone que « *sa capacité de nuisance est très élevée en raison de leur grande mobilité, aidée par l'exemption de visa pour l'entrée dans l'UE* ».

2. L'exemple de la criminalité bulgare et roumaine

Les réticences. L'obligation de visa pour les ressortissants roumains et bulgares découlaient essentiellement des motifs d'immigration illégale. Le Conseil Justice et affaires intérieures un peu réticent, demandait un rapport sur les mesures effectives mises en place pour endiguer l'immigration clandestine en provenance de Bulgarie avant de l'inscrire finalement dans son règlement, de sorte que la levée de l'obligation soit effective à partir du 10 avril 2001¹⁸⁴. La Roumanie a été inscrite dans ce règlement quelques mois après et son entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} janvier 2002¹⁸⁵.

a. L'augmentation des vols

Augmentation des vols par des ressortissants roumains. Le territoire français fait face à une augmentation de vols par des équipes roumaines. Cela a donné lieu par exemple à l'opération « *Carpat 12* », lors de laquelle la gendarmerie nationale a arrêté une trentaine de suspects. Les équipes étaient composées de trois ou quatre personnes, vivant à Paris et faisant des allers-retours express dans le sud. Ils étaient recrutés en Roumanie et entraient pour trois mois sur le territoire avant de repartir¹⁸⁶.

b. L'augmentation des trafics

Augmentation des réseaux roumains. La Roumanie est un pays d'origine et de transit pour tous les trafics. La Roumanie est au cœur de la traite des femmes en Europe de par sa situation géographique et sa faible monnaie, la présence accrue de corruption et une législation peu appliquée. Déjà plus ou moins présents, les réseaux de prostitution roumains se sont intensifiés et développés après 2002. En 2006, ils étaient les troisièmes réseaux les plus démantelés, avec respectivement trois réseaux roumains, six bulgares, et huit nigériens¹⁸⁷. Les femmes auraient été amenées par bus d'Allemagne vers Toulouse, Avignon, Bordeaux et Paris. Elles tournaient

¹⁸³ Rapport annuel, 2019, SIRASCO central

¹⁸⁴ L'Irlande et le Royaume-Unis ont continué de soumettre les Bulgares à cette obligation.

¹⁸⁵ « [La politique européenne des visas de court séjour](#) », consulté le 03/05/2021

¹⁸⁶ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 169

¹⁸⁷ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011

sur le territoire et une fois les trois mois passés, repartaient en Roumanie pour un temps, avant de revenir. En 2003, sur 1410 filles contrôlées par la police parisienne, 305 étaient roumaines, deux fois plus qu'en 2002¹⁸⁸.

Augmentation des réseaux bulgares. Les réseaux bulgares se développent également. Leurs premières apparitions dateraient de 1997¹⁸⁹, les filles étaient transportées via les réseaux turcs, par la République Tchèque et l'Allemagne. Cette exemption de visa a facilité les trajets.

Augmentation des réseaux d'exploitation des mineurs roumains isolés. Des accords bilatéraux entre un Etat membre et non membre peuvent être bénéfiques à toute l'Union européenne s'ils instaurent par exemple une meilleure coopération. Ainsi, pour pallier l'arrivée de la criminalité organisée, la France a conclu une déclaration commune relative à la coopération dans le domaine de la protection et du soutien des mineurs se trouvant en situation d'isolement sur son territoire, signée à Paris le 4 mars 2002. Cette déclaration fait suite à l'apparition soudaine et importante de mineurs isolés roumains dans les rues françaises. Des engagements bilatéraux en matière de lutte contre la criminalité organisée et la traite des êtres humains ont également été signés le 30 août 2002, toujours la même année que l'exemption de visa Schengen. Cette proximité de signature entre des accords sur les mineurs isolés et la traite des êtres humains est évidente tant les deux sujets sont liés. Le 4 octobre 2002 un premier accord intergouvernemental franco-roumain « *relatif à une coopération en vue de la protection des mineurs roumains en difficulté sur le territoire de la République française et à leur retour dans leur pays d'origine, ainsi qu'à la lutte contre les réseaux d'exploitation* » avait été signé¹⁹⁰. D'autres accords ont suivi dans ce sens¹⁹¹.

Séjour prolongé. En conclusion, nous pouvons observer que les ressortissants des Balkans peuvent aujourd'hui se déplacer au sein de l'espace Schengen librement pour une durée de 3 mois maximum, grâce à l'exemption de visa de courte durée. Une fois cette durée dépassée, le

¹⁸⁸ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 199

¹⁸⁹ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 200

¹⁹⁰ « [Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie relatif à une coopération en vue de la protection des mineurs roumains isolés sur le territoire de la République française et à leur retour dans leur pays d'origine ainsi qu'à la lutte contre les réseaux d'exploitation concernant les mineurs](#) », consulté le 05/05/2021

¹⁹¹ Pour plus d'informations sur ce sujet, la chaîne Arte propose un reportage sur « les réseaux qui se cachent derrière les pickpockets du métro » appelé « Trafic d'enfants ». Le film d'information « Not My Life » de Robert Bilheimer est également disponible sur ce sujet.

ressortissant doit demander un visa de longue durée auprès de l'administration du pays où il séjourne.

B. Les visas de longue durée

Différents visas. La France a mis en place des visas de longue durée pour les ressortissants souhaitant rester un certain temps sur son territoire, désirant y être soignés ou y travailler. Le SIRASCO analyse que des « *filières facilitent l'installation des Albanais et Kosovars, notamment en Lorraine, par la constitution de dossiers de demandes d'asile abusives, la fourniture de faux documents d'identité et de faux certificats médicaux avec la complicité active de médecins et d'employés municipaux français* »¹⁹². Ainsi il est intéressant d'étudier la multitude de visas, en évoquer quelques-uns dont les trafiquants pourraient se servir, pour s'introduire sur le territoire et faire prospérer leurs affaires : le statut de travailleur et de malade étrangers (1) et le visa pour une demande de séjour (2).

1. Travailleurs et malades étrangers

a. Le titre de séjour temporaire pour l'étranger malade

L'exploitation du statut. Cette procédure spécifique de régularisation « ad hoc » est unique dans le monde et ne se trouve qu'en Belgique et en France. Un étranger malade peut obtenir en France un titre de séjour temporaire d'un an « *vie privée et familiale* » de plein droit, pour soins, s'il remplit un ensemble de conditions. Il doit être étranger (hors citoyen d'un pays européen), résider habituellement en France, son état doit nécessiter une prise en charge médicale sans laquelle sa santé serait gravement compromise et le traitement approprié n'est pas accessible dans son pays d'origine. Enfin, sa présence ne doit pas menacer l'ordre public. Il obtiendra son titre de séjour après une batterie d'examens médicaux et de documents à fournir¹⁹³. 200 cas de fraude ont été recensés en 2015, 350 en 2014, sur 30 000 titres délivrés chaque année¹⁹⁴. La fraude est donc extrêmement minime. Ce statut avait été créé pour accueillir notamment les malades atteints du VIH. A cause des nombreuses fraudes, les dossiers déposés pour cause de VIH sont très étudiés et certains malades sont renvoyés dans leur pays car le traitement y existe, même s'il y est très onéreux et très rare¹⁹⁵. Cette maladie touche souvent les travailleurs et

¹⁹² Rapport annuel sur la criminalité organisée, SIRASCO central, 2019

¹⁹³ « [Comment un étranger malade peut-il obtenir un titre de séjour ?](#) », consulté le 03/05/2021

¹⁹⁴ « [La régularisation pour soins des étrangers : symptômes d'une pathologisation d'un droit de l'homme](#) », consulté le 03/05/2021

¹⁹⁵ *Ibidem*, consulté le 05/05/2021

travailleuses du sexe qui, victimes de trafic, peuvent obtenir leur titre de séjour temporaire via cette voie, venir en France et continuer de se faire exploiter.

Une protection contre l'interdiction de territoire. De plus, ce visa protège tout étranger ressortissant d'un pays non européen contre une peine d'interdiction du territoire français, peine prononcée à titre principal ou complémentaire, à l'encontre d'un étranger ayant commis un délit ou un crime¹⁹⁶. Cette mesure est une victoire pour les droits de l'homme, la France ne souhaite pas renvoyer un individu malade sans traitement dans son pays. Cependant, par supposition, cela pourrait être détourné et exploité par les délinquants étrangers qui ne souhaitent pas retourner dans leurs pays et se déclarent malade.

b. Autorisation de travail pour un étranger salarié en France

Cette autorisation de travail est le document qu'il manque aux travailleurs en situation irrégulière, souvent amenés par les réseaux d'immigration illégale et utilisés pour les trafics d'êtres humains à but d'exploitation de la main d'œuvre. La différence est que dans le premier cas, l'individu est consentant à utiliser cette méthode, contrairement à la deuxième situation. Les victimes sont peu qualifiées, saisonnières, rémunérées très faiblement. Le SOCTA 2021 estime que ce type de trafic restera une caractéristique du crime organisé dans un avenir proche. Le besoin persistant de travailleurs à bas salaire et employés dans des tâches manuelles, à la fois saisonniers et tout au long de l'année, maintiendra les possibilités d'exploitation du travail¹⁹⁷.

2. Demandeurs d'asile et statut de réfugié

Un demandeur d'asile est une personne qui se dit réfugiée mais dont la demande est en cours d'examen¹⁹⁸.

Refus et pays sûrs. En France, la demande est examinée en priorité et peut être rejetée lorsque la personne vient d'un pays classé sur la liste des pays sûrs¹⁹⁹, classification introduite par la directive Accueil en 2003²⁰⁰. La demande d'un individu est examinée même s'il vient d'un pays sûr et peut être acceptée, mais c'est également un des trois motifs de refus valide. La France considère qu'un pays sûr est un pays qui veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

¹⁹⁶ « [Interdiction du territoire français \(ITF\)](#) », consulté le 05/05/2021

¹⁹⁷ SOCTA 2021, Europol, p. 72

¹⁹⁸ « [UNHCR — Demandeurs d'asile](#) », consulté le 05/05/2021

¹⁹⁹ Art. L741-4 2° C. de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

²⁰⁰ « [Directive 2003/9/CE](#) » du Conseil du 27 janvier 2003

La personne demandant l'asile n'étant alors pas en danger. Certains criminels auraient pu alors utiliser cette voie pour s'implanter en France. En effet, les pays des Balkans n'ont pas été considérés comme des pays sûrs pendant longtemps, ce qui facilitait grandement leur demande d'asile.

Les Balkans qualifiés de pays sûrs. Le 30 juin 2005 une première liste a été établie par l'OFRPRA, dans laquelle la Bosnie et la Croatie se trouvaient. L'Albanie a été rajoutée par une décision du 16 mai 2006 avant d'en être retirée en 2008 car elle n'a plus été considérée comme remplissant les conditions : les demandes d'asile étaient donc plus simples pour les Albanais. Le 20 novembre 2009, la Serbie a été rajoutée. En 2011, ont été inclus l'Albanie et le Kosovo par le conseil d'administration de l'OFRPRA, ajouts annulés par une décision du Conseil d'Etat du 26 mars 2012²⁰¹. En effet, celui-ci rappelle les conditions d'attribution du caractère « sûr » aux pays tiers mentionnées aux termes du 2° de l'article L. 741 4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et estime que ces dispositions doivent être appliquées « à la lumière des dispositions du paragraphe 2 de l'article 30 de la directive 2005/85/CE du 1er décembre 2005 aux termes duquel : " Par dérogation au paragraphe 1, les Etats membres peuvent maintenir les dispositions législatives qui sont en vigueur le 1er décembre 2005, qui leur permettent de désigner comme pays d'origine sûrs, au niveau national, des pays tiers autres que ceux qui figurent sur la liste commune minimale à des fins d'examen de demandes d'asile lorsqu'ils se sont assurés que les personnes dans les pays tiers concernés ne sont généralement pas soumises : / a) à des persécutions au sens de l'article 9 de la directive 2004/83/CE, ni / b) à la torture ou à des traitements ou des peines inhumains ou dégradants " ». Le Conseil d'Etat estime que malgré les progrès accomplis, ni la République d'Albanie ni celle du Kosovo ne présentaient les caractéristiques justifiant leur inscription sur la liste des pays sûrs. En effet, « l'instabilité du contexte politique et social propre à ces pays ainsi qu'aux violences auxquelles sont exposées certaines catégories de leur population, sans garantie de pouvoir trouver auprès des autorités publiques une protection suffisante » ne le permettait pas. En 2019, l'Albanie était le quatrième pays dont les ressortissants effectuaient une première demande d'asile (5618)²⁰². Nous pouvons constater que la Géorgie est le troisième pays de cette liste, pays d'où les « *vozvakone* » précédemment évoqués, sont originaires.

La Serbie et le Kosovo qualifiés de pays sûrs. La Croatie a été supprimée de cette liste à la suite de son entrée dans l'Union européenne en 2013. Le Kosovo a été rajouté par une décision

²⁰¹ « [CE, 10ème et 9ème sous-sections réunies, 26/03/2012 349174](#) », consulté le 06/05/2021

²⁰² « [Chiffres clés séjour visa et éloignement](#) », consulté le 06/05/2021

du 9 octobre 2015. La contestation de la présence de la Serbie et du Kosovo notamment dans cette liste de pays sûrs en 2016, a été rejetée par le Conseil d'Etat²⁰³. Y étaient dénoncées la corruption endémique, la situation préoccupante des minorités ethniques et des discriminations notamment liées à l'orientation sexuelle²⁰⁴.

Nous avons donc étudié quelques visas disponibles aux personnes souhaitant se rendre « légalement » sur le sol européen, si la demande n'est pas viciée de fraude. L'exemption des visas Schengen a indéniablement augmenté la présence des groupes criminels grâce à la facilitation des voyages. Le caractère transfrontalier de l'infraction ne peut que se nourrir de ces nouvelles possibilités. Une autre question est maintenant à soulever, il s'agit du contrôle des frontières de ces pays.

II. Des frontières extérieures difficiles à garder

Contrôles extérieurs et sécurité intérieure. *« Les enjeux actuels ont permis de souligner le lien indissociable entre une gestion ferme des frontières extérieures et la libre circulation à l'intérieur de ces frontières et ont amené à prendre toute une série de nouvelles mesures visant à renforcer les contrôles de sécurité pour les personnes souhaitant entrer dans l'espace Schengen et à améliorer la gestion des frontières extérieures »*²⁰⁵. Ainsi le Parlement européen dans sa fiche sur la libre circulation des personnes, rappelle l'importance des contrôles aux frontières extérieures. Si le passage de terroristes²⁰⁶ crée cette réaction, il devrait en être de même pour celui du trafiquant. Plus discret dans l'espace public, il est néanmoins tout aussi dangereux. Ainsi, nous traiterons ici de l'état des frontières extérieures, car elles sont les seuls remparts contre les trafiquants et leurs marchandises.

Le risque important de fraudes. En intégrant les pays des Balkans à l'Union européenne, de nombreux pays ont la crainte que leurs frontières extérieures ne soient pas assez bien gardées et deviennent des portes d'entrée vers leur territoire, comme c'est déjà le cas pour certains de ses membres. Ces portes permettraient aux groupes criminels d'y entrer illégalement ou légalement. En effet, la facilité avec laquelle certains pays délivrent des visas ou des passeports nationaux est également dangereuse pour tout le territoire européen. Ces documents étant le

²⁰³ « [CE, 30 décembre 2016, Association Elena France et autres](#) » Nos 395058, 395075, 395133, 395383, consulté le 06/05/2021

²⁰⁴ CE, Sect. Contentieux, [Mémoire complémentaire à l'appui de la requête n° 395075](#), ADDE, GISTI, Ass. Dom'Asile et LDH c/ L'Office français de protection des réfugiés et apatrides

²⁰⁵ « [La libre circulation des personnes](#) », consulté le 06/05/2021

²⁰⁶ « [Terrorisme : la Grèce, bouc-émissaire des dysfonctionnements européens](#) », consulté le 08/05/2021

« Graal » à obtenir pour les trafiquants, de nombreuses fraudes persistent notamment par des cas de corruption recensés dans les ambassades.

Des budgets européens alloués importants. L'Union européenne fournirait une enveloppe budgétaire aux nouveaux membres pour les aider à arriver aux normes européennes, mais serait-elle efficace dans des gouvernements où la transparence n'est pas garantie ? Des efforts sont encore grandement demandés. De plus, l'utilisation de fonds européens à des fins détournées est un risque.

Nous allons donc étudier ces différents points en commençant par observer les risques de porosité des frontières (A) et comprendre les cas de fraudes (B).

A. La porosité des frontières

Nous allons maintenant étudier pourquoi ces frontières semblent « poreuses ». D'abord, elles sont qualifiées de portes d'entrée car il est facile d'entrer du fait de contrôles encore trop peu efficaces (1), mais également car certains individus rusent en fraudant ou en obtenant un visa d'un pays de l'UE peu regardant, créant ainsi une brèche dans la protection de l'espace Schengen (2).

1. Portes d'entrée

a. Actuellement

Les Balkans déjà au cœur de l'UE. La situation est ici particulière. Face aux puissances turque et russe avec lesquelles les chefs d'Etat des gouvernements européens sont parfois en désaccord, la stratégie a été de favoriser un rapprochement des frontières extérieures de l'espace Schengen jusqu'à leurs frontières. Actuellement, les Balkans orientaux et occidentaux créent toujours un vide entre le bloc européen et la Grèce, ce qui a pour effet de remettre entre les mains de ces gouvernements le contrôle à leurs frontières.

Les routes des Balkans toujours présentes. Un premier problème se pose ici : la Grèce a souvent été critiquée pendant la crise migratoire de 2015, au point de voir pointer la menace de son exclusion de l'espace de libre circulation²⁰⁷. Si cela n'a pas été fait, il n'en reste pas moins que la Grèce a plus de 13000 kilomètres de frontières et des dizaines d'îles à contrôler. Ainsi, si la Grèce laisse des marchandises, des migrants voyageant de manière illégale et des filières de passeurs circuler, tout cet ensemble se retrouvera dans les Balkans. Ces pays n'ont pour

²⁰⁷ « [Migrants : l'Europe menace d'exclure la Grèce de l'espace Schengen](#) », consulté le 06/05/2021

l'instant aucun « compte » à rendre sur la gestion de leurs frontières extérieures. Cette route peut et semble être une de celles empruntées par les migrants et les filières de passeurs pour atteindre l'Europe²⁰⁸.

L'accession au territoire européen par la frontière gréco-albanaise. Nous avons expliqué que la mafia albanophone était importante et puissante en Europe. Grâce à ses frontières avec la Grèce, celle-ci peut facilement accéder au territoire européen. De plus, l'Italie, également très touchée par les vagues migratoires, est en face de l'Albanie et est également une terre d'accroche de choix pour les Albanais qui font déjà commerce avec la mafia italienne. Il semblerait ainsi que la circulation, même sans être dans l'espace Schengen, est plus que facile pour ceux qui en ont les moyens et les contacts.

b. La question de la Bulgarie et de la Roumanie

Des premiers efforts. Dans les années 2000, le gouvernement roumain avait pris plusieurs ordonnances relatives aux frontières et à la police de ces dernières, ainsi que des accords bilatéraux avec les pays limitrophes, afin d'harmoniser sa législation avec celles des autres Etats membres, sur le contrôle aux frontières, la coopération entre institutions, la lutte contre le crime organisé, la corruption, le trafic illicite de stupéfiants et la traite des êtres humains²⁰⁹.

Des efforts insuffisants. Depuis 2007, un simple contrôle d'identité aux frontières est nécessaire pour rentrer dans la zone Schengen. Bulgares et roumains peuvent y rester trois mois sans justification de leurs activités. Ces deux pays sont aujourd'hui candidats à l'entrée dans l'espace Schengen mais 14 années après leur intégration dans l'UE, le problème d'immigration clandestine notamment, demeure. La France en 2013, via la voix de son ministre des affaires étrangères Laurent Fabius²¹⁰, avait émis un avis défavorable à l'intégration de ces deux pays dans l'espace Schengen. Cet avis était également soutenu par l'Allemagne et les Pays-Bas notamment. En cause, le trop faible contrôle aux frontières qui rendrait poreux l'espace Schengen aux individus transitant par la Turquie. Actuellement, l'absence d'unanimité en faveur de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la zone Schengen provient également de la faiblesse de leur Etat de droit²¹¹.

Portes d'entrée aux réseaux ? La mafia turcophone entretient des liens importants avec les peuples des Balkans et notamment la mafia albanophone, grâce aux diasporas. Celles-ci se

²⁰⁸ « [Migrants : l'Europe-passoire](#) », consulté le 07/05/2021

²⁰⁹ « [Exemption de l'obligation de visa pour les ressortissants roumains](#) », consulté le 07/05/2021

²¹⁰ « [La France ne veut ni de la Roumanie ni de la Bulgarie dans l'espace Schengen](#) », consulté le 07/05/2021

²¹¹ « [La Roumanie peut-elle entrer dans Schengen dans les mois qui viennent ?](#) », consulté le 07/05/2021

retrouvent des deux côtés des frontières. Pour des raisons historiques, la Turquie est le premier pays à accueillir la diaspora albanaise²¹² et les Balkans accueillent également une population turque importante, comme le montre la visite du président turc Erdogan à Sarajevo en 2018 aux turcs de la diaspora²¹³.

c. Prévisions

Le bouclier européen. La région des Balkans occidentaux est actuellement encerclée par des pays membres de l'UE, et si nous nous projetons, membres de l'espace Schengen. Cette rangée d'Etat formerait un bouclier de l'Estonie à la Grèce, construit face aux puissances russe et turque.

Les Balkans encerclés. Toutes les frontières terrestres seront censées être gardées fermement grâce au système de contrôle des frontières extérieures de l'espace. Seules les frontières maritimes et aériennes resteront sous le contrôle des cinq pays. S'ils ne sont pas intégrés à l'UE, un appel d'air est à craindre. L'UE n'aura aucune maîtrise sur la façon dont ces pays décident de garder leurs frontières. Les trafiquants pourront passer par ces voies, si d'autres frontières européennes plus attractives ne sont pas faibles. Les ports du nord-est de la Mer Adriatique sont déjà attractifs : Koper en Slovénie et Rijeka en Croatie donnent « *l'accès le plus direct aux plus grandes routes maritimes mondiales qui empruntent le canal de Suez* »²¹⁴. « Heureusement », ces ports appartiennent à des pays membres de l'UE. Cependant, des puissances comme la Chine s'intéressent aussi aux ports, en Albanie notamment ; aux aéroports comme la Turquie. La possession de ces infrastructures par des pays étrangers serait comme une intrusion au cœur de l'Europe. Un des nombreux enjeux se dessine alors, il sera développé ultérieurement.

Le talon d'Achille de l'Europe ? Sans coopération européenne, il n'y aura aucun moyen de contrôler les mouvements des personnes sur ces territoires si ce n'est compter sur la bonne volonté des autorités.

Nous avons ainsi vu que les trafiquants pouvaient accéder au territoire européen de manière légale ou illégale. L'appel de nouveaux clients et de nouveaux marchés dans un espace sans frontière semble en effet assez attirant. La coopération entre groupes criminels accroît sans

²¹² « [Le peuple albanais](#) », consulté le 07/05/2021

²¹³ « [Dans les Balkans, la Turquie montre son influence](#) », , consulté le 07/05/2021

²¹⁴ « [Les ports-frontières de Trieste, Koper et Rijeka, futurs débouchés pour les conteneurs d'Europe centrale](#) », consulté le 07/05/2021

doute cette envie de conquête. Nous allons maintenant adopter une approche un peu plus géopolitique pour comprendre les enjeux de l'intégration des six pays balkaniques.

B. Les cas de fraudes

1. Des investissements vaporeux

Laurent Fabius a rappelé que l'Union européenne octroyait des fonds à la Roumanie pour l'intégration des Roms, mais qu'ils n'étaient pas utilisés, tout en reconnaissant que ce reproche devait aussi être adressé à d'autres pays²¹⁵.

Fourniture d'équipements. En ce qui concerne les infrastructures, la police des frontières roumaine a bénéficié d'une aide financière croissante accordée tant sur le budget du gouvernement que dans le cadre de programmes de l'UE. La priorité a été accordée à la frontière Nord-Est avec la Moldavie et l'Ukraine du Sud pour la fourniture de véhicules de patrouille, de vedettes, d'uniformes tous temps, de gilets pare-balles et de matériel de surveillance de nuit et de communication. Six points de passage des frontières (Giurgiu, Petea, Albita, Bors, Nadlac, tous situés sur les principaux axes européens de transport, ainsi que le principal aéroport international Otopeni) sont équipés de dispositifs spectraux vidéo pour détecter des contrefaçons dans les documents de voyage²¹⁶.

Les populistes au gouvernement, en particulier les eurosceptiques de Hongrie ou de Pologne, dirigent des pays qui sont parmi ceux qui reçoivent le plus de financements de la part des politiques européennes. Un exemple : l'argent qui est versé par l'UE à la Hongrie, dans le cadre de ce que l'on appelle la politique régionale de l'UE ou politique agricole commune. Ces sommes, versées chaque année, représentent 4 % du PIB de la Hongrie. Il convient ainsi de rappeler que l'UE représente aussi pour les souverainistes des ressources budgétaires très concrètes²¹⁷.

Craintes. Toutes ces inutilisations des ressources distribuées fait craindre aux français une mauvaise gestion du budget européen alloué. Certains auraient la crainte de devoir « *subventionner les économies des Balkans* »²¹⁸ ou de voir certaines usines délocaliser une partie de leur production. Sur ce point, nous devons remarquer qu'il est curieux que les pays

²¹⁵ « La France ne veut ni de la Roumanie ni de la Bulgarie dans l'espace Schengen », consulté le 27/05/2021

²¹⁶ « Exemption de l'obligation de visa pour les ressortissants roumains », par. 39

²¹⁷ « Ces nationalistes attachés à l'Europe », consulté le 27/05/2021

²¹⁸ « Intégration européenne des Balkans occidentaux : qu'en pensent les Français ? », consulté le 27/05/2021

qui bénéficient d'aides financières continuent de pratiquer le dumping social, si ce n'est pour créer une concurrence inégalitaire entre pays européens.

2. Le coût des fraudes

Le trafic de papiers. De nombreux cas de trafics de documents d'identité ont été relevés. Plusieurs techniques existent et sont souvent complémentaires à d'autres trafics. L'une consiste en l'usurpation d'identité : la pièce officielle est une vraie et l'individu ressemble à la personne en photo. Les filières de passeurs construisent un trafic parallèle grâce à cette usurpation. Ils peuvent utiliser plusieurs fois le même document sur plusieurs candidats au transport, s'ils se ressemblent pour passer des frontières ou effectuer une demande frauduleuse d'un statut de résident de l'UE²¹⁹. L'autre technique consiste à créer des faux papiers de toute pièce mais cela demande des contacts bien placés. Un autre cas de fraude détecté dans les commissariats marseillais est en réalité l'exploitation d'une protection accordée aux victimes de trafic ou de violences sexuelles. En effet, si un individu vient déposer plainte pour trafic d'êtres humains ou prostitution forcée, la demande d'asile sera accélérée. La connaissance de ce mécanisme s'est répandue et des fausses victimes venaient déposer plainte, instrumentalisant un outil créé pour protéger. La justice a du répondre à ce phénomène par des poursuites pour propos diffamatoires et autres.

Le jeu des passeports. Plusieurs techniques permettent d'acquérir un passeport de l'un des pays des Balkans sans y vivre. Le passeport doré est un passeport qu'obtiennent des individus investissant une certaine somme d'argent sur le territoire du pays délivreur. Le problème est la distribution de passeport de pays européens car l'accession au territoire sera plus facile. La Bulgarie a décidé qu'elle arrêterait de délivrer ce type de passeport²²⁰, n'ayant en réalité pas reçu les résultats qu'elle en attendait. Cette demande faite par l'UE arrive après le scandale de 2018 relatif à la citoyenneté bulgare où le directeur de l'agence était soupçonné d'avoir « vendu » des passeports bulgares. Coïncidence, ce scandale tombait quelques jours après la révélation de la *blaklist* d'Interpol, qui comportait 114 détenteurs de passeport bulgare.

Les scandales bulgares. Cette histoire n'est pas le seul scandale concernant la Bulgarie et la vente illégale de passeports. Une fuite des visas a été tarie lorsque les autorités ont découvert qu'elle provenait du service consulaire français en Bulgarie²²¹. Cinq employés bulgares ont

²¹⁹ SOCTA 21, Europol, p. 68

²²⁰ « Critiquée par l'UE, la Bulgarie promet de ne plus monnayer sa citoyenneté », consulté le 28/05/2021

²²¹ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 199-200

été également mis en cause. Plus que généreux, 65 000 visas ont été accordés en 2000 contre 25 000 l'année précédente. Sur un total de 85 000 demandes, un Bulgare sur 6 obtenait son visa.

La double nationalité. Il y a ensuite la question des bi-nationaux, comme la Serbie et la Bosnie, l'Albanie et le Kosovo. Les individus ont alors deux passeports qui font craindre aux États européens des contrôles minimisés. L'Allemagne qui s'inquiète de la perméabilité des frontières du pays, notamment avec la Bosnie-Herzégovine. « *Il y a beaucoup de passages de produits agricoles et de personnes, du fait de la mosaïque de communautés entre la Bosnie et la Croatie* », explique Mme Wunsch²²². Ainsi cette politique de double nationalité constitue l'autre frein à l'entrée du pays dans Schengen. Plus d'un bosniaque sur six possède un passeport croate. Après l'afflux de travailleurs d'Europe de l'Est, cette situation pourrait faire craindre l'arrivée massive de travailleurs de cette région à l'Ouest de l'UE.

Chapitre 2. Le risque de balkanisation de l'UE

Parier sur la stabilité. « *Soit nous exportons de la stabilité soit nous importons de l'instabilité* »²²³, a déclaré Johannes Hahn, commissaire européen à l'élargissement, « *pour justifier que la Serbie et le Monténégro intègrent l'UE avant les autres* »²²⁴. Si ces deux pays semblent des pays candidats sérieux, des efforts sont encore à fournir notamment sur l'État de droit, l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la corruption et la lutte contre la criminalité organisée. Ces critiques sont déjà connues sur le territoire européen : la Pologne et la Hongrie, déjà États membres, sont de plus en plus pressées à reprendre la voie démocratique. Comment être certain que l'UE arrivera à orienter les pays balkaniques vers une démocratie occidentale telle qu'elle l'entend et vers une vision européenne qu'elle imagine depuis sa création ? Comment savoir si l'instabilité de cette région ne va pas accentuer celle déjà présente au sein du territoire européen ? Le risque de balkanisation ainsi qu'un renfermement sur soi de la part des États qui ne souhaitent pas de nouvel élargissement ou d'États n'acceptant pas les valeurs de l'Union européenne, sont-ils présents ? La corruption et la criminalité organisée

²²² « L'adhésion de la Croatie ouvre l'UE un peu plus aux Balkans », consulté le 27/05/2021

²²³ « Pour sa « nouvelle stratégie à l'élargissement » des Balkans, l'UE mise sur la Serbie et Monténégro », consulté le 08/05/2021

²²⁴ *Ibidem*, consulté le 08/05/2021

transfrontalière qui caractérisent ces régions vont-elles s’immiscer et s’implanter encore plus profondément qu’elles ne le sont déjà, à cause de cette union risquée ?

La réalité de l’intégration. Alors que l’UE veut opter pour un modèle de « *transition démocratique – consolidation – intégration européenne* », celui-ci semble être « *battu en brèche* »²²⁵ considère Jacques Rupnik, politologue français publié sur la page internet de la Vie publique, un site officiel français. L’échec de cette intégration est-il déjà programmé ? L’intégration est-elle elle-même réellement envisagée ? Est-ce le signe d’une Europe désemparée face à une région qui ne se plie pas aux exigences européennes ?

Une coopération menacée. De plus, si les autorités judiciaires ne sont plus indépendantes dans une Union européenne où la coopération judiciaire et policière sont importantes, que faire des décisions prononcées par ces tribunaux partiels ? Les Etats sont souverains de légiférer comme ils le souhaitent et refuser une coopération sur la base d’un jugement estimé partiel serait très délicat, tout comme d’ailleurs l’exécuter.

Ainsi, nous allons étudier, au travers des Etats membres de l’Union et ses candidats, comment ces questions sont des cercles vicieux, où la méfiance attire le rejet, qui suscite l’instabilité, qui crée plus de méfiance (I). La lutte contre la criminalité organisée dans une UE sous sa nouvelle forme semblera édulcorée. Le risque de corruption sera quant à lui accru. L’UE ne semble pas avoir de mécanismes suffisants pour contrôler cette évolution non désirée (II).

I. L’affaiblissement de l’Etat de droit : causes et conséquences d’une Europe en crise

La représentation importante des partis nationalistes dans les urnes lors des élections européennes en 2019²²⁶ a bien montré l’affaiblissement du soutien des citoyens envers les institutions européennes sous leur forme actuelle. La contestation de l’UE vient en fait plus de sa forme, que du fond²²⁷. A travers les différentes crises auxquelles l’UE fait face, la crise monétaire, la crise des identités, la crise de la représentativité, les perceptions de l’UE se déforment et sont instrumentalisées pour servir les discours nationalistes-populistes. C’est sur ces points que certains Etats membres jouent, leur but étant de réformer l’UE de l’intérieur (A). Cependant, les valeurs prônées ne sont pas les mêmes et sont mêmes contradictoires. L’intégration des pays de l’Est ayant une vision pouvant influencer celle de l’UE, pourrait

²²⁵ « Populismes et révolution conservatrice en Europe de l’Est », consulté le 08/05/2021

²²⁶ « Les eurosceptiques et anti-UE à la fête », consulté le 09/05/2021

²²⁷ « L’Union européenne face à la progression des partis nationalistes », consulté le 09/05/2021

menacer ses valeurs, les bénéfices qu'on lui attribue aujourd'hui et transformer sa construction en profondeur (B).

A. Une évolution forcée

La réformation de l'Etat par une nouvelle pensée aboutit à la création du modèle de l'Etat « *illibéral* » (1). Cette évolution menace l'unité européenne et pourrait aboutir à sa scission (2).

1. La naissance d'un Etat « *illibéral* »

L'état de droit. La notion d'état de droit a déjà été explicitée. Pour un rapide rappel, l'UE définit ces termes comme un système dans lequel « *tous les membres d'une société - y compris les gouvernements et les parlements - sont soumis de manière égale à la loi, sous le contrôle de juridictions indépendantes, quelles que soient les majorités politiques* »²²⁸.

a. La Hongrie et la Pologne en violations répétées de l'Etat de droit

Les violations répétées de l'état de droit. La Hongrie depuis une dizaine d'années et la Pologne depuis quatre ans, ne respectent plus l'état de droit tel que défini par la Commission, alors qu'elles s'y étaient pourtant engagées lors de leur admission. La Hongrie deviendrait une sorte d'autocratie²²⁹, processus enclenché depuis 2010, bien qu'elle sauvegarde les apparences d'une démocratie avec des élections officielles. Pourtant, l'opposition est écrasée, ce qui a permis au gouvernement hongrois d'adopter plus de 600 lois et une nouvelle Constitution, déjà amendée six fois.

L'Indépendance judiciaire mise à mal. En Pologne, l'indépendance judiciaire est menacée notamment à cause de l'inamovibilité des juges. Une chambre disciplinaire s'occupant de sanctionner les magistrats « *qui défendent le principe de l'Etat de droit* »²³⁰ a été créée et poursuit actuellement 10% des magistrats. De plus, elle n'a aucun contrôle effectif : la Cour suprême avait émis trois jugements sur cette chambre, qui n'ont pas été respectés par les autorités polonaises²³¹. Cette même Cour suprême a d'ailleurs été réformée et des juges en faveur du gouvernement y ont été placés, afin de valider toutes les lois gouvernementales²³².

²²⁸ « [Instruments de l'UE en matière d'état de droit](#) », consulté le 09/05/2021

²²⁹ « *Système politique dans lequel le pouvoir est détenu par un seul homme, qui l'exerce en maître absolu.* », définition par le dictionnaire Larousse

²³⁰ « [La Pologne et la Hongrie, des menaces pour l'État de droit dans l'Union européenne ?](#) », consulté le 09/05/2021

²³¹ *Ibidem*, consulté le 09/05/2021

²³² « [La Pologne et la Hongrie ont-elles vocation à quitter l'Union européenne ?](#) », consulté le 09/05/2021

En Hongrie, la remise en cause des pouvoirs de la Cour constitutionnelle en 2011 est également aussi révélatrice.

La lutte contre la corruption étouffée. En Hongrie, le gouvernement a pris le contrôle du bureau du procureur général, ce qui permet d'éviter toute enquête sur la corruption dans les hautes sphères de l'Etat. Cette perception des élites corrompues par le peuple est détournée par le chef du gouvernement pour installer la défiance vis-à-vis des institutions européennes, lointaines et complexes, alors que lui-même à travers ses réformes législatives semble organiser l'impunité de certains hauts responsables.

La liberté des médias menacée. En Hongrie, le gouvernement a racheté tellement de médias qu'il est maintenant difficile de faire la différence entre médias privés et publics. 90% de l'écosystème médiatique serait contrôlé par le premier ministre Orbán et « *ses oligarques* »²³³. En Pologne, une loi sur l'audiovisuel public a permis la nomination de nouveaux directeurs et le licenciement de plusieurs centaines de journalistes.

b. La contestation de la démocratie libérale occidentale

Des signes de « *fatigue démocratique* »²³⁴. La Hongrie et la Pologne sont entrées dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. L'après années 90 a mené les pays d'Europe de l'Est à s'inspirer des modèles européens pour entamer leurs transitions démocratiques et chaque rechute, cette « *fatigue démocratique* », était attribuée aux cicatrices du passé communiste²³⁵. Celle-ci peut cependant être analysée d'une meilleure façon en pensant qu'elle est due à une forme d'impatience et de désillusion de l'UE et de ses bénéficiaires²³⁶. De plus, le référendum du Brexit et l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis ont donné du grain à moudre aux populistes de l'est de l'Europe qui s'en sont inspirés pour légitimer leurs discours.

Soutien entre Etats. La Pologne et la Hongrie sont alliées car elles partagent la même vision d'un modèle démocratique arrangé. Lors du 60^{ème} anniversaire de la révolution hongroise de 1956, « *Viktor Orbán et le président polonais Andrzej Duda ont de nouveau réaffirmé la solidité de l'« axe » Budapest-Varsovie, ancré dans l'histoire et les valeurs chrétiennes* »²³⁷. Cette alliance est significative au niveau européen, quelles que soient les questions abordées, de

²³³ « [La Pologne et la Hongrie, des menaces pour l'État de droit dans l'Union européenne ?](#) », consulté le 09/05/2021

²³⁴ Raffaele Simone, *Si la démocratie fait faillite*, Paris, Gallimard, 2016, p. 191

²³⁵ « [Populismes et révolution conservatrice en Europe de l'Est](#) », consulté le 09/05/2021

²³⁶ « [L'Union européenne face à la progression des partis nationalistes](#) », consulté le 09/05/2021

²³⁷ « [Populismes et révolution conservatrice en Europe de l'Est](#) », consulté le 09/05/2021

budget, de gestion des flux de migrants, les réponses de ces deux pays sont généralement accordées paralysant parfois l'agenda européen.

c. Un nouveau modèle « illibéral »

Concepts du cycle libéral. L'idéalisme libéral serait basé sur trois concepts : la démocratie libérale, l'économie de marché et l'intégration européenne. Il prône également la diversité culturelle et la mixité des populations, autant concernant les origines que les orientations sexuelles par exemple. Exacerbés par la période des grands flux migratoires, le rejet du multiculturalisme et la protection des frontières sont deux sujets de choix pour les gouvernements polonais, hongrois, mais également français ou italien. En effet il ne faut pas oublier que les pays de l'Ouest sont également concernés par ce phénomène.

Une démocratie « illibérale ». La notion de démocratie « *illibérale* » semble avoir été évoquée pour la première fois par Fareed Zakaria dans « *The rise of illiberal democracy* », publié en 1997²³⁸. Il désigne par cette appellation un « *essor de régimes politiques combinant un système d'élections libres et l'absence d'une culture et d'institutions ressortissant du libéralisme constitutionnel* »²³⁹, tels que la séparation des pouvoirs, l'existence de droits fondamentaux et d'un Etat de droit. Revendiquée par Viktor Orbán, cette notion n'est pas récente mais redevient actuelle et questionne²⁴⁰. La Pologne et la Hongrie souhaitent donc être des démocraties « *illibérales* », à savoir un régime où des élections libres ont lieu donnant une légitimité aux dirigeants élus, mais avec une faible opposition, une autorité judiciaire dépendante du pouvoir, des médias contrôlés et une liberté d'expression restreinte ; c'est-à-dire en bref, une démocratie sans tous les attributs des démocraties libérales. Ce n'est pourtant pas du tout le modèle que l'UE prône. Ainsi, cela marque une véritable rupture dans la construction européenne.

En 2020, Freedom House a rétrogradé la Hongrie du rang de « démocratie » à celui de « régime hybride », aux côtés de la Serbie et du Monténégro. Quant à la Pologne, elle est passée du statut de « *démocratie consolidée* » à celui de « *démocratie semi-consolidée* »²⁴¹.

2. Le risque de fragmentation de l'Union européenne

a. Le changement de l'intérieur

²³⁸ Fareed Zakaria, « *The rise of illiberal democracy* », *Foreign Affairs*, nov./déc. 1997, vol. LXXVI

²³⁹ « [La démocratie illibérale en droit constitutionnel. Concept et état des lieux](#) », consulté le 09/05/2021

²⁴⁰ Par exemple, des [journées d'étude](#) sur « La démocratie illibérale en droit constitutionnelle. Concept et état des lieux » avec notamment le Centre d'études et de recherches comparatives sur les constitutions, les libertés et l'Etat, et l'Université de Bordeaux, les 7 et 8 avril 2021

²⁴¹ « [Nations in Transit, Hungary, democracy percentage](#) », consulté le 11/05/2021

Infiltrer pour influencer. Ces types de démocratie ne veulent pas quitter l'Union européenne, les aides financières que celle-ci leur apporte sont importantes, par exemple grâce à la politique régionale de l'UE ou à la politique agricole commune (PAC) qui permet à la Hongrie de recevoir l'équivalent de 4% de son PIB²⁴². De plus, les populations sont plutôt favorables à la monnaie unique ainsi qu'à la présence de leur pays au sein de l'UE. Ces gouvernements, en tenant compte de la volonté de leur électorat, veulent investir la scène européenne et ses institutions afin de changer le système de l'intérieur. L'évolution et le changement vers des réalités concrètes sont parfois des bonnes choses. Cependant, dans ce cas, il semblerait que ces évolutions ne soient pas du goût des Etats fondateurs dont les valeurs sont bafouées.

Pas de solution. Le 10 mars 2021 encore, le Parlement européen et la Commission dénonçaient les atteintes graves à la liberté de la presse et à l'Etat de droit. A ce rythme, la question du départ de ces deux pays accompagnés de la Slovaquie qui prend le même chemin, au sein de l'UE, est parfois abordée. Cependant, comme nous le verrons par la suite, cette possibilité de sanction n'est pas envisageable. De plus, cette séparation serait néfaste à la population plus qu'à son gouvernement.

b. Une Europe des Nations au détriment d'une Union européenne

La primauté de la souveraineté. Les Etats membres à la pensée dissidente de plus en plus présente souhaitent remettre l'Etat-nation au cœur de l'UE. Cette notion est très prégnante à l'Est où la balkanisation incitait déjà au XX^{ème} siècle les peuples à se regrouper sous des « nations ». Selon le PiS (parti politique polonais ultra-conservateur) ou le Fidesz (parti politique hongrois de droite / extrême droite), les deux partis nationalistes majoritaires, la restauration de la souveraineté et de la démocratie passent par une « *contre-révolution* », comme l'appelle Jarosław Kaczyński et Viktor Orbán. Leurs arguments sont simples : les Etats sont souverains et les gouvernements issus de l'élection par le peuple ne devraient pas connaître d'obstacles sur leur façon de légiférer, de gérer des crises car ils expriment la volonté du peuple. Une institution européenne ne devrait donc rien imposer aux Etats.

L'Europe des Nations. L'Europe des Nations est une expression qui pourrait très bien décrire le risque de balkanisation de l'Union. Les propositions d'alternatives affluent : des clauses de non-participation à certaines politiques européennes seraient imaginées afin d'assurer plus de souveraineté aux Etats²⁴³. Cependant, l'Union européenne est, comme l'indique son nom, une

²⁴² « [Ces nationalistes attachés à l'Europe](#) », consulté le 09/05/2021

²⁴³ « [L'Union européenne face à la progression des partis nationalistes](#) », consulté le 09/05/2021

Union. C'est le résultat d'une volonté de travailler ensemble. La vision proposée est celle d'une Europe essayant de trouver des accords entre gouvernements aux valeurs différentes. Cette vision d'Europe des nations est partagée par certains partis politiques de l'Est comme de l'Ouest, en Italie ou en France. Le Rassemblement national appuyait cette idée dans son manifeste « *Pour une Europe des nations. Manifeste pour une nouvelle coopération en Europe* », en 2019.

Conclusion. Ce rapide état des lieux permet de comprendre que des Etats déjà membres ne respectent plus les valeurs de l'Union européenne et souhaitent même les changer. Dans ce cadre, comment l'UE espère-t-elle avoir assez d'influence sur les prochains pays membres afin qu'ils ne prennent pas le même virage ?

B. Une méfiance déjà présente

L'UE doit veiller à ce que les pays candidats respectent et souhaitent respecter ses valeurs démocratiques si elle veut conserver ses principes, sa forme et son fonctionnement. Ceux-ci garantissent également la sécurité du territoire : ce sont eux qui incitent les gouvernements nationaux à lutter contre la corruption et la criminalité organisée. Comme nous l'avons vu précédemment, sans impulsion européenne, certains pays prennent leur temps pour entamer les réformes nécessaires à l'endiguement de ces phénomènes, jusqu'à parfois les favoriser. Cela ne favorise pas la confiance mutuelle (1), ciment de l'Europe. Les efforts ne sont pas assez prononcés et les valeurs européennes ne sont pas respectées (2).

1. La méfiance face à la confiance mutuelle

Le principe de confiance mutuelle. L'Etat de droit comme nous le connaissons est menacé. « *Parce que l'espace judiciaire européen est basé sur le principe de confiance mutuelle et de reconnaissance automatique des jugements rendus par les cours des autres États membres. Quand vous avez un État membre qui est en train de s'éloigner des standards démocratiques, vous avez un effet de contamination* »²⁴⁴. C'est un véritable effet de contamination qui risque d'affecter, entre autres, le principe de confiance mutuelle, nécessaire en matière de coopérations policière et judiciaire. La confiance est au cœur du processus européen.

Le refus hollandais. La justice hollandaise s'est opposée à cette contamination. Les autorités de ce pays ont pris une décision notable dans laquelle elles refusent d'appliquer un mandat

²⁴⁴ « [La Pologne et la Hongrie, des menaces pour l'État de droit dans l'Union européenne ?](#) », consulté le 09/05/2021

d'arrêt européen diffusé par la justice polonaise, envers deux ressortissants polonais sur leur territoire, au regard du contexte des « réformes du système judiciaire polonais »²⁴⁵. Le tribunal hollandais estime en effet que les défaillances du système judiciaire polonais sont « *telles que l'indépendance de l'ensemble des juridictions polonaises et, par conséquent, le droit à un tribunal indépendant de l'ensemble des justiciables polonais ne sont plus assurés* ». Une violation du droit à un tribunal indépendant, composante essentielle du droit à un procès équitable, serait crainte.

La décision de la CJUE. Cette décision a été annulée par la Cour de Justice de l'Union européenne en sa grande chambre aux motifs que la seule constatation de défaillances du système judiciaire polonais, touchant à l'indépendance de l'ensemble des juridictions polonaises, n'est pas suffisante. Cependant, elle considère que si, par l'examen de ces défaillances, « *eu égard à la situation individuelle de la personne concernée, à la nature de l'infraction en cause et au contexte factuel de l'émission de ce mandat d'arrêt, il existe des motifs sérieux et avérés de croire que, en raison de ces défaillances, cette personne courra, une fois remise à ces autorités, un risque réel de violation de son droit à un procès équitable* ». Ainsi, sur examen des circonstances, l'exécution d'un mandat d'arrêt européen diffusée par un Etat membre, pourra être refusée.

Bilan. L'UE commence à subir la contamination des démocraties dites *illibérales* et de leurs valeurs anti-démocratiques au sens européen. La confiance se délite et les réseaux de coopération qui ont demandé tant d'efforts à se mettre en place et qui ne cessent de s'améliorer et de se perfectionner, sont menacés. Ainsi, l'UE doit faire attention de ne pas intégrer en son sein des Etats qui risquent d'aggraver cette tendance en apportant des garanties démocratiques trop minces. La volonté d'affirmer la démocratie libérale, notamment par des réformes luttant contre la corruption, est particulièrement importante pour l'UE.

2. Le contrôle des pays souhaitant s'intégrer

a. Les valeurs oubliées de l'UE

Anticipation. La Serbie est un pays candidat dont la date d'intégration a été évoquée pour 2025. Cependant, cette intégration n'est pas du tout garantie. En effet, le Parlement européen le 25 mars 2021, a adopté des résolutions²⁴⁶ suite aux rapports 2019-2020 de la Commission

²⁴⁵ Arrêt relatif à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen émis par une autorité judiciaire polonaise et à l'existence d'éléments témoins de défaillances systématiques ou généralisées concernant l'indépendance de la justice en Pologne : Openbaar Ministerie (Pays-Bas), 17/12/2020, [C-354/20 PPU](#), consulté le 09/05/2021

²⁴⁶ « [Texte adopté, Rapports 2019-2020 concernant la Serbie](#) », consulté le 10/05/2021

concernant la Serbie²⁴⁷, dans lesquelles il demande des efforts sur plusieurs points qui ont des similitudes avec les reproches adressés à la Hongrie et la Pologne. Il est compréhensible qu'un pays tiers à l'Union n'ait pas encore atteint les standards européens, c'est même pour ces raisons que l'Union apporte son aide et a aspiration à promouvoir les valeurs démocratiques. Il est donc normal qu'un pays soit incité à s'améliorer sur un certain nombre de critères. Le problème de la Serbie est qu'il y a une stagnation, voire une dégradation de la situation sur ces points. Échec de l'UE ou résultats à retardement ?

Rappel des valeurs fondamentales. Le Parlement rappelle dès son deuxième point les valeurs fondamentales de l'UE : « *la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit sont des valeurs fondamentales, sur lesquelles s'est construite l'Union, et qu'elles sont au cœur du processus d'élargissement et du processus de stabilisation et d'association* »²⁴⁸. Il invite particulièrement la Serbie à maintenir ses efforts d'adhésion sur les questions suivantes : « *le maintien et la défense des valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités nationales et autres, au niveau national et dans le cadre de ses relations internationales* »²⁴⁹.

Des efforts insuffisants. Le Parlement a relevé que les efforts de la Serbie étaient globalement insuffisants et qu'aucun chapitre de négociation supplémentaire ne serait ouvert pour le moment.

Une promotion de l'UE absente. Le Parlement invite fortement le gouvernement serbe à promouvoir davantage ce que l'UE apporte aux citoyens serbes. L'UE est le principal fournisseur d'aide et d'assistance à la Serbie. Elle finance beaucoup de projets et lui a alloué près de 1539,1 milliards d'euros²⁵⁰ au titre de l'instrument d'aide de préadhésion pour la période 2014-2020. De plus, pour pallier la crise COVID-19, l'UE a mobilisé 3,3 milliards d'euros dans les Balkans, dont 374 millions d'euros pour atténuer l'incidence socio-économique en Serbie. Ce pays a également reçu pour 3,6 milliards d'euros de subventions européennes au cours des 18 dernières années, pour aider notamment à l'état de droit et au développement social²⁵¹. L'UE est également « *le principal partenaire commercial de la Serbie, représentant 67% du total des*

²⁴⁷ Rapports sur les rapports 2019-2020 de la Commission sur la Serbie, [2019/2175\(INI\)](#)

²⁴⁸ *Ibidem*, point B.

²⁴⁹ *Ibidem*, point C.

²⁵⁰ « [Résolution du Parlement européen du 25 mars 2021 sur les rapports 2019-2020 de la Commission concernant la Serbie](#) », point Q, consulté le 10/05/2021.

²⁵¹ Rapports sur les rapports 2019-2020 de la Commission sur la Serbie, [2019/2175\(INI\)](#), points N à S.

exportations et plus de 60% du total des importations de marchandise » (point S). A travers tous ces chiffres, le Parlement rappelle qu'il est financièrement très présent pour la Serbie et qu'il souhaiterait constater des résultats en sa faveur. D'un autre côté, la Hongrie, qui a quant à elle intégré l'Europe, continue de ne pas promouvoir suffisamment les institutions de cette dernière, participant même parfois à des campagnes de désinformation à son propos et à un discours anti-européen (point 9), ce qui la décrédibilise et divise les citoyens. Les pays tiers bénéficient d'une meilleure visibilité dans les médias, contrôlés en grande partie par le pouvoir, au détriment de l'UE.

b. Une démocratie menacée

Une opposition politique absente. Pour revenir à la thèse des démocraties « *illibérales* », leur point de légitimité est l'élection et nous devrions donc penser que ce processus ne sera jamais déstabilisé afin de garder un certain crédit. Or en Serbie, l'électeur voit parfois les dates d'élections avancées et regroupées en un jour, sans raison apparente d'urgence ni fondement juridique (point 17), ou des changements dans le système électoral à quelques semaines des élections comme l'abaissement du seuil électoral (point 15). Dans un système, qui est toujours officiellement une démocratie libérale, l'opposition politique est assez absente du Parlement, entachant « *la transparence, l'inclusivité et la qualité du processus législatif, ainsi qu'un contrôle parlementaire efficace* » (point 34). Le reste d'opposition existante est progressivement coupé des médias et subit des campagnes d'intimidation et de diffamation.

Les voix de l'opposition menacées. L'indépendance des médias, surtout d'investigation et d'opposition, est affectée, mettant en péril les valeurs de l'Etat de droit. Des campagnes de désinformation, parrainées par l'Etat, touchent l'électeur et affectent les conditions de concurrence équitable en amont des élections. De plus, des journalistes d'investigation sont verbalement attaqués et qualifiés de complices des groupes en lien avec la criminalité organisée.

c. La lutte insuffisante contre le crime

Une corruption toujours présente. Dans son rapport, le Parlement évoque de nombreuses fois la présence constante de la corruption, qui « *continue d'entraver le développement économique* » (point J). Aucun nouveau chapitre de négociation ne sera ouvert pour l'instant, notamment à cause de plusieurs rapports, dont celui du GRECO en matière de prévention de la corruption des députés, des juges et des procureurs²⁵². La lutte serait encore trop limitée malgré

²⁵² « [Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs](#) », consulté le 11/05/2021, traduction non officielle fournie par les autorités serbes.

des mesures prises pour garantir l'indépendance de l'Agence de lutte contre la corruption (point 22). Concernant la Hongrie, le gouvernement semble organiser une sorte d'impunité pour certains fonctionnaires en modifiant la définition d'« *agent public* » et de la loi sur la prévention de la corruption, modifications « *opaques et hâtives* », qui limitent le nombre de personnes pour qui la loi s'appliquera (point 23). Est également demandée « *l'amélioration des résultats des enquêtes, des mises en examen et des condamnations définitives dans les affaires de corruption de haut niveau* ».

Une criminalité organisée peu inquiétée. Le Parlement européen constate aussi que la traque des grands criminels n'est pas d'actualité. La présence d'une violence croissante des groupes extrémistes et de la criminalité organisée (point 27) devrait inciter à adopter une approche visant à « *cibler les organisations plutôt que les affaires, afin de démanteler les grandes organisations d'envergure internationale* ». Cette stratégie nécessite des enquêtes et poursuites efficaces, des condamnations définitives, des surveillances systématiques des flux financiers entre autres, ainsi qu'une augmentation du nombre de personnes au bureau du procureur, personnel qui devrait être « *exempt de toute influence politique indue* » (point 26).

Une justice (in)dépendante. La Serbie s'était engagée à coopérer avec la justice pénale internationale pour continuer les enquêtes relatives aux personnes disparues ainsi qu'aux crimes de guerre commis, mais elle ne respecte pas cet engagement. De plus, l'UE critique la non reconnaissance du génocide de Srebrenica par certains responsables politiques. Enfin, le Parlement cite des affaires, Jovanjica, Krušik, Telekom Srbija, et Savamala²⁵³, qui sont très importantes, notamment dans l'opinion publique, mais qui peinent volontairement à être résolues.

Propagation. Comme expliqué précédemment, étant donné que le principe de l'UE est le partage entre les membres, la lutte efficace contre la corruption et la criminalité organisée apportera des bénéfices à l'ensemble de la communauté ou au contraire, l'empoisonnera.

La limite de la souveraineté. Un argument déjà évoqué et qui reste important, est la souveraineté des Etats à légiférer comme ils le souhaitent.

Une crise des valeurs. Les valeurs de l'UE sont donc aujourd'hui remises en cause par des Etats qui en sont membres ou candidats. La diversité est généralement une richesse qui permet un partage des opinions, des visions différentes, pour ne tirer que le meilleur de chacune. A

²⁵³ Pour plus d'informations : « [Will the European Parliament help solve the biggest corruption scandals in Serbia ?](#) », consulté le 11/05/2021

l'heure où l'entrée de la Turquie reste en suspens depuis des décennies faute de valeurs communes avec l'UE, entre autres, nous serions en droit de nous questionner sur le véritable fondement d'une intégration de pays qui ne semblent pas partager ces mêmes valeurs démocratiques.

Après toutes ces observations, nous ne pouvons que constater que l'UE semble un peu désespérée et réagit assez tardivement.

II. Une Union européenne un peu désespérée

L'Union européenne dispose de sanctions diplomatiques et juridiques qui se sont jusqu'ici avérées assez inefficaces (A). Elle peut également imposer des sanctions économiques qui, elles, font plus réagir (B).

A. Des sanctions politiques inefficaces

Comme expliqué précédemment, la Pologne et la Bulgarie ne sont pas encore dans l'espace Schengen. Cette entrée est retardée pour plusieurs raisons, dont notamment la dégradation des valeurs de l'état de droit. Le mécanisme de coopération et de vérification instauré par l'Union européenne était en place pour la Bulgarie et l'est toujours pour la Roumanie. Cependant, cette dernière prend également un tournant un peu moins démocratique, alors même qu'elle est toujours sous tutelle.

1. Le contrôle par le mécanisme de coopération et de vérification

Principes. Le mécanisme de coopération et de vérification (MCV) a été installé par l'UE afin d'aider la Roumanie et la Bulgarie sur « *la réforme de la justice, la lutte contre la corruption et, en ce qui concerne la Bulgarie, de la lutte contre la criminalité organisée* »²⁵⁴. En effet nous avons constaté que la Bulgarie avait d'importants réseaux criminels. Ce mécanisme favorise donc le dialogue entre les autorités et les différents autres acteurs de vie de la société, comme les organisations internationales ou la société civile. Des rapports sont réalisés²⁵⁵ avec des évaluations en fonction des critères définis : pour la Roumanie, il s'agit de l'efficacité et la transparence du système judiciaire ainsi que de l'assurance d'institutions clés transparentes et hors de toute corruption. Pour la Bulgarie, « *l'indépendance, le professionnalisme et l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption et les mesures prises pour lutter contre la criminalité organisée* » sont visées. Afin d'atteindre ces objectifs, l'UE apporte des

²⁵⁴ « Mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie », consulté le 11/05/2021

²⁵⁵ « The reports on progress in Bulgaria and Romania », consulté le 11/05/2021

financements au titre des fonds structurels et d'investissement européens, des expertises et des conseils constructifs de la part des autres Etats membres.

Contrôle. L'évaluation de ces deux pays reste d'actualité car l'UE veut s'assurer qu'il n'y aura pas de régression et que les réformes sur les « *systèmes judiciaires et administratifs leur permettant d'assumer les obligations découlant de l'adhésion à l'UE et d'appliquer correctement la législation, les politiques et les programmes européens.* » ne seront pas remises en cause. Il semblerait ainsi que l'UE ait pris conscience qu'intégrer ces pays ne résout pas tout et que tout le processus ne soit pas encore fixé.

2. Les régressions de la Roumanie

Le désengagement envers les réformes. La Roumanie, malgré les nombreuses surveillances de l'UE, semble tourner le dos aux avancées effectuées. En effet, en 2018, à travers les rapports du MCV (mécanisme de coopération et de vérification), la Commission européenne reprochait à la Roumanie de revenir sur ses pas concernant les valeurs démocratiques libérales. La liberté de la presse n'est pas respectée et, comme l'explique Frans Timmermans, vice-président de l'amélioration de la réglementation des Relations interinstitutionnelles, l'Etat de droit et la Charte des Droits fondamentaux en 2018 : « *C'est non seulement important pour poursuivre efficacement les réformes nécessaires couvertes par le MCV, mais c'est aussi le fondement de toute démocratie bien gouvernée* » ; « *il faut que les médias puissent travailler sans pression. C'est essentiel dans toute démocratie européenne.* »²⁵⁶. Le gouvernement roumain s'est par exemple servi de la directive sur la protection générale des données (GDPR) pour « *obliger les journalistes à révéler leurs sources* ».

Une résolution critique. Le Parlement a adopté une résolution²⁵⁷ en 2018 dans laquelle il appelle le gouvernement roumain à mettre en œuvre les recommandations de la Commission et rappelle que le mécanisme ne serait pas levé tant que des régressions seraient constatées. La quasi-totalité des critiques envers la Pologne et la Hongrie peuvent être reprises ici. Par exemple, concernant la Roumanie, de récentes modifications de son Code pénal créent une impunité pour les responsables de haut rang et réduisent certains délais de prescription, ce qui permettrait de mettre un terme à certaines affaires en cours²⁵⁸. La Roumanie remplit pourtant

²⁵⁶ « [Justice et corruption : la Roumanie en marche arrière](#) », consulté le 11/05/2021

²⁵⁷ « [Résolution du Parlement européen du 13 novembre 2018 sur l'état de droit en Roumanie](#) », consulté le 11/05/2021

²⁵⁸ « [L'adhésion à Schengen s'éloigne pour la Roumanie](#) », consulté le 11/05/2021

objectivement les critères pour entrer dans l'espace Schengen, ce sont les réticences politiques qui persistent²⁵⁹.

Menace de saisine de la CJUE. Le gouvernement roumain a évoqué le droit souverain de légiférer, argument sur lequel s'appuient déjà les démocraties « *illibérales* » de l'Est. Ainsi, nous pouvons voir que ce mécanisme n'évite pas une régression.

3. La difficile application de l'article 7

La menace fantôme (de l'article 7). L'article 7²⁶⁰ est brandi par l'UE face à la Pologne, la Hongrie et maintenant la Roumanie qui a finalement régressé pratiquement au même niveau que les deux précédentes. Qu'invoque cet article ?

Le mécanisme de prévention. Cet article a été créé en mars 2014 à la suite des menaces systématiques qui pèsent sur l'état de droit. L'alinéa 1 de l'article 7 dispose que « *le Conseil, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres après approbation du Parlement européen, peut constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un État membre des valeurs visées à l'article 2* ». Les recommandations qui découlent de cette observation de risques ne sont pas contraignantes et leur échec ne systématise pas le recours à l'article 7²⁶¹.

Le mécanisme de sanction. La constatation de l'existence d'une violation grave et persistante d'un Etat membre doit se faire à l'unanimité moins une voix. Celle-ci induirait des sanctions comme la suspension de certains droits « *découlant de l'application des traités à l'Etat membre en question, y compris les droits de vote du représentant du gouvernement de cet Etat membre au sein du Conseil.* » Cette unanimité veut ainsi dire qu'aucune solidarité entre Etats ne se fera, or la Hongrie et la Pologne se soutiennent et nous pouvons penser qu'elles seraient inclinées à soutenir des pays subissant la menace de l'article 7, pour les mêmes raisons qu'elles. L'article 7 ne serait alors jamais appliqué.

Des points positifs. Chaque critique comporte sa nuance. Cet article présente néanmoins quelques points positifs. « *La nouvelle procédure proposée par la Commission tient également compte d'un constat raisonnable : l'Union n'est pas assez mûre d'un point de vue constitutionnel, en tant que système supranational, pour prendre le risque d'exiger que des autorités nationales réticentes appliquent des valeurs dont les contours exacts restent parfois relativement flous ou contestés.* » Il est vrai que des sanctions strictes seraient très mal perçues

²⁵⁹ « [La Roumanie peut-elle entrer dans Schengen dans les mois qui viennent ?](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶⁰ « [Traité sur l'Union Européenne](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶¹ « [Renforcer le respect de l'état de droit dans l'UE](#) », consulté le 11/05/2021

par les pays qui prônent la primauté de leur souveraineté et auraient sûrement un effet de repoussoir. Le dialogue est favorisé. De plus, cet article 7 peut être sollicité en même temps que d'autres procédures de sanction.

B. Des sanctions économiques financières un peu plus persuasives

L'Union européenne s'est rendu compte que les sanctions financières seraient les seuls leviers efficaces face aux résistances (1). Cependant, ces sanctions suivent une idéologie, aussi sont-elles orientées et instrumentalisées (2), parfois en défaveur de la population.

1. La prise de conscience de l'Union européenne

Présentation. Le budget et le plan de relance²⁶² 2021-2027 visent à soutenir « *la reprise après la pandémie de COVID-19 et favorisent les investissements dans les transitions écologique et numérique* »²⁶³. Nous pouvons relever quelques dépenses qui nous intéressent : 98,4 milliards d'euros sont dédiés à la politique de bon voisinage entre Etats et du monde entier (qui pourrait par exemple être employés au regard de la situation face à laquelle l'UE presse la Serbie de reconnaître le Kosovo). 22,7 milliards d'euros sont alloués à la migration et à la gestion des frontières, 13,2 milliards à la résilience, la sécurité et la défense c'est-à-dire les fonds européens de la défense, ce qui ne semble pas très élevé et montre que ce n'est pas la priorité. Enfin, 721,9 milliards d'euros sont alloués aux premières années de sortie de crise COVID-19, pour la cohésion, la résilience et les valeurs, c'est-à-dire les fonds relevant de la politique de cohésion notamment.

La rébellion de l'UE. L'Union européenne semble être lassée de cette position de porte-monnaie parfois sans retour positif. Rappelons-nous que plus tôt l'UE avait été traitée de « nain géopolitique » car elle déploie de grands moyens pour être importante sur la scène internationale et gagner en influence, mais sans parvenir à ses fins pour autant. Aussi, le versement du budget et fonds de relance sera conditionné au respect de l'Etat de droit. Ce mécanisme sous condition prévient ainsi de toute faille potentielle, de même que la transparence ainsi que la coopération entre institutions assureront une bonne gestion des sommes allouées. Cette condition *sine qua non* était requise par certains pays comme l'Autriche, les Pays-Bas, la

²⁶² « [Plan de relance pour l'Europe](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶³ « [Budget 2021-2027 et plan de relance de l'UE](#) », consulté le 11/05/2021

Suède et le Danemark²⁶⁴, afin de voter ce plan de relance car ils étaient contre l'idée d'un endettement commun.

Un système de contrôle. Un système intégré et interopérable d'information et de suivi est un nouvel outil « *permettant de rassembler des informations sur les bénéficiaires finaux des fonds* »²⁶⁵. Ce système a pour vocation, entre autres, d'éviter les détournements de fonds à des fins criminelles²⁶⁶.

2. Critique de cette instrumentalisation

Une instrumentalisation du budget. Cette option est clairement politique. L'UE en vient à imposer ses valeurs en ne laissant pas le choix aux Etats membres « dissidents ». Les valeurs défendues sont aujourd'hui celles de l'état de droit et conviennent aux membres fondateurs, mais *quid* d'une plus grande adhésion ? Si cette mesure peut sembler nécessaire et être la seule réellement efficace, une critique avancée porte sur le fait que cette position est davantage punitive envers les populations qui bénéficient de cette aide, qu'envers le gouvernement qui prendra sûrement sa part dans le budget par le biais de la corruption. D'un autre côté, continuer de financer des démocraties qui prennent le chemin d'autocraties serait contre les valeurs de l'UE. Dans tous les cas, faute d'accord entre les Etats membres, le cadre financier pluriannuel est pour l'instant gelé.

La CJUE saisie. La Hongrie et la Pologne saisissent le 11 mars 2021 la CJUE, estimant que « *la conditionnalité du versement des fonds au respect de l'Etat de droit n'est pas légale* »²⁶⁷. Le porte-parole du gouvernement, Piotr Müller, a souligné que « *ces solutions [de conditionnalité] n'ont pas de base légale dans les traités, relèvent de l'ingérence dans les compétences des Etats membres et enfreignent le droit européen* »²⁶⁸. Le ministre de la Justice polonais aurait déclaré que la « *souveraineté n'était pas monnayable* », s'appuyant inlassablement sur le même discours.

L'Union européenne semble consciente des dangers présents en son sein. L'intégration à l'UE des anciens pays soviétiques l'a affaiblie. Son extension n'a pas favorisé le sentiment de

²⁶⁴ « [Fonds européens et Etat de droit : la Pologne et la Hongrie saisissent la Cour de justice de l'UE](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶⁵ « [Budget 2021-2027 de l'UE : des versements conditionnés au respect de l'Etat de droit ?](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶⁶ « [Questions et réponses sur l'accord relatif à un train de mesures d'un montant de 1800 milliards d'euros pour bâtir une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶⁷ « [Fonds européens et Etat de droit : la Pologne et la Hongrie saisissent la Cour de justice de l'UE](#) », consulté le 11/05/2021

²⁶⁸ *Ibidem*, consulté le 11/05/2021

Fédération mais a eu plutôt tendance à l'éclater et à mettre beaucoup de dissensions dans une Europe déjà fragile. Incapable de contrôler ses pays membres, il semble difficile d'imaginer qu'elle pourrait contraindre les pays des Balkans à suivre une voie différente, une fois intégrés, s'ils s'inspiraient de celle prise par la Roumanie et la Bulgarie. Ce mouvement illibéral crée une Europe à deux vitesses où certains pays essaient d'en tirer d'autres vers la voie de la démocratie et de l'Etat de droit.

Malgré tous ces signes défavorables à une intégration, l'UE persiste dans son projet et prédit même leur possible adhésion en 2025. Son insistance traduit en effet la présence d'une multitude de bénéfices à ce mouvement d'expansion. Nous allons donc maintenant les étudier.

Récapitulatif. Nous avons observé dans une première partie les principes européens, l'état de la criminalité organisée dans les Balkans, pourquoi celle-ci est importante à analyser et menaçante pour nos sociétés et comment sa présence se manifeste sur le territoire européen. Nous avons ensuite compris dans une deuxième partie que l'intégration des pays des Balkans occidentaux était un long chemin difficile où l'Union européenne risque de perdre son unité déjà morcelée, ses valeurs, des milliards d'euros et l'importation de la criminalité organisée et de la corruption. Nous avons aussi constaté que certains Etats membres posaient déjà des difficultés et qu'il semblait compliqué, voire peut-être un peu naïf, de penser que l'UE réussirait à exporter ses valeurs de stabilité, si leurs gouvernements ne s'impliquaient pas concrètement. Après tout ce développement, nous serions en droit de nous demander les raisons pour lesquelles l'Union européenne tient à faire rentrer ces pays en son sein. Quels avantages peut-elle en tirer s'il existe tant de risques ?

Partie 3. L'appréhension de la criminalité organisée par l'intégration

A l'origine, l'UE s'est engagée dans cette intégration après les deux guerres à la fin du XX^{ème} siècle pour essayer de proposer une alternative politique à long terme et prévenir les instabilités dans une région à l'orée de ses frontières. Cette entrée dans l'UE a de multiples avantages qu'il s'agira donc de développer, afin d'apporter un éclairage sur les motivations de l'Union ainsi qu'une certaine nuance à notre précédent développement (chapitre 1). En plus de présenter certains avantages, pour les Etats membres comme pour les Etats balkaniques, cet engagement est en réalité une nécessité pour l'Europe. Elle est consciente de ses faiblesses, des risques liés à cette alliance, mais cette région est stratégique et de nombreuses puissances la convoitent. Avoir un partenariat aussi fort que celui imposé par l'Union serait un vrai atout européen impossible à ignorer au niveau international, malgré tous les désavantages qui pourront en découler (chapitre 2).

Chapitre 1. L'intégration des Balkans dans l'UE, une solution face à la criminalité organisée

L'intégration peut être bénéfique aux deux parties, l'UE et les pays des Balkans, car les valeurs de l'Etat de droit apportent la coopération, la confiance, la circulation des hommes et des biens entre ceux-ci. Nous allons ainsi développer les bénéfices de l'extension des valeurs de l'Etat de droit (I), puis d'autres arguments plus pragmatiques (II).

I. Une lutte contre la criminalité facilitée

L'adoption de valeurs démocratiques sera positive en de nombreux points, tant pour l'UE que pour les pays candidats des Balkans. En effet, de son point de vue, les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'Homme, la liberté de la presse ou encore le pluralisme politique, sont autant de valeurs qui permettraient à un pays de se construire, d'entendre l'opinion publique, l'opposition, de mener des débats avec celle-ci, d'avoir la garantie de ses droits, tous établis et garantis par les conventions internationales ratifiées comme le modèle à suivre. Aucune démocratie n'est parfaite et les régimes européens présentent certainement des défauts,

cependant, nous allons essayer d'étudier ce qu'apporterait l'adoption de ces valeurs si, idéalement, tout fonctionnait correctement. Cela est important pour illustrer les motivations de chaque pays et justifier la prise de risques de la part de l'UE.

Tout d'abord, nous allons observer en quoi l'application des règles de l'Etat de droit serait bénéfique à ces pays ainsi qu'à l'UE (A), puis, nous étudierons spécialement les bénéfices concernant la coopération (B) et ses effets sur la criminalité organisée et la corruption.

A. Les bénéfices à l'application des valeurs de l'UE

Favoriser l'intégration. L'application des valeurs de l'UE accélérerait inévitablement l'entrée dans l'UE de ces pays car ce sont des conditions très importantes qui font défaut actuellement. Si les valeurs découlant de l'Etat de droit amènent à la justice, alors la lutte contre la criminalité organisée en sera bénéficiaire. Cette lutte passe par une meilleure connaissance des citoyens, de la politique de leur gouvernement (1) et de leurs droits (2).

1. Une meilleure circulation de l'information

a. La liberté de la presse et la liberté d'expression

Un moyen de lutte contre la corruption. Il serait bénéfique autant pour les pays balkaniques que pour l'UE, que des journalistes indépendants puissent publier dans des journaux eux-mêmes indépendants. Cela faciliterait l'information des citoyens, les rendant plus au fait des différentes actualités et scandales qui touchent leurs gouvernements et les inciteraient à demander plus de transparence et d'exemplarité. Actuellement, les affaires éclatent mais les médias n'en parlent pas beaucoup car ils sont détenus par des proches des principaux protagonistes dénoncés et impliqués dans ces affaires. Ainsi, devoir rendre des comptes publiquement pourrait freiner les dérives politiques et lutter contre la corruption. Les hommes politiques ne seraient pas rendus exemplaires seulement grâce à cela, nous pouvons le constater en France par exemple, la liberté de la presse n'empêche pas les personnages politiques de commettre des infractions, des fraudes fiscales, des abus de biens sociaux ; mais nous pouvons penser que certains scandales et démissions sont dus aux investigations des journalistes indépendants. L'impact de l'affaire des « Panama papers »²⁶⁹ en 2016 en est une illustration. Des journalistes libres et indépendants, disposant d'une liberté d'expression et d'un statut de lanceurs d'alerte, pourraient aider les sociétés à découvrir plus de manipulations, de secrets et

²⁶⁹ Pour plus de détails, voir le dossier de l'ICIJ : « [The Panama Papers: Exposing the Rogue Offshore Finance Industry](#) ».

faire stopper certains agissements illégaux. En contrepartie, les dérives de ces dénonciations peuvent être la diffamation ou la justice portée par les médias sans attente de procès... Dans une autre perspective, nous avons aussi pu constater les bénéfices de cette pratique avec le mouvement « *Me too* » et la libération de la parole des femmes face aux violences sexuelles qu'elles peuvent subir au quotidien et du traitement qu'il en a été fait par les médias.

La neutralité à l'avantage de l'UE. Des médias indépendants et en grand nombre permettraient également qu'ils soient plus impartiaux, neutres, et cela pourrait freiner les campagnes de désinformation menées envers l'Europe. Plusieurs sources d'information permettent toujours de les recouper et de les trier, à la nuance près que la pluralité ne fait parfois pas la qualité. Nous avons pu le constater avec les différentes vagues de « fake news », de fausses informations diffusées en masse : malgré une diversité de médias, celles-ci se répandent rapidement et convainquent facilement un nombre important de personnes mal informées ou sceptiques. L'UE a tout intérêt à promouvoir des médias indépendants, car certains seront forcément en faveur de celle-ci, ou tout du moins neutres, et diffuseront des informations factuelles, sur les investissements importants que l'UE effectue, par exemple. Cela permettrait également d'éviter les ingérences de puissances étrangères par la possession de médias influents. Ainsi, l'oligarque russe Deripaska a racheté une grande société de distribution de presse, « Futura plus », en Serbie²⁷⁰. Cependant, la pluralité de médias peut aussi créer des médias eurosceptiques ou anti-européens mais cela fait partie de la donne.

b. La voie de l'opposition

Favoriser le pluralisme. Les opposants ont actuellement peu de moyens pour s'exprimer. L'existence d'une vraie opposition libre ferait avancer les débats qui seraient plus représentatifs de la population alors mieux informée. Cela peut être à double tranchant. En effet, la présence d'un parti unique favorise indubitablement la stabilité, du fait de la répression des opposants et d'une même ligne de conduite sans alternative. Un risque serait d'ouvrir la porte à des contestations peut-être nationalistes, ou même pire, qui diviseraient les populations d'un même pays (serbes / musulmans en Bosnie par exemple). Cela pourrait alors être source d'instabilité.

Le risque d'euro-scepticisme. La plupart des gouvernements en place dans les Balkans sont officiellement en faveur de l'UE. Cependant, l'euro-scepticisme pourrait être relancé à travers des consultations citoyennes sur les véritables envies de la population, pour l'instant effectuées par des organisations européennes. A ce sujet, nous pouvons relever une étude de la

²⁷⁰ « [L'oligarque russe Deripaska fait main basse sur la distribution de la presse en Serbie](#) », consulté le 15/05/2021

Commission européenne à travers l'Eurobaromètre qui, en 2019, montre que « 58% des citoyens serbes et 55% de leurs voisins monténégrins ne voient pas l'intégration européenne d'un bon œil »²⁷¹. Cette méfiance s'est peut être atténuée en 2021 avec l'aide de l'UE pour traverser la crise du COVID-19²⁷².

L'égalité des sujets en droit. Un des autres bénéfices dont la population serait sûrement en demande, est l'égalité des sujets en droit, un des composants de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'Homme et des minorités, des critères obligatoires à remplir pour intégrer l'UE. Les pays de l'Union européenne sont supposés respecter les droits de l'Homme, sous peine d'être condamnés par la Cour européenne des droits de l'Homme. La France est fréquemment condamnée, notamment pour les conditions de vie des détenus en prison, ce qui fait ombre dans le curriculum vitae du pays des droits de l'Homme. Cela montre bien que l'entrée dans l'UE n'est pas l'assurance d'une exécution parfaite des obligations liées à ce statut.

2. Des droits mieux respectés

Il est facile de déclarer que l'entrée dans l'UE favoriserait le renforcement des droits de l'Homme étant donné que c'est en effet un des critères de l'intégration. Nous allons donc focaliser notre attention sur certains droits précisément.

a. La sécurité juridique

La manipulation législative. Le respect de la hiérarchie des normes, la sécurité juridique, le respect des droits de l'Homme, sont des règles de droit parfois absentes. Comme évoqué précédemment, les gouvernements passent de plus en plus de lois favorisant l'impunité : en abaissant le délai de prescription, en requalifiant les « agents publics », ils sauvent d'une condamnation, ou s'en sauvent. Le manque d'opposition représentée au sein des Parlements permet ce changement, ainsi que des appels à voter d'urgence, sans fondement. Le respect des conventions internationales, des règles anti-corruption et démocratiques, ne permettraient normalement pas ces changements.

²⁷¹ « [Eurobaromètre : la confiance dans l'Union européenne s'est accrue depuis l'été dernier](#) », consulté le 15/05/2021.

²⁷² « Près de la moitié des Européens (49 %) ont confiance dans l'Union européenne, soit une augmentation de 6 points de pourcentage depuis l'Eurobaromètre standard de l'été 2020. »
« [Eurobaromètre : la confiance dans l'Union européenne s'est accrue depuis l'été dernier](#) », consulté le 15/05/2021

b. Le cas spécial du droit des minorités sexuelles et de genre

Le droit des minorités sexuelles et de genre. La Convention Européenne des Droits de l'Homme (protocole n°12, interdiction de discrimination basée sur l'orientation et l'identité sexuelle) ainsi que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne soutiennent les droits des minorités sexuelles et de genre. Ils ont toujours été une question sensible²⁷³, souvent inexistante, au sein des sociétés balkaniques où la religion et le conservatisme ont encore une grande place. Cette question est en réalité très délicate car elle touche autant les pays candidats que les pays membres tels que la Pologne et la Hongrie. Déjà à ce stade nous pouvons constater que l'UE n'a pas beaucoup d'influence. Cependant, nous pouvons imaginer qu'avec l'intégration, des débats et groupes de réflexion pourraient plus facilement se créer. Le seul pouvoir qu'a l'UE est d'écrire des rapports intimant aux pays de revoir leur position et de faire pression pour que certaines législations anti-LGBTIQ ne soient pas adoptées.

Législation européenne en faveur de l'égalité. La Commission européenne présente en 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE, pour une période de cinq ans²⁷⁴. Parmi ses propositions se trouvent l'élargissement des infractions pénales telles que les crimes de haine ou les discours haineux à caractère homophobe.

Un retour de flammes. Les valeurs de l'Europe sont-elles exportables ? Ces idées européennes progressistes pourraient être diabolisées et utilisées par les opposants à l'Europe pour dénoncer une « *homopropagande* »²⁷⁵ comme en Pologne. Après le thème de l'immigration, ce nouveau sujet divise un peu plus l'Est de l'Ouest européen. Bien que l'union civile soit reconnue aux personnes gays en 2009 en Hongrie²⁷⁶, celle-ci, via son gouvernement, souhaite dès 2011 et la victoire de Viktor Orban que l'union civile soit réservée à un homme et une femme. Des référendums populaires ont été organisés et la population a répondu qu'elle ne voulait pas d'un mariage homosexuel, comme en Croatie par exemple. Ainsi, les pays de l'Est ont encore des valeurs différentes des Etats membres de l'Ouest. La césure est nette et s'est même aggravée en 2015 d'après la Commission : en Bulgarie, « *la proportion de personnes acceptant une égalité des droits a reculé de douze points, en Slovaquie et en République tchèque de cinq. La part des Hongrois considérant que le mariage homosexuel devrait être autorisé dans toute*

²⁷³ « [Droits de l'Homme et minorités. Une topographie des droits des LGBTI+ aux Balkans](#) », consulté le 18/05/2021

²⁷⁴ « [Union de l'égalité : la Commission présente sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE](#) », consulté le 16/05/2021

²⁷⁵ « [En Europe de l'Est, la guerre du genre est déclarée](#) », consulté le 16/05/2021

²⁷⁶ Pour une carte interactive sur la situation des unions possibles au sein des membres de l'UE : « [Le mariage homosexuel en Europe](#) »

l'Europe s'est rétractée de six points »²⁷⁷. Est-ce une bonne idée d'intégrer des pays qui ne partagent pas des valeurs fondamentales ? La construction européenne n'impose pas un partage absolu des valeurs de chacun. Où est la limite ? Certains, comme le chercheur et militant belge Rémy Bonny, estiment que cette radicalisation anti-LGBTIQ est inspirée de la Russie, où l'homosexualité est pénalisée, et où Vladimir Poutine a fait inscrire dans la Constitution l'interdiction du mariage entre personnes de même sexe.

L'Union impuissante. L'Union européenne est bloquée par les Constitutions des Etats. Les jurisprudences de la CEDH ou de la CJUE ne peuvent pas les contraindre à légaliser le mariage homosexuel qui, pour l'instant, attribue les mêmes droits à tous les couples. A cause de ces questions de genre, de nombreux pays de l'Est n'ont pas ratifié la Convention d'Istanbul destinée à protéger les femmes des violences.

La pression de l'intégration. L'avantage pour les membres européens se trouve dans le statut de candidat des pays des Balkans, c'est-à-dire qu'il existe le moyen de pression de l'intégration pour influencer la politique sur la sécurité juridique et l'égalité des droits.

Nous allons maintenant observer comment l'application des valeurs de l'Etat de droit favoriserait la lutte contre la criminalité organisée et la corruption dans ces pays, ce qui éviterait à l'UE de subir une importation encore plus grande de cette criminalité.

B. Une lutte plus efficace

Le crime organisé balkanique est déjà sur le territoire français et européen. Tout instrument de lutte contre lui serait donc le bienvenu. Du fait du caractère transfrontalier, les règles doivent être harmonisées et une coopération habile doit être organisée. L'application des règles de droit devrait en pratique supprimer la corruption (1) et renforcer la lutte contre la criminalité organisée à travers une meilleure coopération (2).

1. Le lien de l'influence coupé

L'encouragement aux réformes. L'Union européenne encourage les réformes insistant sur la lutte contre la criminalité et la corruption. L'incitation est forte. En effet ces réformes peuvent résulter en un changement de statut pour le pays si elles marquent le début de changements profonds. En 2005, l'Albanie avait fait un premier pas par l'intermédiaire de son premier ministre Sali Berisha qui avait lancé une vaste campagne contre le crime organisé et limogé des

²⁷⁷ « [En Europe de l'Est, la guerre du genre est déclarée](#) », consulté le 16/05/2021

personnages politiques corrompus. Le résultat de cette opération était impressionnant, 12 des 15 clans mafieux albanophones avaient subi un revers, 43 parrains avaient été arrêtés ainsi qu'une centaine de tueurs à gage.²⁷⁸ En juin 2014, l'Albanie a, par exemple, obtenu son statut de candidat à l'UE après trois échecs grâce à son « plan anti-mafia ».

La lutte contre la corruption. La Cour des comptes rappelle que l'Etat de droit s'appuie sur « six principes : l'égalité en droit, la sécurité juridique, la séparation des pouvoirs, des juridictions indépendantes et impartiales, des procédures législatives transparentes et démocratiques, et un contrôle juridictionnel effectif ». Elle estime que « le renforcement de l'état de droit est dès lors intrinsèquement lié à la lutte contre la corruption »²⁷⁹. Il semble évident qu'en théorie, l'application de toutes ces règles éliminerait la corruption au sein des institutions. Des juridictions indépendantes et impartiales permettraient d'obtenir des jugements corrects, c'est-à-dire avec des juges et témoins n'ayant pas subi de pression, ni été corrompus. Cela permettrait de vraies condamnations avec des bandits incarcérés pour quelques années comme le requiert la loi nationale, si elle n'est pas manipulée.

L'application des règles de droit pénal doit être impartiale et indépendante. Ce dernier point semble compliqué : en Macédoine du Nord, la Procureure spéciale²⁸⁰ Katica Janeva est soupçonnée d'avoir joué de son influence dans une affaire de corruption organisée par deux malfrats au profit d'un oligarque en 2019. Elle aurait joué de ses relations pour alléger les poursuites, en contrepartie de 5000 euros de meubles pour sa « clémence »²⁸¹. Une justice indépendante et impartiale serait bénéfique pour la population, la confiance mutuelle des décisions de justice au sein de l'UE et un tri au sein des membres des gouvernements.

2. Un renforcement inévitable de la coopération

a. Une coopération déjà présente

La coopération judiciaire. Le mandat d'arrêt européen est l'un des instruments les plus connus de la coopération judiciaire. Il favorise une transposition des décisions de justice en matière pénale et permet de lutter contre la criminalité transfrontalière. Il est donc évident qu'il aiderait l'arrestation des têtes de réseaux restées au pays, comme c'est souvent le cas. De plus, des

²⁷⁸ J. Pierrat, *Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France*, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, p. 270

²⁷⁹ « [Le soutien à l'état de droit dans les Balkans occidentaux sous la loupe des auditeurs de la Cour des comptes européenne](#) », consulté le 17/05/2021

²⁸⁰ Poste créé en 2015 afin de régler des affaires ultra-sensibles Putsch et Ecoutes téléphoniques.

²⁸¹ « [Corruption en Macédoine du Nord : grandeur et décadence de la procureure spéciale Katica Janeva](#) », consulté le 17/05/2021

exemples d'ECE avec les pays des Balkans orientaux montrent que cette coopération serait sûrement payante. En juillet 2018, l'OCTREH et la DIPJ Strasbourg agissant dans le cadre d'une ECE franco-bulgare, démantelaient un réseau de proxénétisme dirigé par un clan implanté en Alsace, Savoie et Allemagne. 11 membres du réseau étaient interpellés simultanément en France, en Allemagne ainsi qu'en Bulgarie, 30 victimes étaient identifiées. L'intégration des pays des Balkans occidentaux permettrait de faciliter ces actions.

Des volontés européennes. Bien que les pays n'aient que le statut de candidats, ils n'en restent pas moins des pays souverains avec qui des pourparlers et négociations sont possibles. Ainsi à l'initiative du couple franco-allemand lancée en juillet 2017, une réunion a été organisée sur la lutte contre les trafics illicites d'armes à feu dans les Balkans occidentaux²⁸². Ces derniers étaient donc conviés, ainsi que 21 Etats donateurs et une dizaine d'organisations et agences régionales et internationales. L'enjeu du trafic des armes est d'autant plus d'actualité qu'il touche l'alimentation potentielle de groupes criminels et terroristes. Cette réunion fait partie d'un plan d'action s'étalant jusqu'en 2024 et intégré dans l'Union européenne (décisions du Conseil de l'Union du 19 novembre 2018) sur la problématique des Balkans occidentaux. La sécurité commune et le renforcement de la coopération entre pays européens et pays membres de l'UE étaient les deux objectifs de cette réunion, déclarait Jean-Yves Le Drian alors ministre de l'Europe et des affaires étrangères²⁸³. Les pays de l'UE ont conscience que le commerce illicite des armes fournit les terroristes et les criminels. Ainsi, en accompagnant les pays d'où proviennent les armes, cela aura un impact positif de stopper le trafic à sa source. Dans l'augmentation du budget alloué aux différents financements, Jean-Yves Le Drian explique que des aides seront versées pour l'efficacité des enquêtes via des moyens techniques, ainsi qu'une meilleure prise en charge judiciaire des trafiquants : la « *chaîne pénale* ».

Une coopération organisée individuellement. Les pays des Balkans coopèrent déjà avec les membres de l'UE en tant qu'Etats tiers lors de demandes de renseignements sur leurs ressortissants. En plus de cette coopération, les pays des Balkans entretiennent également des liens de coopération bilatérale avec des Etats membres. Par exemple, entre 2017 et 2018, des procureurs français se sont rendus dans les parquets de Bosnie-Herzégovine, d'Albanie et de Serbie, pour observer leurs pratiques et relever leurs forces et faiblesses. Cette intervention servira à aider la Bosnie à avancer sur la question de l'indépendance de la justice et toute autre

²⁸² « [Balkans occidentaux - Participation de Jean-Yves Le Drian à la réunion de l'initiative franco-allemande sur la lutte contre les trafics illicites d'armes à feu dans les Balkans occidentaux](#) », consulté le 17/05/2021

²⁸³ « [Réunion ministérielle de l'initiative franco-allemande de lutte contre les trafics d'armes à feu dans les Balkans occidentaux](#) », consulté le 17/05/2021

lacune pour, à terme, répondre aux critères de Copenhague. Cette intervention se retrouve dans le cadre de la conférence sur la coopération judiciaire internationale dans les Balkans du 17 avril 2018 intitulée « *Balkans – une autre forme de coopération internationale en matière judiciaire ?* »²⁸⁴. Ainsi, des Etats européens prennent des initiatives pour aider la justice des pays des Balkans.

La stratégie française. Une stratégie française pour les Balkans occidentaux a été décidée en avril 2019 et a pour objectif « *d'accroître notre soutien à la stabilisation, au développement économique et social et au rapprochement européen des Balkans occidentaux.* ». Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères rappelle que de nombreux points restent à solutionner, comme les « *difficultés à installer durablement l'état de droit* », « *des enjeux sécuritaires* », ainsi que des « *influences externes qui détournent la région de sa vocation européenne* »²⁸⁵. La coopération bilatérale sera exceptionnellement renforcée dans quatre domaines dont le secteur de la sécurité par la lutte contre les trafics illicites d'armes, la coopération notamment en matière de renseignement (création des unités permanentes de renseignement criminel) et de dispositifs opérationnels, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Seront ensuite priorisées la justice, par le développement de la coopération technique en matière de lutte contre la corruption, la criminalité organisée et notamment la criminalité financière. Enfin, l'objectif de défense consistera à un échange accru entre les pays de la région, à la formation d'un grand nombre d'officiers dans les écoles françaises à l'IHEDN et à un soutien aux pays des Balkans occidentaux dans les opérations extérieures. Ainsi, nous pouvons voir que tous ces points sont précis et reprennent toutes les lacunes déjà exprimées auparavant. La France et l'Europe semblent bien avoir appréhendé les besoins et faiblesses de la région. Elles espèrent, avec leur expérience, leur savoir-faire et leurs moyens, l'aider afin de lutter contre toutes les formes de criminalité présentes dans la région et qui s'exportent, et ainsi faciliter l'intégration dans l'UE.

b. Un processus ralenti par la volonté politique

Bonne volonté. Tout comme l'intégration de l'UE est conditionnée par le respect des règles de droit, les coopérations judiciaire et policière sont conditionnées à la bonne volonté des tribunaux. Les extraditions, exécutions des mandats d'arrêt, ne devraient pourtant pas être affectées si les juridictions sont impartiales et indépendantes. Le problème viendrait plutôt du manque de volonté de coopérer des juridictions elles-mêmes. Les magistrats français se

²⁸⁴ « [Conférence sur la coopération judiciaire internationale dans les Balkans](#) », consulté le 16/05/2021

²⁸⁵ « [Stratégie française pour les Balkans occidentaux](#) », consulté le 17/05/2021

plaignent souvent que la coopération avec certains pays est plus compliquée qu'avec d'autres. Cette difficulté est liée, au mieux à un manque de volonté, au pire à une volonté contraire. Ainsi, nombreux sont les services de police qui recueillent diverses informations lors des demandes de renseignements, mais n'en renvoient pas. Dans le cadre d'une coopération européenne comme internationale, rien n'assure que celle-ci s'améliorera objectivement.

L'harmonisation des lois. L'harmonisation des textes d'incrimination est également très importante pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée afin de ne pas créer un pays plus laxiste où tous les criminels pourraient se réfugier. Ici encore, les lois dépendent du vote émanant du pouvoir législatif. Les règles d'harmonisation permettant d'intégrer l'UE protégeraient cependant de ce cas, sauf si elles sont modifiées après l'intégration. Cette dernière est encore ici, un moyen de pression important.

De nombreux avantages. L'amélioration de la lutte contre les trafics et la corruption dans ces pays, aurait un impact bénéfique sur l'état de la criminalité. L'UE a donc tout intérêt à faire rentrer les pays des Balkans dans un système juridique qui garantirait une lutte plus effective et efficace. Les pays des Balkans et leur population, gagneraient en transparence, justice et confiance envers les gouvernements. Les citoyens n'auraient également plus à subir la corruption où des fonds assez conséquents disparaissent. La volonté d'introduire une multitude d'acteurs sociaux tels que des sociétés civiles plutôt que de verser des dotations aux gouvernements dont les dépenses sont obscures, vise notamment à avoir un impact direct sur les citoyens. Il peut évidemment exister des organisations non gouvernementales corrompues, cependant le but est d'aller au plus proche de la population.

II. Une intégration aux multiples avantages

La perspective européenne. Au-delà de la justice, cette coopération peut être bénéfique en de nombreux points. Percevant les avantages et liée par son engagement maintenant décennal, l'UE a réaffirmé le 6 mai 2020 la perspective européenne pour les pays des Balkans occidentaux²⁸⁶. Le Sommet virtuel de Zagreb faisait suite à une réunion tenue par le Conseil européen le 25 mars 2020 dans laquelle la Macédoine du Nord et l'Albanie ont été autorisées à démarrer les négociations d'accession. Les pays des Balkans occidentaux composent une zone à stabiliser et maîtriser. Au cœur de l'Union européenne, son intégration est primordiale (A).

²⁸⁶ « [Sommet UE-Balkans occidentaux de Zagreb](#) », consulté le 18/05/2021

De plus, les possibilités économiques sont multiples, permettant notamment un épanouissement du marché du travail dans ces zones (B).

A. La stabilité

Le premier et principal argument de l'UE a toujours été la stabilisation de la région par des accords et l'exportation des normes européennes, juridiques, commerciales, environnementales, sociales, sanitaires que les Etats membres ont déjà adoptés. Des enjeux géostratégiques (1) et géopolitiques (2) seront à présent expliqués.

1. Une intégration géostratégique

Le contrôle des frontières. La géostratégie peut être définie comme l'étude des rapports entre les problèmes stratégiques et les facteurs géographiques. Cette approche semble constructive lorsqu'il s'agit des Balkans occidentaux. Intégrer les pays de l'Est rapproche les frontières de l'UE de la Turquie et de la Syrie. Une proximité avec des zones sensibles permet une meilleure appréhension de la situation. De plus, l'UE a une multitude d'outils pour contrôler ses frontières extérieures et les déplacements des populations. L'intégration des Balkans permettra ainsi une assistance au contrôle des frontières aériennes et maritimes des pays nouvellement intégrés, frontières déjà très convoitées par les trafiquants.

a. Les voies terrestres

Les routes des Balkans sécurisées et contrôlées. Jusqu'à présent, les pays géraient leurs frontières extérieures comme ils le souhaitaient. Ainsi, les routes terrestres des Balkans étaient très utilisées par les trafiquants, notamment à cause de la corruption. Néanmoins, l'UE n'intégrera ces pays qu'à condition d'une assurance certaine d'un contrôle fort et efficace.

Une adaptation nécessaire. La région est dans la même position que la Suisse, elle est entourée de pays de l'UE. La Suisse était considérée comme un paradis fiscal aux yeux de ses voisins européens, créant ainsi un trou fiscal au cœur de l'UE. Cependant, à cause des demandes incessantes, la législation suisse a évolué et n'est plus dans la liste grise de l'OCDE. Joan Placade, journaliste économique et d'investigation, expliquait que « *les efforts d'application d'un taux unique d'imposition des entreprises par la RFFA rendent la situation compatible avec le fonctionnement de l'Union européenne* »²⁸⁷. Ainsi, la Suisse s'est adaptée sous la pression européenne pour instaurer des normes fiscales similaires à celles de l'UE. Les pays

²⁸⁷ « [Du paradis à l'enfer fiscal ?](#) », consulté le 19/05/2021

des Balkans devront à terme suivre cette voie concernant le contrôle de leurs frontières pour s'intégrer et ne pas créer des trous noirs de criminalité. Etant donné qu'ils partageront leurs limites terrestres avec d'autres membres, ces derniers auront normalement déjà effectué un contrôle de leurs frontières extérieures à la hauteur des attentes de l'UE. Les frontières terrestres ne sont donc pas les principales préoccupations, bien que celles communes avec la Grèce représenteront un certain risque.

b. L'enjeu des voies maritimes

Ci-dessous, le pourcentage des quantités saisies par types de drogue et modes d'acheminement, entre 2017 et 2020.

	Aérien	Maritime	Terrestre
Amphétamines	7,5	37,5	55
Cannabis	2	53	45
Cocaïne	5	87,5	7,5
Opioides	0	10	90

Modes d'acheminement des substances illicites en % des quantités saisies, Source : ONUDC, 2017-2020.

L'enjeu des ports. Comme expliqué précédemment, à terme, tout comme l'Autriche, les pays des Balkans n'auront plus d'importants systèmes de contrôles aux frontières terrestres car ils seront entourés de pays membres européens et plus tard englobés dans l'espace Schengen. Comme la France, ces pays auront cependant toujours une grande surface maritime à maîtriser, et nous savons que la criminalité organisée passe par les ports. Michel Gandilhon, de l'Observatoire français des Drogues et des Toxicomanies, dans un article de 2021²⁸⁸, explique que « *les grands espaces maritimes sont aujourd'hui au cœur de l'expansion de la criminalité transnationale* » [Coutansais, 2016]²⁸⁹. Le commerce maritime international s'intensifie, la criminalité transnationale investit par exemple dans le trafic de cocaïne et utilise souvent des porte-conteneurs pour cacher sa marchandise. Il prend ainsi l'exemple du port d'Anvers en

²⁸⁸ « [La cocaïne, le conteneur et la criminalité transnationale : une menace pour les ports européens](#) », consulté le 19/05/2021

²⁸⁹ *Ibidem*, p. 183

Belgique et explique qu'entre 2013 et 2019 « *les quantités saisies dans ce port ont été multipliées par plus de douze passant de près de 5 tonnes à plus de 60 tonnes* »²⁹⁰. Il rajoute qu'« *en France, en 2018, plus des deux-tiers de la cocaïne interceptée par les forces de l'ordre le sont sur les mers [OCRTIS, 2019]* »²⁹¹. Si le commerce s'intensifie, nous pouvons cependant relever que la lutte contre les stupéfiants et les moyens mis en œuvre en sa faveur s'accroissent, par conséquent il est normal et rassurant de trouver plus de produits illicites qu'auparavant.

La corruption toujours au cœur des échanges. Michel Gandilhon explique que « *les affaires impliquant des dockers dans différents ports européens et notamment en France sont devenues de plus en plus nombreuses. Un processus de criminalisation d'une partie du personnel portuaire y est à l'œuvre* »²⁹². L'internationalisation des échanges et la corruption favorisent donc ce système. Nous savons déjà que celle-ci est importante dans ces pays, les risques ne feront ainsi qu'augmenter si une politique de répression plus forte ne voit pas le jour.

2. Un enjeu géopolitique

La stabilité régionale. La genèse de l'intégration des Balkans dans l'UE est la volonté de stabilité après des années de guerre. Cet objectif a été réaffirmé au Sommet de Zagreb. Cette stabilité doit provenir des interactions entre pays des Balkans, et de ceux-ci avec ceux qui les entourent. Nous allons prendre l'exemple d'un des conflits territoriaux toujours existants.

Les relations de bon voisinage. L'UE met un point d'honneur à obtenir une reconnaissance de chaque Etat entre eux, des frontières définies et respectées... Un des freins à l'intégration des Balkans est la situation du Kosovo, particulièrement avec la Serbie. A la fin de la guerre, le Kosovo, ancienne province serbe, a été placé sous administration provisoire de l'ONU grâce à la résolution 1244. La Suisse va être le premier pays à inciter l'indépendance de ce pays en 2005, lors d'un discours tenu devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. La Russie utilisera son veto devant le Conseil de sécurité des Nations unies sur un rapport de Martti Ahtisaari, envoyé spécial de l'ONU, préconisant une indépendance sous supervision internationale. Le Kosovo déclare son indépendance le 17 février 2008. La valeur légale de cette déclaration d'indépendance a été portée devant la CIJ par la Serbie, soutenue par la Russie. La CIJ, dans son avis consultatif en date du 22 juillet 2010, rend une conclusion en ce sens « *La Cour rappelle les conclusions auxquelles elle est parvenue précédemment, à savoir que*

²⁹⁰ *Ibidem*, p. 181

²⁹¹ *Ibidem*, p. 182

²⁹² *Ibidem*, p. 184

l'adoption de la déclaration d'indépendance du 17 février 2008 n'a violé ni le droit international général, ni la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ni le cadre constitutionnel ». Elle conclut enfin que, «*[e]n conséquence, l'adoption de cette déclaration n'a violé aucune règle applicable du droit international* »²⁹³. Ainsi, si la Cour explique que la déclaration d'indépendance n'a pas violé le droit international, elle ne reconnaît cependant pas le Kosovo comme un Etat indépendant. La Cour ne prend donc pas position.

Ainsi, nous avons constaté que la stabilité de la région était promue par l'UE qui mettra tout en place pour la soutenir. Cette aide passe par une série de mesures, européennes et nationales ici encore.

B. Des gains réciproques

L'UE est le premier partenaire économique des Balkans. Les enjeux liés au commerce sont donc très importants (1). Le résultat de l'addition de tous ces facteurs de stabilisation, un retour de la justice efficace, des aides financières présentes permettant à des économies de prospérer, devraient entraîner une amélioration de la situation démographique de ces pays, et faire gagner à l'UE 18 millions d'habitants (2).

1. Un enjeu économique

Partenaires économiques. Les pays des Balkans et l'UE ont des flux financiers et de marchandises importants. En effet, les Balkans occidentaux sont dépendants des échanges avec l'UE : elle est la première partenaire commerciale, couvrant 73% des échanges, contre 5% avec la Chine et la Russie²⁹⁴. Malgré une absence dans le marché commun, les Balkans sont très largement dépendants de l'Union européenne puisqu'ils importent 67% de leurs marchandises depuis l'UE, et exportent 83% de celles-ci à destination de l'UE. Ils bénéficient également d'avantages : « *La quasi-totalité des exportations peuvent entrer dans l'UE sans droits de douane ni restrictions quantitatives depuis 2000* »²⁹⁵. Ce partenariat commercial s'est ainsi agrandi durant ces dix dernières années, allant jusqu'à doubler pour passer de 21,4 milliards d'euros en 2006 à 43,6 milliards d'euros. Ces opportunités économiques sont une des premières raisons pour lesquelles les Balkans veulent entrer dans l'UE.

²⁹³ « [CIJ—22/07/2010 — Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo](#) »

²⁹⁴ « [L'interdépendance de l'UE et des Balkans occidentaux](#) », consulté le 17/05/2021

²⁹⁵ « [L'interdépendance de l'UE et des Balkans occidentaux](#) », consulté le 17/05/2021

L'UE principale investisseuse. L'UE est la principale investisseuse étrangère vers les Balkans à 72,5%, suivie de la Russie à 4,6% et de la Suisse en troisième position avec 3,7%. De plus, les investissements européens sont répartis entre les six pays pour un total de 10 milliards d'euros²⁹⁶. La part d'investissement de l'UE dans les économies des six pays représente toujours plus de 60% de leurs investissements étrangers, 61% pour la Bosnie-Herzégovine, 77,6% pour la Serbie, et jusque 81,6% pour la Macédoine du Nord. Il est important de connaître ces chiffres pour la suite du développement afin de relativiser l'influence qu'ont les puissances étrangères sur l'économie de ces pays. Il est intéressant de remarquer que l'UE joue ainsi un rôle majeur dans l'économie des pays des Balkans. Elle a de nombreux programmes favorisant la stabilité, l'épanouissement de l'économie, une coopération régionale afin d'approfondir l'intégration économique régionale. Elle incite les pays à adopter et faire adopter les normes européennes à leurs entreprises et ceci afin d'aider à l'intégration du marché intérieur de l'UE dans le cadre de l'espace économique régional (EER). Elle a également dédié un budget à la reprise post crise COVID-19²⁹⁷.

Pour toutes ces raisons, l'UE s'impose comme un partenaire économique majoritaire et irremplaçable. Il est important que l'UE investisse dans les sociétés afin que les criminels n'aient pas totalement le champ libre pour placer des fonds dans des économies en construction. Cependant, comme expliqué précédemment, l'infiltration est tout de même présente. Nous pouvons imaginer que cela ne sera qu'un frein et non une solution parfaite.

Le respect des normes. La conditionnalité de l'attribution du budget du plan de relance au respect de l'Etat de droit, comme évoquée précédemment, prend alors tout son sens dans ce contexte d'investissement massif de l'UE. Les pays des Balkans ne pourraient pas se passer des échanges commerciaux européens, ni de ses apports financiers.

2. Les enjeux démographiques

La fuite des (jeunes) cerveaux. L'intégration des Balkans a un véritable enjeu démographique à plusieurs titres. Comme souligné précédemment, les taux de chômage dans les Balkans sont très forts, surtout chez les jeunes. Cette absence d'opportunités futures les pousse ainsi à émigrer, créant des flux humains importants et causant par un exode massif une fuite des

²⁹⁶ *Ibidem*, consulté le 17/05/2021

²⁹⁷ « [Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: Support to the Western Balkans in tackling COVID-19 and the post-pandemic recovery](#) », consulté le 17/05/2021

cerveaux et un appauvrissement des populations sur le plan scientifique, intellectuel voire culturel. Cela fragilise les institutions et empêchent le renouvellement des idées.

Des prévisions alarmistes. La Commission des Nations unies prévoit une chute de la population dans la région de l'ordre de 15% d'ici 2050. La Macédoine du Nord aurait perdu un quart de ses deux millions d'habitants depuis 1991²⁹⁸. La démographie de la Serbie devrait passer de 7,7 millions d'habitants actuellement, à 6 millions d'habitants en 2030²⁹⁹. Le Kosovo est un pays très jeune, avec 46% de la population qui a moins de 18 ans mais présente pourtant un taux de chômage évalué à 35%. De par les faibles opportunités, le Kosovo semble perdre 0,76% de sa population par an³⁰⁰. Cette chute démographique risque de vider les Balkans de sa jeune population. L'UE doit rendre ces territoires plus attractifs en appuyant des stratégies de développement ambitieuses.

Les flux d'Albanais. Afin d'illustrer nos propos sur l'immigration massive, nous pouvons prendre le cas de l'immigration albanaise qui est très importante en France. Selon le site Migration Policy, un tiers de la population a quitté le pays en l'espace de 25 ans. L'Albanie est le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en France en 2017, où seulement 6,5% obtiennent ce statut. La préférence de la France se justifie par la lenteur de ses procédures leur permettant de rester sur le territoire en attente de déclaration d'irrégularité³⁰¹, et par la présence de réseaux albanais déjà installés. Ils s'établissent cependant principalement en Italie et en Grèce, ce qui rappelle la facilité d'alliances entre groupes criminels. La tendance des arrivées en provenance d'Albanie s'est accélérée en 2010 avec l'exemption des visas européens, phénomène expliqué précédemment. En 2017, Gérard Collomb, alors Ministre de l'intérieur, s'était rendu en Albanie pour constater ces exodes massifs et l'immigration irrégulière, et avait mis en place une série de mesures avec le gouvernement albanais à Tirana, afin de réduire les départs du pays³⁰². Nous pouvons remarquer que cette réaction semble être prise au même moment où la police de Montpellier écrit une note sur le problème croissant de la diaspora albanaise, de leur installation dans des squats, comme expliqué lors de la première partie. Si la corrélation n'est pas automatique, nous pouvons peut être néanmoins imaginer que cette décision est une réaction aux incivilités parfois causées et remarquées. Ainsi, Christophe Castaner et Aleksander Lleshaf le 27 mars 2019 ont indiqué que davantage d'expulsions

²⁹⁸ « [Démographie : les Balkans à l'heure du grand exode](#) », consulté le 19/05/2021

²⁹⁹ *Ibidem*, consulté le 19/05/2021

³⁰⁰ « [Population Data — Kosovo](#) », consulté le 19/05/2021

³⁰¹ « [L'Albanie veut s'attaquer à son émigration irrégulière](#) », consulté le 19/05/2021

³⁰² « [Gérard Collomb en visite en Albanie pour lutter contre l'immigration irrégulière](#) », consulté le 19/05/2021

seraient organisées³⁰³. L'immigration albanaise est vue comme une « anomalie » car il n'y a pas de guerre sur son territoire, pas de répression sanglante, mais l'instinct de survie, le manque d'alternance du pouvoir politique, tend quand même à faire fuir. Une des préoccupations est le nombre de mineurs isolés, parfois envoyés seuls par leurs parents dans l'espoir d'un meilleur futur, sans penser qu'ils risquent d'être victime de trafics. Tirana a renforcé la responsabilité pénale et administrative des parents dans ce cas en guise de réponse. L'Albanie gagnerait à être plus attractive et garder ses jeunes, forces vives, porteuses de nouvelles idées, de nouveaux espoirs et de désirs de consommation.

L'UE forte de 18 millions d'habitants. L'UE, par l'intégration des six pays, gagnerait une population d'environ 18 millions d'individus, ce qui représenterait 3,5% de sa population. Cela augmenterait son poids dans les négociations internationales car elle serait davantage représentative de la population du continent européen.

Ainsi, l'Union européenne voit de nombreux avantages dans l'intégration des six pays balkaniques. La stabilité est primordiale, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée doit y être améliorée afin de les réduire sur le territoire européen. Ces mêmes pays représentent un marché potentiel de 18 millions de consommateurs. Pour autant, l'Union européenne n'est pas la seule puissance à voir ces avantages. Reconnaisante de ses faiblesses, elle devra cependant mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir une intégration correcte, avant que les Balkans ne s'impatientent et n'acceptent les mains tendues d'autres horizons.

Chapitre 2. L'intégration des Balkans dans l'UE, une solution pour une Europe plus forte

La convoitise des puissances étrangères. Les pays des Balkans occidentaux sont des marchés économiques à conquérir, de nouveaux alliés stratégiques positionnés au cœur de l'Europe, avec des accès sur la mer Méditerranée, via les mers Adriatique et Ionienne et sur une route allant de la mer Noire jusqu'au territoire européen via la Bulgarie. Ainsi semble-t-il logique de voir des puissances étrangères s'intéresser à cette région si l'UE n'y étend pas son influence politique. Il est important de préciser « politique » car l'UE y est très présente financièrement. Encore une fois, l'Europe se retrouve privée du crédit politique qu'elle devrait avoir grâce à ses investissements. L'UE s'inquiète de la présence de plusieurs puissances et du

³⁰³ « [La France veut expulser davantage de migrants albanais cette année](#) », consulté le 19/05/2021

double jeu de certains pays candidats comme la Serbie dont les relations extérieures sont ambivalentes. Les Balkans sont « disputés » entre les différentes puissances et leurs choix commerciaux seront traduits comme des choix politiques. La présence de puissances étrangères fortes et parfois opposées à l'UE, au cœur de celle-ci, est une vraie menace et représente un véritable enjeu, que nous allons développer ci-après. Les puissances russe (section 1), chinoise (section 2) et du Proche et Moyen Orient (section 3) sont les principales concernées.

Section 1. Les Balkans, une région convoitée par l'Est

Nous verrons successivement que la Russie cherche à créer une certaine dépendance à son avantage (I) et qu'elle ne compte pas laisser ce territoire à l'influence européenne et américaine (II).

I. Une dépendance organisée

De nouvelles perspectives. La Russie est une grande puissance qui reste influente dans la région grâce à sa présence historique. Sa présence atteste de la volonté de rester un partenaire historique à forte ascendance. Nous étudierons les nouvelles perspectives économiques (A) et politiques (B) que la Russie décèle dans cette région.

A. De nouvelles perspectives économiques

La Russie a un fort intérêt financier (1) à investir dans les Balkans. Le pouvoir d'achat de ses nouveaux consommateurs n'est pas encore accaparé. Des marchés essentiels sont restés vierges et ont amené la Russie à s'en saisir (2).

1. Un intérêt financier

Des marchés émergents. Le secteur de l'énergie est en proie aux puissances étrangères car il permet d'actionner des leviers stratégiques importants. Les sociétés russes sont particulièrement investies, les domaines de l'énergie et les banques sont notamment visés. Plusieurs pays ont passé des accords commerciaux. Par exemple, l'ouverture des filiales de la banque russe Sberbank, qui représente un investissement important pour ce pays, illustre le fait que les Balkans sont attirants en tant que marchés émergents : « *Sberbank a acheté le segment*

de Volksbank pour toute l'Europe orientale, car ils préfèrent investir dans des marchés émergents »³⁰⁴.

2. L'accent sur le marché de l'énergie

L'enjeu des énergies. Les sociétés russes ont conclu des accords avec les différents partis du gouvernement bosniaque³⁰⁵ concernant l'énergie. La Bosnie-Herzégovine est 100% dépendante du gaz russe. La Republika Srpska, entité serbe, a concédé un droit exclusif à l'exploitation des réserves énergétiques de gaz et de pétrole sur son territoire pour des décennies, sans même émettre un appel d'offre international³⁰⁶. Ce contrat impacte également la politique amicale entre la Serbie et la Russie car la République serbe de Bosnie et la Serbie sont évidemment très proches. Autre exemple d'investissement, la société russe Gazprom a racheté un important réseau de stations-service en Fédération de Bosnie-Herzégovine et a déplacé son siège de Banja Luka (capitale de la Republika Srpska) à Sarajevo, capitale du gouvernement bosniaque, car elle serait un meilleur lieu pour conclure des affaires.

B. De nouvelles perspectives politiques

La Russie rappelle de manière subtile qu'elle a toujours sa place dans la région des Balkans (1). Les investissements ne sont pas massifs mais bien pensés (2).

1. La réaffirmation de la présence russe

La Russie a sa place. La puissance russe rappelle via son ministre des Affaires étrangères que la Russie a toute sa place dans les Balkans³⁰⁷. La Serbie est le pays dont les relations diplomatiques avec la Russie sont les plus développées dans cette région, notamment du fait du soutien de cette dernière sur le dossier de l'indépendance du Kosovo que Belgrade refuse de reconnaître. Contrairement aux croyances d'une alliance orthodoxe, les géants russes ne sont pas très influencés par une quelconque amitié orthodoxe et feront affaire avec les gouvernements qui offrent les meilleurs contrats commerciaux.

Influences politiques. Les enjeux politiques sous jacents au secteur de l'énergie sont importants tant pour l'UE que pour les Balkans. « *Gazprom a décidé d'acheter OMV, car il s'agit d'une compagnie qui avait un rôle important dans la construction du gazoduc Nabucco,*

³⁰⁴ « [Bosnie-Herzégovine : la Russie lance une OPA sur Sarajevo](#) », consulté le 14/05/2021

³⁰⁵ Pour rappel, le système de gouvernance triparti bosniaque a été établi suite aux Accords de Dayton de 1995. C'est une république fédérale multipartite, plusieurs entités représentant les différentes ethnies au sein du régime parlementaire

³⁰⁶ « [Bosnie-Herzégovine : la Russie lance une OPA sur Sarajevo](#) », consulté le 14/05/2021

³⁰⁷ « [L'Occident «déstabilise» les Balkans \(Poutine\)](#) », consulté le 03/04/2021

*le direct concurrent de South Stream*³⁰⁸ réalisé avec le support de l'UE », d'après Sead Turčalo, professeur de géopolitique et de sécurité internationale à l'Université de Sarajevo³⁰⁹ en 2013. De plus, certaines compagnies sont indirectement détenues par le gouvernement russe au travers d'« *hommes d'affaires controversés, soupçonnés de corruption* »³¹⁰ et il est possible d'imaginer les pressions diplomatiques qui peuvent en découler, avec des sanctions financières à travers le retrait de ces sociétés si la Bosnie prend des décisions déplaisantes pour la Russie. Nous pouvons d'ailleurs souligner que ces pays n'ont pas besoin d'entreprises étrangères rongées par la corruption et l'influence politique, ils sont déjà eux-mêmes en difficulté sur ces questions.

L'énergie vectrice d'influence. Le 1^{er} janvier 2021 s'est ouvert le tronçon du gazoduc russe Turkstream sur le territoire serbe, traversant également la Bulgarie et la Hongrie. Il permettra d'acheminer à terme du gaz russe en Europe via la mer Noire³¹¹. Nous voyons ici la volonté de conquérir toujours plus de nouveaux marchés. Les Balkans se situent entre l'Europe et la Russie, la Chine et la Turquie. Toutes trois ont besoin d'accroche sur ces territoires afin d'acheminer leurs marchandises. Ainsi, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Grèce, la Macédoine du Nord, la Roumanie et la Serbie reçoivent du gaz par le fournisseur russe Gazprom. Mike Pompeo, secrétaire d'Etat américain avait en 2019 critiqué Turkstream et le gazoduc Nord Stream 2, les qualifiant d'« *outils du Kremlin pour accroître la dépendance européenne à l'égard des approvisionnements énergétiques russes* ».

2. Une représentation calculée

Un jeu à double-tranchant. La Bosnie déplore pourtant le manque d'investissements russes. Si en 2013 ils étaient meilleurs alliés, en 2019, l'industrie pétrolière bosniaque a accumulé beaucoup de dettes³¹². De plus, la balance commerciale bosniaque est négative. Il semblerait que la Russie, comme la Turquie, aient réussi leur coup en passant des contrats qui leurs sont bénéfiques et créé ainsi une importante dépendance. La Bosnie est maintenant totalement dépendante du gaz russe. Elle a aussi vendu les deux raffineries de Brod et de Modriča à la

³⁰⁸ Le projet de Southstream qui devait alimenter l'Europe en gaz russe en contournant l'Ukraine avait été abandonné en 2014 notamment à cause de l'opposition de la Commission européenne qui avait interdit à la Bulgarie de commencer les travaux, premier pays de l'UE par lequel le gazoduc devait passer. Pour plus de renseignements : « [La torchère brûle entre l'UE et la Russie : Moscou arrête South Stream](#) », consulté le 14/05/2021

³⁰⁹ « [Bosnie-Herzégovine : la Russie lance une OPA sur Sarajevo](#) », consulté le 14/05/2021

³¹⁰ « [Bosnie-Herzégovine : l'électricité pour les chinois, le pétrole et le gaz pour les russes](#) », consulté le 14/05/2021

³¹¹ « [Turkstream russe contre Tap Azéri : la guerre du gaz fait rage dans les Balkans](#) », consulté le 14/05/2021

³¹² « [Bosnie-Herzégovine : entre Erdogan et Poutine, mon coeur balance](#) », consulté le 14/05/2021

Russie. Les secteurs de l'énergie gérés par les investissements étrangers représentent 35 000 emplois en Bosnie³¹³. Autre exemple en Serbie, les deux tiers des besoins en gaz naturel et en pétrole brut sont assouvis par une importation de Russie³¹⁴.

Le « soft power ». La Russie essaie ainsi d'apparaître comme l'alliée des citoyens en fournissant du gaz, alors que le traumatisme lié à la privation de gaz en décembre 2009 est encore présent dans les esprits, ou en envoyant des médecins russes désinfecter des hôpitaux serbes et bosniaques, action qui pourrait être accomplie par des équipes locales³¹⁵. Cependant, plusieurs spécialistes dont Jaroslaw Wisniewski dans son interview pour le Courrier des Balkans en 2016, explique que la Russie utilise son « soft power », choisit attentivement ses investissements qui ne sont en réalité pas si massifs, et joue sur le côté identitaire et les sentiments pour faire croire à une « amitié centenaire »³¹⁶.

Partenariats et concurrence. La Russie doit opérer dans la région et marquer son influence tout en prenant en compte celle de la Turquie. En effet, certains pays jouent un double-jeu, ce qui n'arrange pas l'UE. Par exemple, la Bosnie voit dans sa partie serbe une alliance naturelle et historique Serbie-Russie, tandis que la capitale, Sarajevo, s'oriente plus vers la Turquie d'Erdoğan. En Bulgarie, lors des élections législatives de 2017, les musulmans bulgares, un nouvel électorat à conquérir, étaient divisés entre le Mouvement des droits et des libertés pro-russes et le parti des Démocrates pour la responsabilité, la liberté et la tolérance pro-turc.

II. L'Europe en ligne de mire

L'Europe irritée. La Russie ne refusera pas une occasion d'ajouter une certaine pression sur le jeu politique mondial en essayant de conserver ses liens d'amitié avec des territoires au cœur de l'Europe. Un rapprochement militaire aurait été acté (A), ce qui n'est pas sans inquiéter les européens, déjà méfiants de la politique énergétique russe déployée (B).

A. Des tensions toujours présentes

1. L'enjeu militaire

Des alliances militaires. Tous les pays concluent des alliances militaires, souvent avec plusieurs pays ouvertement en opposition, mais parfois combattants sur des fronts communs.

³¹³ « [Bosnie-Herzégovine : l'électricité pour les chinois, le pétrole et le gaz pour les russes](#) », consulté le 14/05/2021

³¹⁴ « [Russie : l'offensive de Poutine dans les Balkans](#) », consulté le 15/05/2021

³¹⁵ « [Bosnie-Herzégovine : les médecins militaires russes ne sont pas les bienvenus à Mostar](#) », consulté le 14/05/2021

³¹⁶ « [Les Balkans, la Russie et l'UE : mythes, propagande et occasions manquées](#) », consulté le 14/05/2021

Un rapport du Département de la Défense des Etats-Unis, à lire avec du recul, évoque un lien important entre la Serbie et la Russie sur le terrain de la défense³¹⁷. La Serbie est un des pays des Balkans qui négocie avec la Russie le plus de contrats portant sur des équipements militaires. Le rapport fait part d'une collaboration sur des exercices militaires conjoints, le financement russe de formations pour les pilotes serbes et des achats d'équipements russes pour plus d'un million de dollars.

Stratégies anti-OTAN. Un des enjeux que représentent les Balkans est en réalité leur intégration dans l'OTAN. L'OTAN est en grande partie financée par les Etats-Unis qui s'engagent à protéger tous les pays qui concluent l'alliance et beaucoup de pays des Balkans recherchent ce « Graal » après des décennies de règne communiste et soviétique. La Russie ne semble pas très préoccupée par l'intégration des Balkans occidentaux dans l'UE car elle a déjà passé des contrats commerciaux importants, détient déjà des parts non négligeables de l'économie énergétique et a déjà créé une certaine dépendance envers elle.

2. La course à l'influence

La critique russe. La Russie accuse l'Union européenne de déstabiliser les Balkans, d'imposer une domination par le modèle occidental³¹⁸, encourageant à « *tracer de nouvelles lignes de division sur le continent européen* ». Cette critique suit en fait l'intégration du Monténégro en 2017 à l'OTAN et la déclaration de l'Alliance a renforcé sa présence dans les Balkans. La critique russe semble légitime car en effet il est certain que l'Europe cherche à amplifier sa présence et son influence dans la région. Cette politique semble fonctionner si elle est remarquée dans ce sens.

Ingérences extérieures. L'intégration à l'OTAN est un vrai sujet de discussion et la Russie est prête à opérer des manœuvres politiques pour l'empêcher, ce qui est en soi le jeu des relations internationales. Ainsi, elle a soutenu la Serbie en 2008 lorsque le Kosovo déclarait son indépendance, pour renforcer le lien diplomatique. Véritable ingérence dans la politique d'un pays, elle aurait œuvré pour le vote en défaveur du nouveau nom³¹⁹ de « Macédoine du Nord » en finançant des opposants au changement de nom, des hooligans ayant provoqué des échauffourées afin de mettre de « l'huile sur le feu » par l'intermédiaire du milliardaire grecorusse Ivan Savvidis. Les grecs avaient conditionné leur accord à l'entrée de la Macédoine dans

³¹⁷ « [Entre la Serbie et la Russie, une coopération militaire au beau fixe](#) », consulté le 15/05/2021

³¹⁸ Interview à la presse serbe, diffusé sur le site du Kremlin, 16/01/2019

³¹⁹ « [La Russie aurait tenté de faire capoter l'accord sur le nom entre la Grèce et la Macédoine, Athènes voit rouge](#) », consulté le 15/05/2021

l'UE et dans l'OTAN à ce changement de nom. La porte-parole du ministère des Affaires étrangères russe, Maria Zakharova avait déclaré à la suite de l'accord entre Athènes et Skopje signé le 17 juin 2018 que « *cet accord [...] est loin de consolider la paix et la sécurité dans les Balkans, ce n'est qu'un outil pour attirer plus rapidement la République de Macédoine dans l'Otan* »³²⁰, ce qui montre le véritable objectif de la Russie.

B. Une préoccupation européenne

Des gouvernements partagés. Les Balkans essaient de lutter contre les influences et de respecter les injonctions de l'UE. Par exemple, les autorités bosniennes ont interdit de territoire des chefs des Loups de la nuit, une organisation russe de motards qui en 2018 a planifié de traverser la Serbie et une partie de la Bosnie-Herzégovine en suivant des anciens itinéraires de pèlerinage. Ces chefs sont également placés sur liste noire par les Etats-Unis pour leur participation au conflit armé en Ukraine³²¹. Il en est de même pour la Croatie qui a alerté la haute représentante de l'UE Federica Mogherini sur les campagnes de désinformation sur l'UE, la République de Croatie et l'OTAN, menées par des médias financés par la Russie dans une « *guerre hybride* »³²².

Calculs politiques pour l'intégration. Des discussions sur la position entretenue par les Balkans envers la Russie sont menées. Certains s'interrogent sur la motivation des pays des Balkans à conclure de telles alliances et soulèvent la question de savoir s'il ne s'agit pas ici d'une manœuvre visant à attirer l'attention de l'UE en vue d'en accélérer leur adhésion. En brandissant le spectre d'une alliance russe, ces pays pensent peut-être qu'ils intégreront plus rapidement l'UE car elle sera pressée d'assoir son emprise³²³. Cristalliser l'attention et les tensions entre les puissances peut être un atout en leur faveur s'ils savent en jouer. Cela semble fonctionner, de plus en plus de députés européens s'alarment des influences étrangères et pressent l'intégration européenne pour éviter leur enracinement. D'autres au contraire, pensent que la Serbie n'est pas en mesure de conclure des pactes trop engageants envers la Russie car sa politique étrangère est officiellement celle d'intégrer l'UE, même si les réformes en ce sens peinent à suivre³²⁴. Cette théorie semble plutôt fondée car si en effet la Serbie conclut des marchés avec d'autres puissances, comme l'accord de libre-échange entre les pays de l'Union économique eurasiatique qui lève les droits de douane sur une partie des produits exportés ; elle

³²⁰ *Ibidem*, consulté le 15/05/2021

³²¹ « [Moto : les Loupes de la nuit font leur pèlerinage des « Balkans russes](#) », consulté le 14/05/2021

³²² « [La Croatie, nouvelle cible de la « guerre hybride » russe](#) », consulté le 14/05/2021

³²³ « [Les Balkans, la Russie et l'UE : mythes, propagande et occasions manquées](#) », consulté le 14/05/2021

³²⁴ « [Serbie : « le porte monnaie en Occident, mais le coeur en Russie](#) », consulté le 14/05/2021

rappelle que cet accord sera caduc une fois rentrée dans l'UE, pour favoriser les règles du marché intérieur commun³²⁵. Il en sera de même pour l'accord de libre-échange signé entre la Russie et la Serbie³²⁶, selon lequel les produits serbes sont exemptés de droit de douane pour l'export en Russie (hors produits expressément mentionnés).

Section 2. Les Balkans, une région convoitée par l'Asie

I. La Chine à la recherche de partenaires économiques pour s'étendre

La présence chinoise. La Chine a aussi conscience des enjeux représentés par les Balkans. Son intérêt est majoritairement commercial. Ainsi, son but est de créer une nouvelle route de la soie pour atteindre plus rapidement le marché européen (A) en investissant massivement, ce qui intéresse les pays des Balkans occidentaux (B).

A. La création d'une nouvelle route de la soie

D'où vient cet intérêt ? La Chine met-elle en place cette politique partenariale depuis longtemps ? Quel serait le trajet de cette nouvelle route ? Nous allons retracer une brève histoire de l'intérêt que porte la Chine pour cette région (1), avant d'expliquer la nouvelle route (2).

1. Historique

Des alliances opportunistes. La Chine investit massivement dans les Balkans depuis environ six ans³²⁷, bien que ce lien soit plus ancien. En effet, la prise de position albanaise en faveur de la Chine lors de la rupture sino-soviétique en 1961 avait rapproché les deux pays³²⁸, l'Albanie ayant obtenu à l'époque des financements en provenance de la Chine. Lors de l'entrée de l'Albanie dans la Yougoslavie, ces liens s'étaient délités pour rompre en 1978, bien que la Yougoslavie et la Chine aient essayé de conserver des échanges commerciaux. Cette dernière va finalement se retirer, notamment à cause des nombreuses instabilités dans cette région ainsi que dans le monde (chute du mur en 1991), avant de revenir dans les années 2000 avec cette nouvelle stabilité. Ainsi, elle souhaite se poser en réelle alternative financière à l'Union européenne et à la Russie.

³²⁵ « [La Serbie se rapproche de l'Union eurasiatique, en attendant l'UE...](#) », consulté le 15/05/2021

³²⁶ « [Exporter en Russie sans droit de douane](#) », consulté le 15/05/2021

³²⁷ « [Sommet «16+1» à Dubrovnik : la Chine continue de se positionner dans les Balkans](#) », consulté le 2/04/2021

³²⁸ « [La Chine, puissance majeure en devenir dans les Balkans](#) », consulté le 03/04/2021

L’alerte européenne. Les inquiétudes envers ce rapprochement sont assez récentes mais bien présentes. Le commissaire européen à l’Elargissement et à la Politique européenne de voisinage, Johannes Hahn, a alerté de l’intérêt croissant qu’a la Chine pour les Balkans, preuve indéniable de la complexité de cette région³²⁹. La Chine a bien compris que les investissements économiques engendraient des avantages politiques³³⁰, lorsque l’on sait les demander.

Un montant d’investissement relatif. Avant tout, il semble bon de rappeler que pour le moment l’UE pèse 70% des investissements étrangers directs en Serbie, Bosnie, Kosovo, Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, contre 1% d’investissements chinois selon les données de la Commission européenne, entre 2007 et 2016³³¹.

2. La nouvelle route

L’extension du commerce chinois. Le sommet du 11 avril 2019 appelé "17+1"³³² à Dubrovnik en Croatie, ou « l’initiative des trois mers », auquel ont pris part la Chine ainsi que onze membres de l’UE (dont les Etats baltes, la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie et la Pologne) et cinq Etats des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine et Serbie) est le reflet de l’accélération du projet de la « *nouvelle route de la soie* » par la grande puissance chinoise. Surnommée the « *Belt and Road Initiative* »³³³, cette nouvelle route de la soie se dessine et « *passse par la Corne de l’Afrique et qui aboutit au Pirée, et ensuite qui remonte à travers l’Europe orientale* » comme l’explique Jean-François Di Meglio, président d’Asia Centre³³⁴. Elle a pour but de développer ses échanges commerciaux avec l’Europe en créant une voie royale par ce corridor vers le cœur de l’Europe.

Certaines infrastructures visées. La Chine vise certaines infrastructures. Le projet le plus éloquent en ce sens est la construction d’une ligne à grande vitesse entre Athènes et Budapest, en passant par la Macédoine et Belgrade. La carte ci-dessous explicite le trajet.

³²⁹ P. Frankopan, *Les nouvelles routes de la soie : émergence d’un nouveau monde*, Flammarion, coll. Champs histoire, 2020, p.229

³³⁰ P. Frankopan, *Les nouvelles routes de la soie : émergence d’un nouveau monde*, Flammarion, coll. Champs histoire, 2020, p.227

³³¹ « [La Chine investit dans les Balkans, l’Europe s’inquiète](#) », consulté 02/04/2021

³³² Le forum « 16+1 » avait été initié en 2012, et s’est transformé en « 17+1 » à la suite de l’adhésion de la Grèce. « [Le format 17+1, un outil au service de la politique européenne de Pékin défiant l’UE ?](#) », consulté le 03/04/2021

³³³ « Belt », ceinture, pour les corridors terrestres (lignes de chemin de fer) et « road », route, pour les deux corridors maritimes.

« [La Chine et les Balkans occidentaux : un ancrage à la périphérie de l’UE](#) », consulté le 03/04/2021

³³⁴ « [Sommet «16+1» à Dubrovnik: la Chine continue de se positionner dans les Balkans](#) », consulté le 02/04/2021



Le monde, « La Chine se renforce dans les Balkans pour déployer sa « nouvelle route de la soie » »

Infrastructures. Les marchandises seraient acheminées depuis le port grec du Pirée qui appartient au groupe chinois COSCO depuis 2010³³⁵, pour inonder les pays d'Europe orientale. Les investissements chinois se font pour la plupart dans les infrastructures : comme des mines, des ponts comme en Serbie³³⁶, des autoroutes comme en Macédoine, des aéroports comme celui de Tirana en Albanie ou encore des voies ferrées. La Chine, puissance étrangère, s'accapare donc petit à petit le contrôle d'infrastructures commercialement importantes, mais également très stratégiques. Ayant expliqué que les voies aériennes et maritimes seront particulièrement sensibles aux trafics, ces rachats et leur gestion sont à surveiller.

Doubles bénéfiques. Ces infrastructures sont rachetées ou directement construites, ce qui est astucieux car cela emploie des banques chinoises pour les prêts (China Exim Bank, China Everbright Limited), et des entreprises chinoises pour construire (China Road and Bridge Corporation, China Railway Corporation), représentant un double gain pour elle³³⁷. Cependant, les personnels locaux ne semblent pas être beaucoup embauchés, ce qui ne crée pas de travail.

³³⁵ « La Chine se renforce dans les Balkans pour déployer sa « nouvelle route de la soie », consulté le 03/04/2021

³³⁶ Ce pont a été inauguré en 2014 et est surnommé le « pont de l'amitié sino-serbe ». Il a été financé à 85% par un prêt de la China Exim Bank et a coûté 170 millions d'euros.

³³⁷ « La Chine se renforce dans les Balkans pour déployer sa « nouvelle route de la soie » », consulté le 03/04/2021

B. La sensibilité des pays des Balkans aux offres de la Chine

Les gouvernements éprouvent un certain intérêt à accepter ces investissements (1), mais ce n'est pas sans risque pour eux, ainsi que leur partenaire commercial principal, l'Europe (2).

1. L'intérêt des Balkans face à des financements promis

L'attractivité chinoise. Les pays d'Europe orientale et occidentale ont éprouvé une certaine sensibilité aux offres imposantes d'investissements chinois. Le premier ministre hongrois Viktor Orban³³⁸ justifie ce choix d'orientation en expliquant que « *le centre de gravité de l'économie mondiale passe de l'Ouest à l'Est* »³³⁹ et que si cela est difficile à accepter, il ne faut pas le nier. Une autre raison évoquée pourrait être la paralysie dont l'Europe et l'Union européenne sont touchées face à l'intégration des Balkans. Le Premier ministre de l'ancienne République de Macédoine, George Ivanov, ne manque pas de le faire remarquer, arguant que l'Europe « *se rétracte, ou plutôt elle ne tient pas sa promesse de faire des Balkans une partie de l'Union européenne* »³⁴⁰. Une autre question qui serait peut être tout aussi légitime, serait de se demander si ne sont pas ici confondues vitesse et précipitation. L'Union européenne ne peut pas se permettre de faire entrer dans ses rangs des Etats qui ne s'approchent pas assez des critères d'adhésion exigés dans le traité de Maastricht³⁴¹ et la Convention de Copenhague³⁴². Si les Balkans reprochent à l'Union de ne pas les intégrer, peut-être doivent-ils se demander s'il n'y a pas de raisons valables, dépendantes de leur comportement.

2. Les risques d'un rapprochement de la Chine avec les Balkans

a. L'impatience des Balkans

Le cercle vicieux de l'attente. Ce jeu est dangereux car l'UE presse les Balkans de respecter des critères, tandis que ces pays s'impatientent, perdent la volonté politique de les appliquer et commencent à se tourner vers des pays moins regardants, notamment sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales et les critères démocratiques. Ces rapprochements risquent peut-être de ruiner les efforts de l'UE concernant la démocratisation et pacification de cette région.

³³⁸ Viktor Orban prône une "démocratie illibérale ». Il a construit toute sa campagne sur l'immigration et avait pour slogan "La Hongrie d'abord ». Il est un grand admirateur de Vladimir Poutine.

C. Deloy, *Les élections en 2018*, in *L'opinion européenne en 2018*, D. Reynié, Marie B, 2019, p.141

³³⁹ Premier ministre de Hongrie, « Victor Orbán's speech at the conference « Chine-CEE Political Parties Dialogue » », 8 octobre 2016

³⁴⁰ Agence d'information de macédoine, « EU failure in Balkans is a call to China and Russia, President Ivanov tells UK's Telegraph », 5 novembre 2017

³⁴¹ Article 49, Traité de Maastricht, 7 février 1992

³⁴² Sommet de Copenhague, 1993

L'approche de pays comme la Chine, qui n'est internationalement pas reconnue pour être le pays le plus respectueux des droits de l'Homme, pourrait faire reculer l'envie de ces pays de s'y contraindre. D'un autre côté, les habitants de ces derniers se réjouissent que leurs usines ne ferment pas, comme par exemple à Smederevo, à l'Est de Belgrade où le groupe chinois HBIS a sauvé une usine de 5000 employés par un rachat de 46 millions d'euros³⁴³.

Des risques limités. Nous pourrions croire que l'UE risque de perdre de potentiels grands alliés économiques. Cependant, au vue de l'importance de ses investissements dans la région, les Balkans n'ont pas d'intérêt commercial à lui tourner le dos. De plus, la Chine se concentre particulièrement sur la Serbie, par exemple, car une date d'entrée dans l'UE a été suggérée et elle espère qu'une fois ce pays rentré dans l'Union, elle pourra pénétrer le marché intérieur de l'UE à travers cette porte.

b. Le risque de dépendance

« *Une diplomatie de la dette* ». Les inquiétudes de Johannes Hahn ont été répétées devant l'AFP «*inquiétudes sur les effets socio-économiques et financiers que peuvent avoir les investissements chinois* » dans cette région pauvre. En effet, un des autres risques que comporte ce rapprochement est de voir naître une « *diplomatie de la dette* ». Autrement dit, de voir des gouvernements (trop) liés, contraints de se soumettre à la volonté d'autres Etats envers lesquels ils sont fortement débiteurs et de prendre des décisions sans avoir une liberté d'action totale. Pire, ils peuvent servir de levier de chantage entre la Chine et l'UE, par des vagues de licenciements massifs, de désinvestissement, d'abandon d'infrastructures, etc... De plus, ce partenariat va plus loin entre la Serbie et la Chine puisque ces deux pays collaborent jusqu'aux domaines militaires et de sécurité du territoire serbe ; de quoi crisper encore un peu plus l'UE qui essaie de pacifier cette région. Nous pouvons remarquer que la Serbie a accepté des accords militaires avec la Russie et la Chine.

Une influence économique catastrophique. Autre conséquence déplorable, le montant sur lequel les pays balkaniques se sont endettés auprès de la Chine est assez élevé, surtout pour des « petits » pays. Pékin a déclaré un total de 12 milliards d'euros de prêts pour les projets de construction dans ces pays, un tiers destiné à la Serbie, le reste pour la Bosnie et le Monténégro, selon la Banque européenne d'investissement.

³⁴³ « [La Chine investit dans les Balkans, l'Europe s'inquiète](#) », consulté le 02/04/2021

La dépendance énergétique. A l'instar de la Russie, la Chine investit notamment dans les sources d'énergie. C'est une problématique importante vis à vis de l'indépendance énergétique de cette région. Tandis que l'UE essaie de la dissuader de poursuivre son orientation vers des filières polluantes telles que les centrales à charbon, la Bosnie s'y est pourtant engagée au travers d'un emprunt important. D'un autre côté, les pays des Balkans « *ne sont pas en position de refuser l'argent* », explique Matt Ferchen, spécialiste de la Chine au centre de réflexion Carnegie-Tsinghua Center for Global Policy³⁴⁴, et ont besoin de se développer.

c. Exemples

Le cas de la Bosnie-Herzégovine. La Bosnie souhaite rénover trois centrales électriques au charbon et construire une autoroute pour un coût estimé de 1018 milliards d'euros, 14% de sa dette externe est à la Chine³⁴⁵. Ces dettes, dont les modalités d'allocation des ressources et de distribution des crédits ne sont pas très regardantes, pèsent sur les budgets des Etats au point que la Bosnie-Herzégovine a réduit ses dépenses dans la protection sociale pour honorer son remboursement, ce qui est inquiétant.

Le cas du Monténégro. Le Monténégro doit près de 40% de sa dette extérieure à la Chine ce qui représente 900 millions d'euros. Un article paru en mai 2021 dans Euronews explique que le Monténégro est « *piégé dans le scandale de l'autoroute chinoise* »³⁴⁶ car il avait engagé la construction d'une des autoroutes les plus chères du monde grâce à un prêt chinois « *d'un milliard de dollars pour la construction du premier tronçon* », ce même projet refusé par l'UE car considéré comme « *surdimensionné* ». Beaucoup dénoncent la corruption du pays : « *Enquêteur de l'organisation anti-corruption cofinancée par l'Union européenne MANS, Dejan Milovac est lui d'accord pour nous parler. Il affirme que sur la totalité de ce prêt, 400 millions d'euros ont été distribués les yeux fermés aux sous-traitants dont certains sont des proches du président.* » Pire encore, le Monténégro a « *accepté de renoncer à sa souveraineté sur des zones de son territoire en cas de problèmes financiers avec une procédure d'arbitrage prévue en Chine* ». En ligne de mire, il s'agit encore d'un port, le port de Bar, que la Chine pourrait ainsi récupérer pour renforcer sa politique commerciale. Le Monténégro a demandé une aide financière à l'UE qui se retrouve dans la position difficile d'accepter d'aider un projet

³⁴⁴ « [La Chine investit dans les Balkans, l'Europe s'inquiète](#) », consulté le 02/04/2021

³⁴⁵ « [La Chine et les Balkans occidentaux : un ancrage à la périphérie de l'UE](#) », consulté le 02/04/2021

³⁴⁶ « [Le Monténégro piégé dans le scandale de l'autoroute chinoise](#) », consulté le 27/05/2021

infaisable et en échec à cause de la corruption du gouvernement, ou de laisser un port tomber entre les mains chinoises.

Pour conclure, nous pouvons observer que ce rapprochement peut cependant être une bonne chose si les pays des Balkans trouvent un équilibre entre l'UE et la Chine, ce qui renforcerait également les liens entre ces deux puissances. Si l'interdépendance des économies a réussi à souder des alliances politiques fortes au début de la Communauté européenne, il n'est pas certain que cette même stratégie fonctionne pour le cas Chine-Europe. La crise du COVID-19 a montré la dépendance de l'Europe vis-à-vis de la Chine, ce qui questionne sur la sécurité et le bien-être de l'Europe dans ce partenariat inégalitaire³⁴⁷.

Section 3. Les Balkans, une région convoitée par le Proche et Moyen Orient

I. La Turquie envieuse

La Turquie est très proche de tous les pays de la région des Balkans. En maintenant son influence sur le territoire des Balkans (A), elle gêne l'Union européenne qui souhaiterait faire appliquer ses valeurs (B).

A. **Maintien de l'influence ottomane**

Des investissements bien choisis. Malgré ses grandes déclarations de soutien aux bosniaques, la Turquie n'avance pas beaucoup de financement. L'ambassade de France en Turquie analyse la présence économique de la Turquie dans les Balkans³⁴⁸ et relève que les « *outils classiques* » de l'influence sont développés. En effet, elle préfère financer des projets symboliques comme le vieux pont de Mostar, des bâtiments d'architecture islamique ou des projets politiques comme la cérémonie en l'hommage du coup d'Etat manqué en juillet 2016, plutôt que d'investir dans les industries³⁴⁹. Bien qu'allié de longue date, le Kosovo n'est pas sensible aux investissements en matière de religion qu'effectue la Turquie sur son territoire. Un reproche provient des citoyens kosovars qui reprochent à la Turquie de « *bâtir des mosquées [sur son sol], pendant qu'elle construit des usines en Serbie* »³⁵⁰. « *L'activisme diplomatique (visites*

³⁴⁷ « [Allemagne-France : Pour une politique européenne commune à l'égard de la Chine](#) », consulté le 27/05/2021

³⁴⁸ « [La présence économique de la Turquie dans les Balkans](#) », consulté le 27/05/2021, p. 1

³⁴⁹ « [Bosnie-Herzégovine : entre Erdogan et Poutine, mon coeur balance](#) », consulté le 14/05/2021

³⁵⁰ « [Le grand retour de la Turquie dans les Balkans](#) », consulté le 27/05/2021

officielles très fréquentes, accords de libre-échange), le soft power (notamment via l'agence TIKA), les amitiés personnelles à haut niveau (Albanie, Bosnie-Herzégovine) et une desserte importante par Turkish Airlines »³⁵¹ sont autant d'éléments qui apportent la popularité suffisante et la visibilité au sein de la population, à moindre frais.

Les infrastructures visées. Tout comme la Chine, la Turquie a accepté de financer des projets d'autoroutes. Ainsi, nous pouvons remarquer plusieurs projets en Bosnie : « *projet d'autoroute Sarajevo-Belgrade (3 Mds EUR) financée partiellement et construite par la Turquie, notamment en Serbie où Tasyapi a signé un contrat en décembre 2018 ; plusieurs propositions turques à un appel d'offres pour l'autoroute Budapest-Ploce (2017), dont une coentreprise entre Fernas et Ozgun Insaat ; rumeurs d'intérêt de Turkish Airlines pour un nouvel aéroport à Sarajevo (2016)* »³⁵². Les mêmes projets sont également présents au Kosovo.

B. Les Balkans impactés par les tensions entre l'Europe et la Turquie

Les Balkans sont pris dans les conflits opposants la Turquie et l'Union européenne en ce qu'ils subissent une course à l'influence. La Turquie s'irrite de cette proposition d'élargissement alors qu'elle-même est dans l'antichambre depuis une décennie (1) et risque d'y rester au vu de la tournure politique que prend le pays, ne respectant plus les critères d'adhésion. Cette orientation est néfaste pour les Balkans qui ne doivent pas emprunter la même voie (2).

1. La Turquie exaspérée par l'entrée des pays des Balkans dans l'UE

Un gouvernement turc « agacé »³⁵³. « *L'UE parle de la relance de l'élargissement dans les Balkans occidentaux, mais la Turquie est également un sujet* », argue Faruk Kaymakci, le représentant permanent de la Turquie auprès de l'UE. Ce pays en est le plus ancien candidat. Le gouvernement turc profite de l'éventuelle entrée de pays des Balkans dans l'UE pour réclamer la relance du processus lié à sa propre adhésion, alors qu'il est complètement gelé depuis des mois, à la suite des multiples dérives autoritaires du président Recep Tayyip Erdogan. De plus, personne parmi les pays membres ne soutient ce processus. « *Nous désirons une pleine adhésion à l'Europe. D'autres options ne nous satisfont pas* », a pourtant assuré le président Erdogan dans le journal italien *La Stampa*, dimanche 4 février, balayant la proposition du président Macron, qui a récemment suggéré qu'il fallait repenser la relation avec Ankara, « *non pas dans le cadre du processus d'intégration, mais d'une coopération, d'un*

³⁵¹ « [La présence économique de la Turquie dans les Balkans](#) », consulté le 27/05/2021, p. 1

³⁵² *Ibidem*, consulté le 27/05/2021, p. 2

³⁵³ « [Elargissement : l'UE envoie un signal aux Balkans, la Turquie s'agace](#) », consulté le 27/05/2021

partenariat »³⁵⁴. L'occasion de cet élargissement possible pour les Balkans est le moment pour Ankara de jouer à nouveau cette carte de l'adhésion pour avancer sur d'autres sujets lui tenant à cœur : la libéralisation des visas vers l'UE ou la modernisation d'un accord d'union douanière vieux de plus de 15 ans.

Coopérations criminelles. Nous avons déjà expliqué comment les diasporas et les groupes criminels des Balkans et turcs coopéraient. La Bulgarie par exemple, déjà membre de l'UE, est alliée à la Turquie car « *plus de 10% de la population bulgare est ethniquement turque, renforçant d'autant plus ces liens.* »³⁵⁵. L'intégration de la région balkanique dans l'UE pourrait être une porte d'entrée de choix pour la criminalité turque qui collabore beaucoup avec la criminalité albanaise.

2. Une amitié toxique

La présence turque nécessaire. La Turquie, amie de longue date de la Bosnie, a été sollicitée par la Présidente de la Croatie Kolinda Grabar-Kitarovic pour aider le gouvernement bosniaque à s'entendre³⁵⁶. Il est donc ici question d'un Etat membre de l'Union européenne qui demande l'intervention turque pour pallier l'instabilité d'un autre pays, candidat à l'intégration. Signe d'une impuissance européenne, Erdogan a été demandé pour être le médiateur de la région. Jean Marcou, chercheur associé à l'Institut français d'études anatoliennes, concède que « *Depuis la fin du monde bipolaire, la Turquie a eu une politique très active dans les Balkans* »³⁵⁷, en contribuant « *à la stabilisation des conflits* » et « *aux efforts de reconstruction* », puis en menant une politique étrangère teintée de « *néo-ottomanisme* ». Cette dernière remarque est intéressante car il est à n'en point douter, que si la Turquie accepte ce rôle, elle y trouvera un certain avantage. Cependant, l'influence qu'elle a commence parfois à déplaire.

Des tensions politiques. L'influence turque n'est pas toujours acceptée. En effet, au Kosovo un incident diplomatique a amené à des échauffements entre les gouvernements turc et kosovar. En effet, la Turquie a fait extraditer sans l'accord du gouvernement kosovar des individus considérés comme terroristes, en réalité individus liés à Gülen, l'ennemi d'Erdogan. Cette intrusion sur le territoire kosovar n'a pas du tout été appréciée. Le premier ministre du Kosovo a déclaré qu'il ne tolérerait plus de telles actions et Erdogan a menacé de « *mettre fin à sa*

³⁵⁴ « [Elargissement : l'UE envoie un signal aux Balkans, la Turquie s'agace](#) », consulté le 27/05/2021

³⁵⁵ « [La présence économique de la Turquie dans les Balkans](#) », consulté le 27/05/2021, p. 1

³⁵⁶ « [Le grand retour de la Turquie dans les Balkans](#) », consulté le 27/05/2021

³⁵⁷ « [Dans les Balkans, la Turquie montre son influence](#) », consulté le 27/05/2021

carrière » pour « avoir osé recevoir les terroristes »³⁵⁸. Suite à cet incident, le ministre de l'Intérieur et le chef des services de sécurité ont été contraints de démissionner et l'UE a demandé à la Turquie de respecter les procédures judiciaires et les droits de l'Homme. Celle-ci a en réponse « *menacé d'organiser le même genre d'opération dans les pays de la région, voire dans l'UE ou aux Etats-Unis* ». La Turquie a également demandé à l'Albanie de fermer les écoles financées par la fondation de Gülen, ce à quoi l'Albanie se refuse.

Une influence contrôlée. Ces sollicitations envers la Turquie pour une pacification de la région étaient acceptées tant que la Turquie, déjà dans l'OTAN donc normalement alliée, prenait la voie de l'adhésion européenne et adoptait des mesures pour respecter l'Etat de droits et autres valeurs européennes. Cependant, à cause de son tournant autoritaire et pour éviter toute influence néfaste, l'UE a coupé court à cet accès privilégié des Balkans en l'excluant du sommet UE-Balkans occidentaux du 17 mai 2018.

II. L'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unies (EAU)

L'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unies (EAU) ont un pied dans les Balkans. Si cela peut sembler curieux, l'histoire permet de comprendre la raison initiale (A). Les échanges récemment découverts témoignent d'une alliance parfois obscure et corrompue (B).

A. La méfiance envers l'influence religieuse saoudienne

1. Une région sensible aux idéaux radicaux

Les Balkans, un berceau de radicalisation. Les pays du Golfe et Riyad inquiètent le Service d'action extérieure que dirige Federica Mogherini, la haute représentante de l'UE, parce qu'ils tentent d'instiller une vision radicale de l'islam dans les sociétés balkaniques, d'où sont d'ailleurs partis de nombreux djihadistes vers les zones de combat irakiennes et syriennes. « *Environ 300 bosniaques seraient partis rejoindre les rangs des combattants étrangers de Daesh, soit le taux le plus élevé par habitant de toutes les nations étrangères* »³⁵⁹. Certains ont indiqué vouloir revenir en Bosnie.

Les origines. Cette tournure prend son origine durant la guerre de Bosnie-Herzégovine contre l'armée yougoslave dirigée par le président serbe. La Bosnie-Herzégovine a accueilli un bataillon spécial appelé les « El-Moudjahidin ». Un moudjahidin est un combattant pour la foi qui s'engage dans le djihad. Ce bataillon est formé de combattants musulmans d'Afghanistan

³⁵⁸ « [Le grand retour de la Turquie dans les Balkans](#) », consulté le 27/05/2021

³⁵⁹ « [La Bosnie est un laboratoire pour l'influence religieuse saoudienne en Europe](#) », consulté le 27/05/2021

qui y ont combattu le communisme en 1992 et voient en la Bosnie une nouvelle terre de guerre et de 1400 soldats bosniaques qui sont formés à leurs techniques. Entre 4000 et 5000 personnes vont combattre dans cette unité et participer aux batailles les plus sanglantes. L'extrémisme de ces combattants, souvent cruels envers les civils, les prisonniers et même les soldats bosniaques qu'ils ne trouvent pas assez musulmans, est à noter, mais le gouvernement bosniaque ne s'en privera pas pour autant. Leur présence en Bosnie importera une vision radicale de l'islam. Des terroristes d'extrême droite se joindront également à la bataille aux côtés de la République serbe de Bosnie (orthodoxe) et de l'armée bosniaco-croate (catholique).

La manipulation des passeports. La Bosnie-Herzégovine est considérée comme un pays « sur » et ses ressortissants sont exemptés de l'obligation de posséder un passeport Schengen s'ils en disposent d'un biométrique. Le problème est que la Bosnie a naturalisé beaucoup des combattants moudjahidins à la fin de la guerre en guise de remerciement de leurs services. « *Husein Živalj, ambassadeur de Bosnie-Herzégovine à Vienne et collaborateur de Hasan Čengić, avait distribué des passeports à des membres du milieu terroriste international.* » Ce passeport bosniaque est entré aux mains de l'un des terroristes les plus recherchés du monde, Osama Ben Laden, qui avait rendu visite à ce bataillon. « *En 1999, le citoyen bosnien Mehmed Audoni, l'un des collaborateurs les plus proches d'Osama Ben Laden, fut arrêté en Turquie, mais le scandale connut son apogée lorsqu'il fut révélé que l'ambassade de Bosnie-Herzégovine à Vienne avait délivré en 1993 un passeport à Osama Ben Laden en personne.* »³⁶⁰ Malgré un retour en arrière sur ces passeports, demandé fortement par les Etats Unis et une expulsion partielle des combattants exigée par les Etats-Unis, certains sont restés en Bosnie et continuent de convertir et recruter.

2. La Bosnie, un laboratoire européen

L'implantation du wahhabisme. L'Arabie saoudite est accusée de transformer la Bosnie-Herzégovine en « *laboratoire européen du wahhabisme* »³⁶¹, selon les mots de Dariusz Kalan, spécialiste des affaires d'Europe centrale. Beaucoup craignent que les investissements économiques, 22 millions de dollars en 2017, soient une façade pour implanter sur le territoire bosniaque une version stricte de la religion musulmane, pratiquée de manière libérale actuellement. Ainsi, les centres commerciaux construits par les Saoudiens ont des règles strictes : pas de vente de produits à base d'alcool ou de porc. Avec un taux de chômage des

³⁶⁰ « [Islam radical et réseaux djihadistes en Bosnie-Herzégovine : une vieille histoire](#) », consulté le 27/05/2021

³⁶¹ « [La Bosnie est un laboratoire pour l'influence religieuse saoudienne en Europe](#) », consulté le 27/05/2021

jeunes de 55,5%, la Bosnie n'est pourtant pas en position de refuser les investissements saoudiens ni la visite de ses ressortissants dont le nombre a doublé entre 2018 et 2019. Une ligne directe aérienne entre Sarajevo et Riyad a même été ouverte.

L'inquiétude des Bosniaques. Durant la guerre, les moudjahidins avaient déjà créé des conflits avec les soldats bosniaques pas assez musulmans à leur goût. « *Selon une étude de 2018, 27% des Bosniaques ont une perception négative du rôle de l'Arabie Saoudite dans leur pays. Seuls 10% ont une opinion positive.* »³⁶² La population s'inquiète de cette évolution, la guerre est encore trop présente et les tensions entre les Croates, les Serbes et les musulmans (de Bosnie) sont toujours bien présentes. Cette méfiance est dangereuse car elle pourrait être manipulée par les nationalistes serbes et croates pour désigner une menace islamiste et s'en prendre aux musulmans bosniaques comme dans le passé.

L'implication nécessaire de l'UE. Il est à noter que le président d'honneur de ce bataillon était le Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Ce parrainage était connu de tous, forces européennes et américaines les premières, sans en être plus inquiet. Cependant cette tendance est très dangereuse pour l'Union européenne qui ne peut abandonner une région aussi délicate et incertaine. La Bosnie n'est pas (encore) un bastion européen du terrorisme, mais les influences sont si nombreuses, avec des tensions toujours présentes, que le pays est à manier avec précautions.

B. L'exploitation de la corruption

Des investissements opaques. Les liens entre les autorités serbes et les puissants du Proche-Orient restent très confidentiels. Ces dernières années, l'Arabie saoudite et particulièrement les EAU, sont devenus les principaux partenaires du régime d'Aleksandar Vučić, Président de la Serbie. De nombreux investissements opaques ont été effectués : le projet de Belgrade Waterfont, l'achat des terres les plus fertiles de Belgrade et de Voïvodine, la prise de contrôle du transporteur aérien Air Serbia. Les Émirats ont également des relations privilégiées avec le ministère de la Défense.

Le scandale de l'affaire Stefanović³⁶³. Les entreprises publiques de l'Arabie saoudite et de la Serbie ont signé des accords de coopération dans le secteur de l'armement. Tous ces « deals » sont soigneusement dissimulés aux yeux curieux de l'opinion publique, sous prétexte d'un

³⁶² « [La Bosnie est un laboratoire pour l'influence religieuse saoudienne en Europe](#) », consulté le 27/05/2021

³⁶³ « [Serbie : les ventes d'armes, une affaire de famille](#) », consulté le 27/05/2021

accord bilatéral signé par les deux pays en 2013. Le ministre de l'Intérieur serbe Nebojša Stefanović a été contraint d'annoncer sa démission après qu'un scandale sur la vente d'armes à l'Arabie saoudite ait éclaté grâce à un lanceur d'alerte de l'usine d'armement nationale de Krušik, Aleksandar Obradović, aujourd'hui derrière les barreaux. Le ministre est accusé d'avoir usé de sa position pour avoir obtenu des armes à des prix concurrentiels pour son père, qui les a revendues à l'Arabie saoudite, créant un différentiel de plusieurs millions de dollars. Un autre problème assez important, les armes serbes vendues à l'Arabie saoudite se sont retrouvées sur des vidéos de propagande de l'Etat islamique.

Un silence gênant. Cette affaire de trafic d'armes de la famille Stefanović n'a pas créé une révolution en République de Serbie. Le Gouvernement a étouffé l'affaire, censurant les journaux et créant d'autres scandales pour faire oublier celui-ci. Peu de citoyens ont eu connaissance de cette affaire, reflétant l'atmosphère de peur qui règne.

Conclusion générale

« *D’abord réformer l’Union européenne, puis s’ouvrir aux Balkans.* »³⁶⁴ Les membres européens ont conscience des faiblesses de l’Union. Par cette déclaration, le Président français Emmanuel Macron exprimait l’idée qu’il serait préférable de renforcer le fonctionnement de l’UE en approfondissant l’intégration politique, afin d’acquérir une plus grande stabilité et une plus forte cohésion avant son prochain élargissement aux Balkans. Cette proposition semble cohérente, notamment au vu de la tournure autoritaire que prennent certains pays membres comme la Hongrie, la Pologne ainsi que d’autres gagnés par des mouvements nationalistes. Si ces pays souhaitent réformer l’UE à leur image, il serait peut-être préférable de sécuriser le système démocratique européen avant d’accueillir d’autres Etats encore fragiles. Cependant, l’attente commence à se faire ressentir et la crainte d’une perte de motivation de la part des Gouvernements ainsi que de l’espoir d’un avenir européen pour les citoyens causeraient du tort à toute la procédure d’adhésion. « *En 2009, 73% des Serbes étaient favorables à l’entrée dans l’UE. En 2019, ce pourcentage est tombé autour de 50%* »³⁶⁵. Un soutien continu et affirmé, comme cela a encore été le cas durant le sommet de Zagreb du 6 mai 2020 qui qualifie l’engagement de l’UE d’intégrer les Balkans comme « *un choix stratégique définitif* »³⁶⁶, permet de construire une solution politique stable et à long terme. Un communiqué de presse datant du 25 mars 2021 du Parlement européen³⁶⁷ réaffirme également le soutien aux Balkans dans leur futur européen, les incitant à plus de réformes en ce sens.

La course à l’adhésion européenne ne pourra qu’être bénéfique aux Etats dans leur lutte contre la corruption et la criminalité organisée. En effet, les pays sont incités à engager de grandes réformes, comme la République d’Albanie l’a fait avec sa réforme de la justice. Cependant, dans les pays où la corruption est un phénomène endémique, nous ne serons jamais sûr des tenants et aboutissants d’un scandale, s’il est légitime ou fabriqué de toute pièce pour faire tomber son opposant politique, d’une réforme ou d’une élection qui profiterait finalement au pouvoir déjà en place. Quoiqu’il en soit, certains indices ne trompent pas. L’immigration de la population vers les pays européens renvoie l’image de sociétés qui ne sont plus attractives pour la jeunesse. La désertification de ces pays engendre le cercle vicieux d’une consommation moindre, de la disparition d’investissement, de création de pauvreté, aboutissant à une société malade dont le crime organisé peut s’emparer. Si ces Etats ne s’attèlent pas à l’assainissement

³⁶⁴ « [Union européenne : se réformer et s’ouvrir aux Balkans en même temps](#) », consulté le 27/05/2021

³⁶⁵ « [Balkans-Union européenne : comment relancer le processus d’élargissement ?](#) », consulté le 27/05/2021

³⁶⁶ « [Soutien de l’Union européenne à l’intégration des Balkans occidentaux](#) », consulté le 27/05/2021

³⁶⁷ « [Élargissement : plein soutien à un futur européen pour les Balkans occidentaux](#) », consulté le 27/05/2021

de leurs racines politiques et économiques, rongées par tous les maux de la criminalité, les flux de population seront mortels pour ces sociétés désertées.

D'un autre côté, plutôt que de voir l'élargissement comme un affaiblissement, les membres de l'Union européenne devraient peut être le considérer comme le gain d'alliés économiques, politiques, qui coopéreront plus facilement dans le domaine de la coopération judiciaire et policière grâce à l'application du droit communautaire. De plus, les frontières extérieures seraient plus facilement contrôlées grâce à une aide de l'Union et ces pays ne rentreraient pas directement dans l'espace Schengen. Le but d'un accès au marché intérieur les pousserait à une harmonisation de leurs normes sanitaires, environnementales, sur les standards européens, ce qui serait également bénéfique. Cependant, les populations européennes ne sont peut-être pas prêtes à voir l'UE s'élargir davantage. Ce mouvement risque d'augmenter l'euro-scepticisme et la crainte d'une perte d'identité et de souveraineté nationale. De plus, « *tant que nous aurons cette situation absurde où nous tolérons des régimes non démocratiques dans des États membres de l'Union, nous aurons des régimes similaires dans les pays candidats, tandis que les citoyens, qui sont le véritable moteur de l'Union, cesseront de croire au projet commun.* »³⁶⁸. Il est vrai que l'intégration de pays ne respectant pas la totalité des critères de Copenhague sur des points aussi essentiels que les droits de l'Homme ou l'Etat de droit nivèlerait ces valeurs vers le bas et entraînerait une disparité certaine de droits entre les pays, altérant par la même occasion la confiance mutuelle si nécessaire à la coopération. . Le but de l'Union européenne est de regrouper des Etats dont les valeurs sont identiques. Les divergences de doctrines sur la démocratie remettent en cause l'essence même de la construction. Le 20 septembre 2020, la Commission européenne a publié son premier rapport à l'échelle de l'UE sur l'état de droit³⁶⁹ en s'appuyant sur quatre points : le système de justice, les cadres de lutte contre la corruption, la liberté et le pluralisme des médias, et l'équilibre des pouvoirs entre les institutions³⁷⁰. Ces quatre points ne sont pas présents dans les démocraties « *illibérales* ».

Une réforme du processus d'intégration est envisagée. En effet, la règle de l'unanimité oblige au vote positif de la totalité des Etats membres en faveur de l'entrée d'un pays dans l'Union. Certains plaident un changement du mode de vote pour une majorité qualifiée où 55% des Etats

³⁶⁸ « [Balkans-Union européenne : comment relancer le processus d'élargissement ?](#) », consulté le 27/05/2021

³⁶⁹ « [Rapports sur l'état de droit par pays](#) », consulté le 27/05/2021

³⁷⁰ « [État de droit : premier rapport annuel sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne](#) », consulté le 09/05/2021

membres représentant au moins 65% de la population européenne suffiraient. C'est le cas de Srđan Cvijić et Adnan Ćerimagić qui dans leur article « *Rebuilding our house of cards : with more glue* »³⁷¹ expliquent que le vote négatif est à présent purement politiquement motivé. Cependant, le risque de ce système est de scinder les Etats membres. Par un jeu d'alliance, des groupes d'Etats soutiendraient l'intégration de certains pays.

Des arguments en faveur et en défaveur de l'intégration des Balkans sont ainsi avancés, tous à raison. L'argument d'une meilleure coopération policière et judiciaire serait le plus important pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée transfrontalière de ces pays. Les bénéfices d'une coopération rapide et efficace seraient certains, la criminalité des Balkans est déjà bien ancrée dans le territoire européen. Cependant, là encore plusieurs arguments viennent déconstruire ce point. Premièrement, il existe déjà des conventions de coopération, par exemple le 16 décembre 2015 un accord de coopération policière a été conclu entre Europol et la Bosnie-Herzégovine, renforçant la lutte conjointe entre la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres formes graves de criminalité internationale. Deuxièmement, nous ne pouvons pas dire que la coopération entre Etats membres soit déjà excellente. Certains Etats sont très réticents à l'idée de coopérer et de divulguer leurs informations, bien que de nombreuses ECE soient effectuées avec succès chaque année. Les systèmes de coopération qui ne dépendent pas de la volonté humaine pourront peut être apporter plus de satisfaction, une fois dans l'espace Schengen les fichiers tels que le Passenger Name record, seraient accessibles.

La perspective de 2025 semble précoce. Motivation irréaliste ou croyance naïve, cette date ne semble pas être possible et souhaitable. L'état actuel des pays des Balkans demande des réformes profondes, d'ampleur, avec des conséquences à apprécier sur le long terme. L'UE souhaite cependant ne pas perdre l'opportunité présente et a adopté le 6 octobre 2020 le paquet « élargissement » 2020, une nouvelle procédure d'adhésion, plus adaptée pour les pays des Balkans. Le processus devient « *plus crédible, plus dynamique, plus prévisible et doté d'un pilotage politique plus déterminé.* »³⁷². La communication de la Commission intitulée « *Renforcer le processus d'adhésion — Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux* »³⁷³ est un guide pratique de « Comment intégrer l'Union européenne ». Elle propose des mesures concrètes sur les réformes « *fondamentales* » à mettre en œuvre pour les

³⁷¹ « [Reconstruire notre château de cartes : avec plus de colle](#) », consulté le 09/05/2021

³⁷² « [Un processus d'adhésion à l'UE plus crédible, plus dynamique, plus prévisible et plus politique - La Commission présente ses propositions](#) », consulté le 27/05/2021

³⁷³ « [Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux](#) », p. 1

Etats candidats qui devront mériter leur intégration : les résultats seront à la hauteur des efforts en faveur de l'Etat de droit. De plus, l'Union européenne a retenu de son impuissance : elle prévient ainsi qu'en cas de non-respect des procédures ou d'une dégradation des améliorations obtenues, elle pourrait mettre les « *négociations en sommeil* », « *des chapitres déjà clôturés pourraient être rouverts* ». Elle porte également atteinte au portefeuille : « *la portée et l'intensité du financement de l'UE pourraient être revues à la baisse, à l'exception du soutien à la société civile* »³⁷⁴.

Ainsi, l'Union européenne semble mieux préparée à l'intégration des Balkans. Consciente des grands problèmes de corruption et de criminalité organisée transfrontalière, elle n'acceptera l'adhésion pleine et entière qu'à condition d'une lutte acharnée contre ceux-ci.

³⁷⁴ *Ibidem*, p. 7

Bibliographie

Ouvrages :

- F. Attar, Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours, Seuil, 2009
- A. Barrau, Politique étrangère, sécurité et défense : où en est l'Europe ?, L'Assemblée Nationale, coll. Les documents d'information de l'Assemblée Nationale, 2000, n°2254
- Y. Buchet de Neuilly, L'Europe dans la politique étrangère, Economica, coll. Etudes politiques, 2005
- P. Deloire, H. Haenel et P. Lequiller, L'Europe des 30 en marche : mécanisme de l'élargissement, cadre institutionnel, aspects budgétaires et financiers, défis économiques et sociaux, frontières, Paris : Gualino éditeur, coll. ?, 2007
- G-F. Dumont et P. Verluise, Géopolitique de l'Europe : de l'Atlantique à l'Oural, PUF, DL 2016, coll. Major. Série Géopolitique, 2^{ème} éd., 2016
- F. Encel, Comprendre la géopolitique, Ed. du Seuil DL2011, coll. Points. Série Essais, 2^{ème} ed., 2011, n°659
- F. Farcy et J-F. Gayraud, préface à l'ed. 2014 Alain Bauer, Le renseignement criminel, Paris : CNRS éditions, coll. Biblis Paris, 2^{ème} ed., 2014, n°88
- P. Frankopan, Les nouvelles routes de la soie : émergence d'un nouveau monde, Flammarion, coll. Champs histoire, 2020
- P. Gauchon, S. Delannoy et J-M. Huissoud, Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie, puf, coll. Major, 2011
- J-F. Gayraud, préface de J. de Saint-Victor, Théorie des hybrides : terrorisme et crime organisé, Paris : CNRS Edition, coll. Arès, 2017
- J-F. Guilhaudis et collaboration de L. Balmond, Relations internationales contemporaines, LexisNexis, coll. Manuel, 4^{ème} éd., 2017
- C. Haguenau-Moizard, F. Kauff-Gazin, J. Leblois-Happe et J. Lelieur-Fischer, Les fondements du droit pénal de l'Union européenne, Bruxelles : Larcier, coll. Paradigme (Manuels), 2015

- J. Koechlin, La politique étrangère de l'Europe : entre puissance et conscience, Gollion : Infolio, coll. Illico, 2009, n°22
- A. Labrousse, La drogue, l'argent et les armes, Paris : Fayard, coll. ?, 1991
- N. Miletitch, Trafics et crimes dans les Balkans, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Criminalité internationale, 1998
- P. Mocellin et P. Mottet, Introduction à la géopolitique en 50 fiches, Ellipses, 2019
- J. Pierrat, Mafias, gangs et cartels : la criminalité internationale en France, Editions Denoël, coll. Folio Documents, 2011, n°51
- J. Raflik, Terrorisme et mondialisation : approches historiques, Paris : Gallimard DL2016, coll. NRF, 2016
- X. Raufer, Géopolitique de la mondialisation criminelle : la face obscure de la mondialisation, Paris : Presses universitaires de France, coll. Major. Série Géopolitique, 2013
- D. Reynié directeur d'ouvrage, L'opinion européenne en 2018, Marie B, coll. Lignes de repères, 19^{ème} éd., 2019
- D. Rolland directeur de publication, Construire l'Europe, la démocratie et la société civile de la Russie aux Balkans = Building Europe, democracy and civil society from Russia to Balkans : les Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe : entretiens : the schools of political studies of the council of Europe, Paris : l'Harmattan, coll. Inter-national (Paris.2004), 2011
- M R. Roudaut, J. Barrot et J-P Vidon, Marchés criminels : un acteur global, Paris : Presses universitaires de France, coll. Questions judiciaires, 2010
- R. Schwok, La construction européenne contribue-t-elle à la paix ?, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. Le savoir suisse, 2016, n°120

Thèses de mémoire :

- S. Pfister, Les avantages comparatifs de l'Union européenne dans la gestion des crises et la sortie des conflits, Institut européenne de l'Université de Genève, euryopa vol. 25-2004, 2004

Articles :

- G. Beaudu, « La politique européenne des visas de court séjour », Cultures & Conflits, été 2003, p.5-30
- P. Berthelet, « Espace pénal et Sécurité intérieure, deux projets européens aux éthiques divergentes ? », Revue de l'INHESJ, Cahiers de la Sécurité et de la Justice, 2017
- A. Beyer et J-C. Sevin, « Les ports-frontières de Trieste, Koper et Rijeka, futurs débouchés pour les conteneurs d'Europe centrale », Revue géographique des pays méditerranéens, 2008, n°11, p.39-49
- Commission des communautés européennes, « Exemption de l'obligation de visa pour les ressortissants roumains », Cultures & Conflits, été 2003, p.127-142
- T. Cretin, « Les puissances criminelles. Une authentique question internationale », Ramses, 2001
- C. Deloy, « Les élections en 2018 », in L'opinion européenne en 2018, D. Reynié, Marie B, 2019, p. 135
- M. Dumeurger et T. Demeillers, « Un Rambo au Kosovo », L'information grand format, 2018, n°42, p.56
- Y.N. Harari, « La stratégie de la mouche : pourquoi le terrorisme est-il efficace ? », Bibliobs, 31 mars 2016
- N. Klausser, « La régulation pour soins des étrangers : symptômes d'une pathologie d'un droit de l'homme », La Revue des Droits de l'Homme, 2017, n°11
- A. Langlade, M. Veselji et O. Gourdon, « Les facteurs expliquant les différences de taux d'homicide en Europe », Revue de l'INHESJ, Cahiers de la Sécurité et de la Justice, 2017, page ?
- R. Nezzar, « Retrouver le sens de la cohésion », in L'opinion européenne en 2018, D. Reynié, Marie B, 2019, p.47
- D. Reynié, « L'Europe, seule garante de notre double souveraineté », in L'opinion européenne en 2018, D. Reynié, Marie B, 2019, p.13

- C. Rizcallah, « Le partage et le respect de valeurs communes : une question clé pour l'Union », in L'opinion européenne en 2018, D. Reynié, Marie B, 2019, p.35
- A. Scherrer, A. Mégie et V. Mitsilegas, « La stratégie de l'Union européenne contre la criminalité organisée : entre lacunes et inquiétudes », Cultures & Conflits [En ligne], n°74, été 2009, mis en ligne le 28 octobre 2010, consulté le 30 mars 2021.
- M. Tchounikine, « Les Balkans sur la voie de l'adhésion », in L'opinion européenne en 2018, D. Reynié, Marie B, 2019, p.79
- P. Verluise, « Après 1914-1918 : une Europe redessinée par les traités », Constructif, 2019, n°52
- M. Veselji et O. Gourdon, « Les homicides dans les pays d'ex-Yougoslavie », Revue de l'INHESJ, Cahiers de la Sécurité et de la Justice, 2017
- L. Warlouzet, « Le modèle économique et social de l'Europe sur le long terme », in L'opinion européenne en 2018, D. Reynié, Marie B, 2019, p.65

Table des matières

Partie 1. Contexte replaçant la criminalité organisée des Balkans dans un cadre européen	17
Chapitre 1. Les mécanismes de défense de l'Union européenne face à la criminalité organisée transfrontalière	17
I. La protection des membres par leur unité	17
A. Le partage de valeurs communes	17
1. Le socle européen	17
a. L'aspiration à la paix	17
b. La construction européenne inspirée d'un modèle économique	18
2. La naissance de valeurs communes	19
3. La naissance de la coopération	19
B. Le partage d'un espace commun	20
1. L'espace Schengen	20
a. Présentation	20
b. Plusieurs espaces au sein d'un même territoire	21
2. L'espace pénal européen et la sécurité intérieure européenne	23
II. L'union et la coopération outils de la lutte contre la criminalité organisée	24
A. Des politiques pénales harmonisées appliquées par des agences européennes	24
1. Principes du droit pénal européen	24
2. Instances communes de lutte contre le crime transfrontalier	25
3. Les techniques de coopération	27
a. La coopération des équipes	27
b. Les actes de coopération	28
B. Les mesures de protection de l'espace	29
III. L'état du processus d'intégration des Balkans	30
A. Les critères d'adhésion	30
B. Des processus en cours	31

Chapitre 2. Première approche d'une région à forte criminalité transfrontalière

32

I.	Le bouleversement de l'ordre mondial et l'apparition d'opportunités criminelles	33
A.	Une redistribution des cartes entre les acteurs étatiques et non-étatiques	33
1.	Le passage d'un monde stable à un monde chaotique	34
2.	Le paysage criminel classique redessiné	35
B.	Les conséquences à l'Ouest	35
1.	La volonté d'une Communauté économique européenne forte	35
2.	La position de la Yougoslavie	36
II.	La menace des groupes criminels hybrides	37
A.	Les groupes criminels balkaniques qualifiés de terroristes	37
1.	Des frontières floues entre crime organisé et terrorisme	37
2.	Les organisations hybrides	39
B.	La naissance des routes des Balkans	40
1.	Une route prédestinée	40
2.	L'état actuel des routes des Balkans	40
I.	Des sociétés et économies criminalisées au lendemain des guerres balkaniques	41
A.	Les milieux politiques marqués par la présence d'anciens criminels	42
1.	L'infiltration du milieu politique par le remplacement des politiques	42
a.	La neutralisation des fonctions régaliennes par l'emprise criminelle	42
b.	L'accession au pouvoir d'hommes ambitieux	43
2.	L'infiltration criminelle par la corruption	45
a.	L'évaluation de la corruption	45
b.	Un exemple de corruption	46
3.	La « criminalité d'Etat »	47
B.	Des économies fondées sur la participation criminelle	48
1.	Des Etats naissants en besoin d'investissement	48
2.	Les organisations criminelles, nouveaux employeurs	49
II.	La réponse d'une Union européenne fragile face aux dangers des Balkans	50
A.	Une faible anticipation de la situation	50

1.	Une alliance européenne en pleine construction	50
2.	Les conséquences sur la politique européenne de la sécurité et de la défense	51
B.	L'accompagnement par l'UE de cette région : une gestion de zone post-conflit	52
1.	Une vision commune pour sauvegarder la stabilité du continent.....	52
2.	Le processus de pacification par l'eupéanisation	52

Chapitre 3. La présence certaine de la criminalité organisée balkanique 54

I.	L'impact des groupes criminels des Balkans orientaux.....	55
A.	Les atteintes aux biens	55
1.	Les vols	55
a.	Différentes techniques de vols.....	55
b.	Une stratégie bien maîtrisée	56
2.	Cybercriminalité, attaques de distributeurs automatiques de billets (DAB) et distributeurs automatiques de carburants (DAC)	57
3.	Trafics de drogues	58
B.	Les atteintes aux personnes	59
1.	La prostitution et le proxénétisme	59
a.	Présentation	59
b.	Stratégies	60
2.	Aide à l'immigration clandestine	61
II.	L'impact de la criminalité organisée provenant des Balkans occidentaux	61
A.	Les groupes criminels albanophones	61
1.	Le transport de la criminalité albanaise	62
2.	L'arc albanophone stratégique dans le passage des drogues	63
a.	Le cannabis.....	64
b.	L'héroïne	65
c.	Partenariats commerciaux	66
3.	Les autres catégories d'infractions	66
a.	La prostitution et le proxénétisme	66
b.	L'aide aux étrangers en situation irrégulière	67
c.	Délinquance d'appropriation itinérante	67
B.	Les groupes criminels d'ex-Yougoslavie	67

1.	Les groupes criminels slavophones	68
a.	Diversité d'activités.....	68
b.	Le trafic d'armes.....	69
2.	La criminalité des clans roms	70
a.	Traite des êtres humains	70
b.	Vols	71

Partie 2. Les multiples risques criminels liés à l'intégration des Balkans au sein de l'Union européenne **73**

Chapitre 1. L'accession à de nouveaux marchés **73**

I.	Une circulation intérieure difficile à contrôler	74
A.	Les visas de courte durée de l'espace Schengen	75
1.	Principe et exemption	75
2.	L'exemple de la criminalité bulgare et roumaine	77
a.	L'augmentation des vols.....	77
b.	L'augmentation des trafics	77
B.	Les visas de longue durée	79
1.	Travailleurs et malades étrangers	79
a.	Le titre de séjour temporaire pour l'étranger malade	79
b.	Autorisation de travail pour un étranger salarié en France.....	80
2.	Demandeurs d'asile et statut de réfugié.....	80
II.	Des frontières extérieures difficiles à garder	82
A.	La porosité des frontières	83
1.	Portes d'entrée	83
a.	Actuellement	83
b.	La question de la Bulgarie et de la Roumanie	84
c.	Prévisions	85
B.	Les cas de fraudes	86
1.	Des investissements vaporeux	86
2.	Le coût des fraudes	87

Chapitre 2. Le risque de balkanisation de l'UE **88**

I.	L'affaiblissement de l'Etat de droit : causes et conséquences d'une Europe en crise	89
-----------	--	-----------

A.	Une évolution forcée	90
1.	La naissance d'un Etat « <i>illibéral</i> »	90
a.	La Hongrie et la Pologne en violations répétées de l'Etat de droit	90
b.	La contestation de la démocratie libérale occidentale	91
c.	Un nouveau modèle « <i>illibéral</i> ».....	92
2.	Le risque de fragmentation de l'Union européenne	92
a.	Le changement de l'intérieur.....	92
b.	Une Europe des Nations au détriment d'une Union européenne.....	93
B.	Une méfiance déjà présente	94
1.	La méfiance face à la confiance mutuelle.....	94
2.	Le contrôle des pays souhaitant s'intégrer	95
a.	Les valeurs oubliées de l'UE	95
b.	Une démocratie menacée.....	97
c.	La lutte insuffisante contre le crime	97
II.	 Une Union européenne un peu désemparée	99
A.	Des sanctions politiques inefficaces	99
1.	Le contrôle par le mécanisme de coopération et de vérification	99
2.	Les régressions de la Roumanie	100
3.	La difficile application de l'article 7	101
B.	Des sanctions économiques financières un peu plus persuasives.....	102
1.	La prise de conscience de l'Union européenne	102
2.	Critique de cette instrumentalisation	103

Partie 3. L'appréhension de la criminalité organisée par l'intégration **105**

Chapitre 1. L'intégration des Balkans dans l'UE, une solution face à la criminalité organisée **105**

I.	 Une lutte contre la criminalité facilitée.....	105
A.	Les bénéfices à l'application des valeurs de l'UE	106
1.	Une meilleure circulation de l'information	106
a.	La liberté de la presse et la liberté d'expression.....	106
b.	La voie de l'opposition.....	107
2.	Des droits mieux respectés	108

a.	La sécurité juridique	108
b.	Le cas spécial du droit des minorités sexuelles et de genre.....	109
B.	Une lutte plus efficace	110
1.	Le lien de l'influence coupé	110
2.	Un renforcement inévitable de la coopération.....	111
a.	Une coopération déjà présente.....	111
b.	Un processus ralenti par la volonté politique	113
II.	Une intégration aux multiples avantages.....	114
A.	La stabilité	115
1.	Une intégration géostratégique	115
a.	Les voies terrestres	115
b.	L'enjeu des voies maritimes	116
2.	Un enjeu géopolitique.....	117
B.	Des gains réciproques	118
1.	Un enjeu économique	118
2.	Les enjeux démographiques	119
 Chapitre 2. L'intégration des Balkans dans l'UE, une solution pour une Europe plus forte		121
I.	Une dépendance organisée	122
A.	De nouvelles perspectives économiques	122
1.	Un intérêt financier	122
2.	L'accent sur le marché de l'énergie.....	123
B.	De nouvelles perspectives politiques.....	123
1.	La réaffirmation de la présence russe	123
2.	Une représentation calculée	124
II.	L'Europe en ligne de mire	125
A.	Des tensions toujours présentes	125
1.	L'enjeu militaire	125
2.	La course à l'influence	126
B.	Une préoccupation européenne	127
I.	La Chine à la recherche de partenaires économiques pour s'étendre.	128
A.	La création d'une nouvelle route de la soie	128

1.	Historique	128
2.	La nouvelle route	129
1.	L'intérêt des Balkans face à des financements promis.....	131
2.	Les risques d'un rapprochement de la Chine avec les Balkans	131
a.	L'impatience des Balkans.....	131
b.	Le risque de dépendance	132
c.	Exemples	133
I.	La Turquie envieuse	134
A.	Maintien de l'influence ottomane.....	134
B.	Les Balkans impactés par les tensions entre l'Europe et la Turquie	135
1.	La Turquie exaspérée par l'entrée des pays des Balkans dans l'UE	135
2.	Une amitié toxique.....	136
II.	L'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unies (EAU)	137
A.	La méfiance envers l'influence religieuse saoudienne	137
1.	Une région sensible aux idéaux radicaux	137
2.	La Bosnie, un laboratoire européen	138
B.	L'exploitation de la corruption	139

Au cœur de l'Europe, la région des Balkans a été témoin d'un développement accru de la corruption et du crime organisé au sein de sa société. De multiples facteurs ont créé une atmosphère criminogène amenant la région à accueillir toutes sortes de trafics. La « route des Balkans » traverse ainsi tous les pays de cette région jusqu'au territoire européen, zone de transit ou de point de chute. Ce caractère transfrontalier est le plus menaçant pour le territoire européen, dont la proximité est totale.

A la suite des guerres de la fin du XX siècle, la Communauté européenne avait proposé l'intégration des pays des Balkans occidentaux en son sein afin de stabiliser la région et proposer une alternative politique concrète et prometteuse. Aujourd'hui, six de ces sept pays, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la République d'Albanie et le Kosovo sont sur le chemin de l'adhésion. La Croatie est entrée dans l'Union européenne en 2013.

Quels seront les effets de cette intégration sur la présence des groupes criminels des Balkans occidentaux sur le territoire européen ? L'Union européenne a-t-elle raison de faire confiance en ses mécanismes de défense, ses normes et ses valeurs pour essayer d'exporter ses moyens de lutte contre les trafics ? Ce pari risque-t-il d'ouvrir en grand une boîte de Pandore déjà entrouverte ?

In the centre of Europe, the Balkan region has witnessed an increased development of corruption and organized crime within its society. Multiple factors have created a criminogenic atmosphere leading the region to host all kinds of trafficking. The "Balkan route" crosses all the countries of this region to the European territory, as a transit zone or drop-off point. This cross-border character is the most threatening for the European territory, whose proximity is total.

Following the wars at the end of the 20th century, the European Community proposed the integration of the countries of the Western Balkans into the Community in order to stabilize the region and offer a concrete and promising political alternative. Today, six of these seven countries, Bosnia-Herzegovina, Serbia, Montenegro, Northern Macedonia, the Republic of Albania and Kosovo are on the path to membership. Croatia joined the European Union in 2013.

What effects will this integration have on the presence of Western Balkan criminal groups on the European territory ? Is the European Union right to trust its defense mechanisms, norms and values in an attempt to export its anti-trafficking resources? Does this gamble risk opening Pandora's box that has already been half-opened ?

Claire AROMATARIO